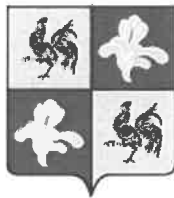


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



24 mai 2019

SESSION ORDINAIRE 2018-2019

**BULLETIN DES
QUESTIONS ET REPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

**La ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire,
de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan**

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 314 de M. Marc Loewenstein) 5

Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort

Le coût des études de consultance en 2014 et 2015 (n° 109 de Mme Dominique Dufourny) 6

Les coûts du personnel détaché des administrations (n° 191 de M. Bernard Clerfayt) 6

La fréquentation des bureaux d'accueil pour primo-arrivants (n° 325 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven) 6

La ministre en charge de la Fonction publique et de la Santé, Mme Cécile JodogneL'organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet (n° 58 de Mme Barbara
d'Ursel-de Lobkowicz)..... 7Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes (n° 275
de M. André du Bus de Warnaffe) 7**Le ministre en charge de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin**

La mise en place de la Garantie Jeunes (n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri) 8

Les coûts du personnel détaché des administrations (n° 193 de M. Bernard Clerfayt) 8

**La ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale,
de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault**

La promotion du volontariat (n° 33 de Mme Marion Lemesre) 9

L'organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet (n° 54 de Mme Barbara
d'Ursel-de Lobkowicz)..... 9

Le nombre de situations d'urgence de personnes en grande dépendance (n° 198 de Mme Claire Geraets) 9

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Pages

(Article 87.3 du Règlement)

La ministre-présidente en charge du Budget, de l'Enseignement, du Transport scolaire, de l'Accueil de l'Enfance, du Sport et de la Culture, Mme Fadila Laanan

La lutte contre toute forme de repli identitaire, de radicalisation, de désocialisation et contre toute forme d'incompréhensions et d'amalgames favorisant les discours haineux et le Label d'Utilité Publique : appel à projets 2019 (n° 277 de M. Emin Ozkara)	10
Les subventions aux associations en matière de ludothèques (n° 288 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	11
La refonte des Règlements Théâtres (n° 289 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	11
Les subventions accordées aux associations culturelles du secteur privé (n° 290 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	12
Les subventions aux associations dans le domaine des arts plastiques (n° 291 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	13
Le soutien à la création des maisons des cultures du secteur privé (n° 292 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	13
Les subventions aux Centres Culturels reconnus (n° 293 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	14
Le soutien octroyé à l'Espace Magh (n° 294 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	14
Le soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS (n° 295 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	15
Les subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel (n° 296 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	16
Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap (n° 300 de M. Emin Ozkara)	16
L'enseignement de type 8 en Région bruxelloise (n° 306 de M. Sevket Temiz)	17
La participation des primo arrivants dans les écoles de promotion sociale (n° 307 de M. Sevket Temiz)	18
La participation des artistes primo arrivants sur l'ensemble de la scène culturelle francophone bruxelloise (n° 308 de M. Sevket Temiz)	19
Annexe à la question n° 277 de M. Emin Ozkara	46
Annexe à la question n° 288 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	59
Annexe à la question n° 290 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	61
Annexe à la question n° 291 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	63
Annexe à la question n° 294 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven	65

Le ministre en charge de la Cohésion sociale et du Tourisme, M. Rudi Vervoort

Les travaux nécessaires à l'enregistrement des auberges de jeunesse dans le cadre de l'ordonnance relative à l'hébergement touristique (n° 286 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	20
Les prestations de tiers et frais de missions dans le cadre du budget consacré au tourisme (n° 287 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	20
Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap (n° 301 de M. Emin Ozkara)	21
Les bureaux d'accueil pour primo arrivants et leurs accessibilités (n° 311 de M. Sevket Temiz)	22
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 315 de M. Marc Loewenstein)	23
Annexe à la question n° 315 de M. Marc Loewenstein	67

La ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé, Mme Cécile Jodogne

Les nouveaux agréments de maisons médicales (n° 298 de Mme Magali Plovie)	24
Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap (n° 302 de M. Emin Ozkara)	24
L'initiative canadienne en matière de santé : la prescription de visites au musée (n° 309 de Mme Simone Susskind)	26
Le suicide des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale (n° 310 de Mme Dominique Dufourmy)	27
La prévention en matière d'exposition aux rayons UV artificiels (n° 312 de M. Abdallah Kanfaoui)	28
L'impact d'une utilisation abusive des smartphones par les adolescents (n° 313 de M. Abdallah Kanfaoui)	28
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 316 de M. Marc Loewenstein)	29
L'absentéisme et le burn-out dans la Fonction publique (n° 321 de M. Emin Ozkara)	29

Les problèmes d'assuétude à l'alcool et à d'autres substances chez les agents du Service public francophone bruxellois (n° 326 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	31
Annexe à la question n° 316 de M. Marc Loewenstein	70

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, M. Didier Gosuin

La validation de compétences des détenus (n° 285 de M. Magali Plovie)	34
Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap (n° 303 de M. Emin Ozkara)	34
Les subsides aux ASBL, les frais d'études et les dépenses de communication de l'OIP Bruxelles Formation sur lequel le ministre a la tutelle (n° 305 de M. Benoît Cerexhe)	35
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 317 de M. Marc Loewenstein)	36
Annexe à la question n° 305 de M. Benoît Cerexhe	76
Annexe à la question n° 317 de M. Marc Loewenstein	82

La ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, de l'Action sociale, de la Famille et des Relations internationales, Mme Céline Fremault

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap (n° 304 de M. Emin Ozkara)	37
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 318 de M. Marc Loewenstein)	37
L'ouverture de 400 places pour personnes porteuses de handicap (n° 319 de Mme Claire Geraets)	38
L'« après parents » (n° 319 de Mme Claire Geraets)	38
Le bilan de la ligne d'écoute téléphonique du Réseau Mariage et Migrations (n° 322 de Mme Fatoumata Sidibé)	39
Les mariages blancs en Région bruxelloise (n° 323 de M. David Weytsman)	43
Les mariages gris en Région bruxelloise (n° 324 de M. David Weytsman)	44
Annexe à la question n° 318 de M. Marc Loewenstein	83
Annexe à la question n° 319 de Mme Claire Geraets	88

**I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES**

(Article 87.4 du Règlement)

**LA MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE,
DU SPORT ET DE LA CULTURE,
MME FADILA LAANAN**

**Question n° 314 de M. Marc Loewenstein du 28
janvier 2019 :**

*Les subventions octroyées dans le cadre des
budgets d'initiative*

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du

gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
2. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2018 ?
3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME,
M. RUDI VERVOORT

Question n° 109 de Mme Dominique Dufourny du 3 février 2016 :

Le coût des études de consultance en 2014 et 2015

Je souhaite connaître le nombre de missions de consultances externes commanditées, avec ou sans publicité par votre cabinet, par votre administration, OIP ou toute autre institution sur lesquelles vous avez la tutelle pour les années 2014 et 2015 ?

Par ailleurs, pouvez-vous me donner un bref descriptif des auteurs, le type de marché public qui a été passé, ainsi que les coûts détaillés mission par mission. Pouvez-vous ventiler votre réponse selon que les études soient pour votre compétence de la Cohésion sociale ou du Tourisme ?

Monsieur le Ministre peut-il m'indiquer s'il est prévu de confier des missions de consultance externe ces prochains mois ? Le cas échéant, quelles sont-elles ?

Question n° 191 de M. Bernard Clerfayt du 19 mai 2017 :

Les coûts du personnel détaché des administrations

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport au Parlement wallon sur les comptes de la Région wallonne. Dans ce rapport, la Cour signale que les coûts du personnel des administrations publiques wallonnes, détaché dans les cabinets du gouvernement wallon ne sont pas directement imputés dans les budgets afférents au coût des cabinets mais restent logés dans les budgets des administrations privées de ces agents détachés. Cette pratique a pour effet de minorer le coût budgétaire des cabinets tel qu'il est affiché dans le budget de la Commission communautaire française, rendu public et adopté par le Parlement francophone bruxellois.

J'aimerais savoir si cette pratique est également en vigueur à la Commission communautaire française. Ainsi, il me plairait de savoir :

1. Combien de personnes, membres d'une administration publique bruxelloise ou d'un OIP dépendant de la tutelle, travaillent ou travaillaient dans votre cabinet pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ?
2. Le coût des salaires et avantages accordés à ces membres de votre cabinet sont-ils imputés dans les frais de fonctionnement du cabinet ou restent-ils à charge de l'administration qui les employait avant ce détachement ?
3. Quel est, pour chacune de ces années, le coût salarial total de ces détachements ?
4. N'estimez-vous pas préférable de déclarer dans le budget de la Commission communautaire française

le coût complet des cabinets ministériels et d'informer complètement le Parlement francophone bruxellois de cette dépense ?

5. L'absence de vote formel d'autorisation de cette dépense par le parlement n'interdit-elle pas le détachement de personnel de l'administration vers les cabinets ?

Question n° 325 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 1^{er} mars 2019 :

La fréquentation des bureaux d'accueil pour primo-arrivants

Deux bureaux francophones d'accueil des primo-arrivants sont actuellement soutenus par la Commission communautaire française.

Je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Quelle est actuellement la capacité totale annuelle en termes de places pour ces deux bureaux ?
2. Quel est le nombre total de personnes qui suivent actuellement un parcours d'accueil au sein de ces bureaux ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse par tranche d'âge, nationalité et par genre.
3. Conformément à l'article 2, 2° du décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants, combien de personnes primo-arrivantes rentrent-elles actuellement dans les conditions pour s'inscrire à ce parcours d'accueil ?
4. Quel a été le total des personnes qui se sont inscrites pour un parcours d'accueil en 2018 ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse par tranche d'âge, nationalité et par genre.
5. Quel a été le total des personnes qui sont allées jusqu'au bout de ce parcours (volet primaire et volet secondaire) ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse par tranche d'âge, nationalité et par genre.
6. Pour l'année 2017, quelle a été la proportion (en pourcentage) de personnes inscrites pour un parcours d'accueil qui sont allées jusqu'au bout de ce parcours ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse par tranche d'âge, nationalité et par genre.
7. Quel est jusqu'à présent le nombre total de personnes qui se sont inscrites pour un parcours d'accueil en 2019 ? Je vous remercie de bien vouloir étayer votre réponse par tranche d'âge, nationalité et par genre.

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ,
MME CÉCILE JODOGNE

Question n° 58 de Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz du 23 février 2015 :

Organisation de sorties extérieures au profit des membres du cabinet

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel, il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française ? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative ?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

Question n° 275 de M. André du Bus de Warnaffe du 7 juin 2018 :

Le rôle des établissements scolaires dans la lutte contre le tabagisme chez les jeunes

Dans le dernier journal PSE, "Promouvoir la santé à l'école" de l'asbl Question Santé nous était rapporté les résultats des récentes études des projets européens SILNE (Smoking Inequalities Learning from Natural Experiments) et SILNE-R menées en Belgique par des chercheurs de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS-UCL). Le projet SLINER, financé par la Commission Européenne pour une durée de 3 ans (dans le cadre du programme Horizon 2020), vise à améliorer les stratégies et les programmes de prévention du tabagisme chez les jeunes dans 7 pays européens. Les chercheurs doivent, entre autres, identifier les barrières, les opportunités et les ressources présentes au niveau local.

Selon ces enquêtes, près d'un adolescent sur cinq (18%) en Belgique est un fumeur hebdomadaire. Il existe un réel "effet établissement" dans la prévalence du tabagisme puisqu'on fume plus ou moins dans les écoles, selon qu'elles mobilisent - ou non - les ressources permettant d'appliquer la réglementation anti-tabac. Ainsi, au sein des établissements qui appliquent de façon stricte les mesures anti-tabac, on

parvient à réduire davantage le tabagisme des 14-16 ans. Cependant, ces mesures d'interdiction du tabagisme sont encore interprétées de manières très diverses. Certains établissements, par exemple, autorisent la cigarette pendant les fêtes de l'école ou lors de sorties scolaires...

Pour les chercheurs de ces études, l'interdiction de fumer à l'école et à ses abords est considérée comme un outil essentiel de promotion de la santé et comme une mesure de prévention à employer sans modération. En interrogeant 11 015 élèves belges de 3ème et 4ème secondaire sur leurs liens sociaux, leurs réponses ont confirmé que les jeunes sont davantage susceptibles de fumer s'ils sont entourés de fumeurs. En effet, l'influence d'un groupe d'amis partageant un même comportement (fumeurs ou non fumeurs) joue à la fois sur l'adoption et sur le maintien de celui-ci. Le risque de commencer à fumer semble donc directement proportionnel au pourcentage de fumeurs dans l'école.

De plus, les inégalités de santé restent bien présentes à l'école. Les enquêtes démontrent que les comportements de santé à risque sont plus fréquents chez les adolescents qui ont le moins d'attente concernant leur futur. Il existe aussi une forte association entre tabagisme hebdomadaire et bien-être scolaire, mauvais résultats et faible engagement à l'école. Les groupes sociaux les plus défavorisés fument davantage, commencent plus tôt et ont davantage de difficultés à s'arrêter.

Ce sont les chercheurs de cette étude qui le disent eux-mêmes, il faudrait mettre ou remettre à l'avant-plan des priorités de promotion de santé la problématique du tabac. Le tabac demeure une question de santé présente, c'est pourquoi j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous pris connaissance des résultats de ces différentes études ? Qu'en pensez-vous ?
2. Des séances d'informations sont-elles organisées dans les écoles sous tutelle de la Commission communautaire française ?
3. Est-il envisagé d'obliger les établissements à monter un plan d'action anti-tabac comme le préconise les enquêtes ?
4. Est-il envisagé de prendre en compte les résultats de ces études, notamment au niveau des effets de pairs, sur les approches en promotion de santé en matière de tabac ?
5. Le journal nous rapporte également, toujours selon ces mêmes chercheurs, que des outils de prévention ou de promotion de la santé réalisés, par exemple, par certains Centre Bruxellois de Promotion de la santé (CLPS) restent inutilisés faute d'être diffusés via un réseau efficace. Que pouvez-vous nous dire sur cette affirmation ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
M. DIDIER GOSUIN

Question n° 82 de M. Hamza Fassi-Fihri du 20 mai 2015 :

La mise en place de la Garantie Jeunes

Cette question écrite vient compléter l'interpellation que je vous ai adressée en tant que ministre de l'Emploi concernant la mise en place effective de la Garantie Jeunes. Si l'on peut se réjouir de voir le taux de chômage baisser de mois en mois depuis près de 2 ans notamment grâce à l'amélioration de la conjoncture et à une plus grande efficacité du dispositif Select Actiris, comme le précise Grégor Chapelle, il semble essentiel de redoubler d'efforts au niveau de la formation professionnelle dans le cadre de la Garantie Jeunes.

Monsieur le Ministre, dans ce contexte, j'aimerais avoir plus d'information sur le volet formation.

1. Combien de formations ont déjà été offertes aux jeunes bruxellois dans le cadre de la Garantie Jeunes ?
2. L'offre actuelle rencontre-t-elle la demande, à savoir les besoins en formation pour tous les jeunes qui entrent dans les conditions de la Garantie Jeunes ?
3. Comment se fera la sélection des candidats si le nombre de jeunes dans les conditions dépasse le nombre de jobs et de stages disponibles ? Quels sont alors les critères de sélection ?
4. Quelles sont les actions que vous menez pour qu'il y ait suffisamment de formations pour répondre aux besoins des jeunes ?
5. Enfin concernant la ventilation de ces formations entre opérateurs, j'aimerais ajouter ces quelques questions : Actiris a récemment reçu le pouvoir de commander des formations à Bruxelles Formation et s'est même vu doté d'un budget pour ce faire. Ce levier a-t-il été activé à ce jour ? Quel montant a-t-il été utilisé pour combien de places de formations ?
6. Quelle est la part du budget de Brufor consacré à la Garantie Jeunes ? Cela correspond à combien de places en formation et de jeunes formés ?
7. Combien de places de formation ont-elles été commandées aux partenaires de Brufor (OISP et autres) pour quel budget ?

Question n° 193 de M. Bernard Clerfayt du 19 mai 2017 :

Les coûts du personnel détaché des administrations

La Cour des Comptes vient de rendre son rapport au Parlement wallon sur les comptes de la Région wallonne. Dans ce rapport, la Cour signale que les coûts du personnel des administrations publiques wallonnes, détaché dans les cabinets du gouvernement wallon ne sont pas directement imputés dans les budgets afférents au coût des cabinets mais restent logés dans les budgets des administrations privées de ces agents détachés. Cette pratique a pour effet de minorer le coût budgétaire des cabinets tel qu'il est affiché dans le budget de la Commission communautaire française rendu public et adopté par le Parlement francophone bruxellois.

J'aimerais savoir si cette pratique est également en vigueur à la Commission communautaire française. Ainsi, il me plairait de savoir :

1. Combien de personnes, membres d'une administration publique bruxelloise ou d'un OIP dépendant de la tutelle, travaillent ou travaillaient dans votre cabinet pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 ?
2. Le coût des salaires et avantages accordés à ces membres de votre cabinet sont-ils imputés dans les frais de fonctionnement du cabinet ou restent-ils à charge de l'administration qui les employait avant ce détachement ?
3. Quel est, pour chacune de ces années, le coût salarial total de ces détachements ?
4. N'estimez-vous pas préférable de déclarer dans le budget de la Commission communautaire française le coût complet des cabinets ministériels et d'informer complètement le Parlement francophone bruxellois de cette dépense ?

L'absence de vote formel d'autorisation de cette dépense par le parlement n'interdit-elle pas le détachement de personnel de l'administration vers les cabinets ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME CÉLINE FREMAULT

**Question n° 33 de Mme Marion Lemesre du
24 octobre 2014 :**

La promotion du volontariat

Afin de compléter l'information dont je dispose concernant la situation du volontariat dans notre Région, j'aimerais vous demander les précisions suivantes en ce qui concerne les actions du Gouvernement francophone bruxellois en cette matière :

- Pouvez-vous me dire quelles sont les actions prévues pour soutenir ou renforcer l'investissement citoyen via le volontariat sur le territoire de notre Région ?
- Pouvez-vous me dresser le bilan de l'assurance volontariat que finance la Commission communautaire française ? Depuis sa création, quelles sont les structures qui ont fait appel à cette assurance ? Quel est le profil des personnes concernées ? S'agit-il de personnes actives par ailleurs sur le marché du travail ? Quelle est la proportion de seniors ?

**Question n° 54 de Mme Barbara d'Ursel-de
Lobkowicz du 3 février 2015 :**

*Organisation de sorties extérieures au profit des
membres du cabinet*

Dans le cadre d'un bon management des ressources humaines d'un cabinet ministériel il peut parfois être intéressant d'organiser à leur profit des journées de réflexion et des sorties à l'extérieur de leur cadre habituel de travail.

Organiser de telles « journée au vert », « mise au vert », « team building », « repas de cabinet », « séminaire » ... présente de nombreux avantages : renforcement de la cohésion de l'équipe qui entoure le ministre par une meilleure connaissance mutuelle de ses membres, réflexions prospectives difficile à mener dans le cadre de la vie quotidienne du cabinet ...

J'aimerais donc savoir combien de telles sorties ont déjà été organisées à charge du budget de votre cabinet Commission communautaire française ? Pour chacune de ces sorties, sur combien de jours elles se sont étalées, quel a été le type d'endroit utilisé (château, hôtel, restaurant, centre de séminaire, ...) ainsi que le coût total de chaque initiative ?

Je souhaiterais obtenir ces renseignements à partir de votre entrée en fonction en qualité de ministre en juillet 2014.

**Question n° 198 de Mme Claire Geraets du 14 juin
2017 :**

*Le nombre de situations d'urgence de personnes en
grande dépendance*

Lors de la séance plénière de la Commission communautaire française le 9 juin 2017 dernier, en réponse à une question orale que je vous posais, vous m'affirmiez :

« Pour éviter tout vide ou toute absence de solution, il a été explicitement prévu dans le décret contenant le budget général des dépenses que l'article 08.02.09 de Phare couvrirait également "les conventions qui seraient conclues directement par le service Phare avec des institutions situées hors du territoire en faveur des personnes bruxelloises" Quelques situations extrêmement problématiques ont pu, dans ce cadre, trouver une solution en 2017 ».

Pouvez-vous m'indiquer combien de situations d'extrême urgence concernant les personnes en grande dépendance ont-elles été recensées depuis le début de la législature, en 2014 ?

Combien de situations ont-elles trouvé une solution ? Et sous quelle forme ?

Qu'est-il advenu des autres personnes ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

LA MINISTRE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACCUEIL DE L'ENFANCE,
DU SPORT ET DE LA CULTURE,
MME FADILA LAANAN

**Question n° 277 de M. Emin Ozkara du
17 septembre 2018 :**

La lutte contre toute forme de repli identitaire, de radicalisation, de désocialisation et contre toute forme d'incompréhensions et d'amalgames favorisant les discours haineux et le Label d'Utilité Publique : appel à projets 2019

En février 2018, afin de soutenir, entre autres, des spectacles comportant un projet qui lutte contre toute forme de repli identitaire, de radicalisation, de désocialisation et contre toute forme d'incompréhensions et d'amalgames favorisant les discours haineux, la Commission communautaire française lançait un appel à projets en vue de l'octroi du « Label d'Utilité Publique 2019 » à des spectacles théâtraux (http://www.avcb-vsbg.be/fr/subsides.html?sub_id=804).

Cet appel à projets s'adresse aux asbl francophones (asbl flamandes ou étrangères travaillant ou coproduisant le projet avec un partenaire francophone) dont les représentations et diffusions du spectacle ont lieu en Région de Bruxelles-Capitale.

L'appel à projets s'est clôturé le 30 avril 2018.

Je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quel est le budget qui a été alloué à cet appel à projets ?
2. Combien de projets ont-ils été soumis, commune par commune ?
3. Quelle a été la méthode d'évaluation et quels ont été les critères retenus pour procéder à cette évaluation ? Qui a été chargé de cette évaluation ?
4. Quels sont les projets qui n'ont pas été sélectionnés ou retenus, avec pour chaque projet : porteur du projet, nom du projet, objectifs poursuivis par le projet, note(s) attribuée(s) au projet et raison(s) du refus ? Des plaintes ou réclamations ont-elles été introduites ? Si oui, combien, qui a introduit ces plaintes et pour quels projets ?
5. Quels sont les projets sélectionnés et retenus, avec pour chaque projet : porteur du projet, nom du projet, objectifs poursuivis et plus-values apportées par le projet, soutien financier accordé au projet, période de mise en œuvre du projet et note(s) attribuée(s) au projet ?

6. Quelles sont les modalités de financements en termes de durée et de nombre de versements ?
7. Pour les projets retenus, un accompagnement ou un encadrement est-il prévu ? Si oui, par qui seront accompagnés ou encadrés les lauréats durant la mise en œuvre des projets ?
8. Une nouvelle édition de l'appel à projets est-elle prévue ? Si oui, pour quand ?

Réponse :

En guise d'introduction, je tenais à vous rappeler que l'octroi du label d'utilité publique entraîne un soutien accru à la médiation culturelle avec les publics, en particulier, avec les publics scolaires et les publics dont l'accès à la culture n'est pas aisé.

Ma volonté est de valoriser des spectacles qui possèdent une vraie puissance d'évocation dans l'optique d'ouvrir la réflexion collective et de susciter la rencontre. Je précise aussi que l'appel n'est pas un appel à projets mais un appel à candidatures.

La somme totale allouée à la remise des labels est de 80.000€ par an :

- 2 x 30.000€ pour les 2 lauréats dans leur première année de labellisation
- 2 x 10.000€ pour les 2 lauréats dans leur seconde année de labellisation

Il y a eu un total de 22 dossiers de candidatures introduits en 2018 en vue de prétendre au label en 2019. Comme le règlement de l'appel ouvre la possibilité, exceptionnellement et exclusivement dans le cadre du label, aux asbl non-bruxelloises de postuler, la catégorisation des projets par commune n'est pas pertinente.

Un jury composé de personnes issues du milieu artistique et culturel siège lors d'une unique réunion. Le jury reçoit, de l'administration, les dossiers candidats et est invité à voir les spectacles (lorsqu'un visionnement est mis en place ou possible). Outre le visionnement pour l'aspect artistique, des critères spécifiques au label permettent d'évaluer les dossiers candidats. Il y a tout d'abord des critères d'éligibilité administrative, ensuite des critères d'attribution. Ces critères sont clairement énoncés dans le règlement de l'appel à candidatures.

Les critères d'attribution sont :

1. Thématique en lien avec l'actualité ou les grands enjeux sociétaux
2. Pertinence éducative et pédagogique
3. Diffusion en français ou traduction prévue
4. Attention portée au public scolaire
5. Organisation de minimum 6 représentations
6. Diffusion dans minimum 2 lieux différents en Région bruxelloise ou 1 lieu bruxellois à effet démultiplicateur
7. Constitution d'un dossier pédagogique
8. Organisation d'un débat à l'issue du spectacle

En 2018, pour attribuer les labels 2019, le jury était composé de :

- Soraya AMRANI - chargée de diffusion pour la Charge du Rhinocéros
- Ben HAMIDOU - comédien pour l'asbl Smoners à Molenbeek (absent)
- Christine KULAKOWSKI - directrice du C.B.A.I. (absente)
- Martine LAHAYE - Ancienne Directrice Générale de la Culture auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Laure NYSEN - médiatrice culturelle du Rideau de Bruxelles
- Antoine UREEL - médiateur culturel du Théâtre de Poche
- Jean-Michel VAN DEN EYDEN - directeur du Théâtre de l'Ancre à Charleroi (absent)
- Pour l'Administration et le Cabinet : Anne Chaponan (absente), Emilie Duvivier, Janine Ledocte.

Je vous invite à consulter le PV du jury pour connaître le nom des candidatures non retenues, les raisons du refus ainsi que les coordonnées des candidatures concernées. Aucune plainte, ni recours n'a été à ce jour enregistré.

Les actions de médiation culturelle et les représentations doivent avoir lieu à Bruxelles (toute la Région bruxelloise) entre le 1 janvier 2019 et le 31 décembre 2019.

Les deux projets retenus sont donc :

1. « Is there life on Mars ? », une coproduction de la Compagnie What's Up et du Théâtre National pour sa thématique liée à la différence et à la tolérance à travers le handicap et plus particulièrement l'autisme ;
2. « #VU », de la Compagnie Arts Nomades pour sa thématique liée au cyber harcèlement.

Une première tranche de 80 % de la subvention est versée sur simple déclaration de créance. La deuxième tranche (20%) est liquidée après remise et analyse du dossier de justificatifs et ce, avant le 31 mars de l'année X+1. Cela est valable tant pour le premier versement de 30.000 € que pour celui de l'année suivante de 10.000 €.

Finalement, je vous informe que l'appel à candidatures pour 2020 est ouvert depuis le 18 janvier et se clôture le 22 février 2019.

Question n° 288 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Les subventions aux associations en matière de ludothèques

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, l'AB 11.002.01b.04.3300 concerne les « Subventions aux associations en matière de ludothèques ».

Vous soutenez ainsi 34 ludothèques, ce qui constitue, comme vous l'avez dit dans votre exposé général, une spécificité de la Commission communautaire française.

Etant donné l'investissement relativement important que vous accordez à cette politique, a-t-on une idée des chiffres de fréquentation de ces ludothèques ?

Réponse :

Le tableau en annexe rapporte que 131.433 personnes ont fréquenté les activités organisées intra et extra-muros par les 34 ludothèques bruxelloises durant l'année 2017.

Question n° 289 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

La refonte des Règlements Théâtres

Dans votre exposé général concernant le budget général des recettes et des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, il est question de l'adoption de trois Règlements Théâtres, destinés à renforcer la capacité de financer la promotion de l'engagement de jeunes comédiens au sein des compagnies théâtrales bruxelloises.

1. Pourriez-vous me fournir plus d'informations concernant les différents objectifs de chacun de ces règlements et les moyens pour les atteindre ?
2. A quels acteurs ces règlements s'adressent-ils ? Sont-ils particulièrement destinés aux compagnies de théâtre amateur ?
3. Si oui, quel est le nouveau système de financement pour les compagnies de théâtre amateur à Bruxelles ? Au-delà du soutien octroyé via le Tournoi de la Commission communautaire française, des subsides sont-ils désormais directement octroyés aux compagnies ?
4. L'AB 11.001.02b.04.3300 du budget 2019 concerne les « Subventions allouées dans le cadre des règlements relatifs aux secteurs de la danse et du théâtre » et prévoit un montant de 250.000 €. Ce montant correspond-il bien, comme expliqué dans votre exposé général, à l'ensemble des moyens déployé pour soutenir la jeune création et les talents émergents ? Pourriez-vous ventiler l'attribution envisagée pour ce montant ?

5. Quelles sont les autres allocations budgétaires de 2019 impactées par ces nouveaux règlements ?
6. Le cas échéant, quels sont les autres moyens mis en œuvre pour renforcer la promotion de l'engagement des jeunes comédiens amateurs ?

Réponse :

Avant de répondre aux questions soulevées, il semble pertinent de prendre un moment afin de réexpliquer complètement et concrètement ce que sont les Règlements Théâtre de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française possède trois règlements propres aux secteurs du théâtre et de la danse qui concernent l'octroi des subventions aux asbl. Ces trois règlements s'adressent exclusivement aux asbl professionnelles. En aucun cas, il ne s'agit de théâtre (ou de danse) amateur. Une troupe, une compagnie ou une asbl qui n'est pas reconnue comme « professionnelle » ne peut prétendre à l'un de ces trois règlements. Les services compétents se réfèrent au décret du 10 avril 2003 de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour établir l'éligibilité des opérateurs.

Les règlements visent à cadrer et uniformiser les subventions accordées à ces secteurs en toute objectivité, dans le respect des compétences de la Commission communautaire française.

Le premier de ces règlements permet d'octroyer un subside pour des animations de théâtre et de danse dans le milieu scolaire, ainsi que la réalisation d'un dossier pédagogique complet et détaillé, et stipule que les élèves soient invités à assister au spectacle ; il est dénommé « Initiation Scolaire ».

Le deuxième règlement offre une aide pour des représentations de théâtre et de danse à l'étranger ; il est dénommé « Promotion à l'Etranger ».

Finalement, le troisième règlement permet de soutenir des stagiaires dans le secteur théâtral uniquement en octroyant une aide relative à l'embauche des jeunes comédiens, metteurs en scène, régisseurs ; il est dénommé « Fonds d'Acteurs ». Ce dernier règlement n'est accessible qu'aux asbl théâtrales.

Ces trois règlements existent depuis 1997. Ils n'avaient pas été indexés ou modifiés depuis. En 2017, le secteur du théâtre de mon administration a donc procédé à une refonte complète de ces règlements. Trop de modifications devant être apportées, il a été décidé d'abroger les anciens règlements et d'en prendre de nouveaux. Il ne s'agissait pas d'une toute nouvelle politique culturelle de la Commission communautaire française, mais bien d'une adaptation, au bénéfice des opérateurs, de règlements existants au préalable.

Les premières propositions de modifications ont eu trait à l'actualisation des montants pour chaque règlement.

Le second changement proposé concernait plus spécifiquement le règlement relatif au Fonds d'Acteurs ; au lieu de se baser sur le salaire minimum du chômage, le règlement fait désormais référence à la convention collective du travail qui est appliquée à l'ensemble du secteur artistique. Cette modification a permis de rapprocher le dispositif de la réalité de terrain des opérateurs.

En 2018, grâce ou via la révision des règlements et l'augmentation des moyens, l'Administration confirme que les règlements sont l'un des programmes les plus efficaces et performants utilisés par le secteur théâtre.

Plusieurs nouveaux théâtres ou asbl ont sollicité ces différents soutiens cette année. Un accompagnement de terrain, dans la réalisation des dossiers et le suivi est réalisé par le secteur gestionnaire. Des initiatives et des contacts sont élaborés entre les opérateurs bénéficiaires et le secteur du théâtre.

Une réallocation de l'enveloppe a dû être demandée pour couvrir toutes les demandes. Alors que 200.000 € étaient initialement prévus, un total de 229.993,47 € a été engagé.

En 2018, ce sont donc :

- 28 dossiers en Initiation Scolaire = approximativement 430 animations réalisées, par 28 asbl et/ou théâtres différents, pour 29 spectacles (deux spectacles groupés dans un projet commun d'un théâtre) et environ 12.017 élèves touchés et/ou qui ont assisté au spectacle. = 128.908,13 €
- 20 dossiers pour la Promotion à l'Etranger = 178 dates à l'étranger, dans 6 pays = 52.077,02 €
- 8 dossiers pour le Fonds d'Acteurs = 15 stagiaires, 613 jours de stage = 42.008,32 €

**Question n° 290 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
du 17 décembre 2018 :**

Les subventions accordées aux associations culturelles du secteur privé

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, à l'AB 11.001.01a.02.3300 de la mission 11, il est question de Subventions aux associations, secteur privé.

L'année 2018 a connu un ajustement très important, pour cette attribution budgétaire, de 728.000 euros en crédits engagés et de 700.000 euros en crédits liquidés. La justification de cette augmentation est lacunaire. Cette AB regroupant l'ensemble des secteurs culturels, peut-on savoir quel est le secteur qui en a le plus bénéficié (théâtre, arts plastiques, musique) ?

Serait-il possible de disposer en annexe des noms de ces associations ainsi que de leur objet social précis ?

Réponse :

Il s'agit d'une allocation de base de l'activité 1 « Support de la politique culturelle en général » du programme 1 « Culture » dont la caractéristique est d'être intersectorielle et dont la finalité est la diffusion culturelle.

Compte tenu de son caractère intersectoriel, le volume de dossiers est très important. Les crédits d'engagement et de liquidation à l'initial sont en général inférieurs au volume de dossiers attendus et sont ajustés à la hausse en fonction du disponible éventuel d'autres allocations de base découlant de la réalisation ou non des projets envisagés au moment de l'élaboration du budget.

En annexe, un tableau reprenant la ventilation des dépenses entre les différents secteurs et services concernés par cette allocation de base pour les années 2017 et 2018.

Question n° 291 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Les subventions aux associations dans le domaine des arts plastiques

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, l'AB 11.001.05.01.3300 concerne les « Subventions aux associations » dans le domaine des arts plastiques ou des musées.

Une augmentation des crédits engagés à hauteur de 73.000 euros et des crédits liquidés de 54.000 euros intervient à l'ajustement 2018. Quelles ont été les nouvelles nombreuses demandes dont il est fait état dans la justification ?

Quelles sont les associations qui ont bénéficié de ces subsides en 2018 ? Pourriez-vous préciser le montant octroyé à chacune d'entre elles ?

Réponse :

Relativement à l'allocation budgétaire 11 001 05 01.3300 dédiée aux arts plastiques et aux musées, des subventions ont été attribuées, pour la première fois en 2018, aux asbl suivantes :

Association	Motivation	Montant
3 MILES UP	Exposition Revit !	7.500 €
AGUAS	Exposition Agua del Dia	7.000 €
ANTE POST	Edition d'une monographie consacrée à l'artiste Bernard Villers	7.500 €
BIBLIOTHECA WITTOCKIANA	Catalogue de l'exposition Ainsi dire	2.000 €

CENTRE CULTUREL JACQUES FRANCK	Programmation d'arts plastiques	8.000 €
CULTURES MAISON	Festival Cultures Maison	7.500 €
ISLAND	Activités	5.000 €
LAB[AU], LABORATORY FOR ARCHITECTURE AND URBANISM	Exposition d'arts numériques Earth & Sky	5.000 €
MAISON AUTRIQUE	Exposition Motifs d'Horta	3.000 €
MONUMENTO	Exposition de sculptures Apertum	5.000 €
		57.500 €

Par ailleurs, certaines subventions attribuées en 2017 aux associations suivantes ont été augmentées en 2018 :

Association	Motivation	Montant	Delta par rapport à 2017
ART & MARGES MUSÉE	Fonctionnement	100.000 €	+ 5.000 €
ASSOCIATION RAYMOND LEBLANC	Prix Raymond Leblanc et fonctionnement	17.400 €	+ 4.400 €
MUSÉE JUIF DE BELGIQUE	Activités	15.000 €	+ 5.000 €

Vous trouverez en annexe le listing complet des subventions attribuées sur cette AB en 2018.

Question n° 292 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Le soutien à la création des maisons des cultures du secteur privé

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, à l'AB 11.001.01a.13.3300 de la mission 11, il est question de Soutien à la création de maisons des cultures (secteur privé).

Un budget très important avait été consacré pour ce poste à l'1 2018. On remarque un ajustement vers le bas de 665.000 € en CE et de 532.000 € en CL.

1. L'investissement très important accordé à ces Maisons des cultures ne serait-il dès lors pas disproportionné au regard des besoins sur le terrain ?
2. Quels projets initialement prévus n'ont-ils pas été mis en œuvre en 2018 ?
3. L'initial 2019 reprend un montant assez important pour ces maisons des cultures. Quelles maisons vont-elles en bénéficier en 2019 et pour quels projets ?

4. Pour 2019, quelle part de ce budget est-elle consacrée au projet de « Maison des cultures africaines » ?

Réponse :

Effectivement, ce poste est destiné au soutien de ce que l'on appelle communément "maisons des cultures privées". Les besoins du secteur sont conséquents, comme le démontre le taux de liquidation de cette allocation budgétaire.

On y relève le subventionnement de :

- l'asbl « Les nouveaux disparus » en tant que maisons des cultures itinérantes : 80.000 EUR (Une convention encadre la subvention de 2018 à 2022.)
- la maison des cultures de Forest (Brass) : 183.000 EUR (Une convention encadre la subvention de 2017 à 2021).

Par ailleurs, de nombreux "projets hors les murs" relatifs aux cultures urbaines" reçoivent aides et subventions leur permettant d'essaimer sur l'ensemble du territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. La notion de "hors les murs" sous-tend que les Cultures Urbaines (le Graff, le beat-box, le break-dance, les Dj, les breakers et tous les arts de rue) sont un secteur complexe, riche, dynamique et mouvant qu'il convient de ne pas circonscrire ou enfermer au sein d'un petit espace clos.

A cet effet, nous avons préféré être proactifs et utiliser les montants prévus pour soutenir les nombreuses initiatives qui voient le jour sur le territoire bruxellois et ce, pour faire croître les arts de rue partout dans Bruxelles, tels que : Lézarts-Urbains, Alerte urbaine, Souterrain production, labelle hip-hop, Manza, HMi, etc.

Enfin, il n'est initialement pas prévu de porter sur cette allocation les frais relatifs à la mise en place d'une maison des cultures africaines.

Question n° 293 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Le soutien à la création des maisons des cultures du secteur privé

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, l'AB 11.001.07.00.3300 concerne les «Subventions aux Centres Culturels reconnus».

Faisant suite à la mise en place du nouveau décret de 2013 de la Fédération Wallonie-Bruxelles, certains centres culturels vont voir la quote-part de la Commission communautaire française augmenter.

Peut-on savoir quels sont les centres qui ont bénéficié de cette revalorisation ? Pourriez-vous nous détailler le montant octroyé à chacun de ces Centres ?

Réponse :

Au 1^{er} janvier 2018, les centres culturels d'Anderlecht et de Schaerbeek ont été reconnus dans le cadre du décret du 21 novembre 2013. Ces deux centres culturels bénéficient depuis 2018 d'un subside de 50.000 € octroyé par la Commission communautaire française pour le critère d'Action culturelle générale, critère de base de la reconnaissance.

En 2018, le Collège a décidé d'entamer la première étape du refinancement des centres culturels en octroyant 50.000 € à l'ensemble des centres culturels reconnus par l'ancien ou le nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce premier palier de financement de 50.000 € est acquis pour chaque centre culturel dès sa reconnaissance.

Les centres culturels d'Anderlecht, Berchem, Bruxelles-Ville, Etterbeek, Evere, Ganshoren, Jette, Saint-Gilles, Schaerbeek, Watermael, Woluwe-Saint-Lambert ont bénéficié respectivement d'un subside de 50.000 € soit un budget total pour 2018 de 550.000 €.

CENTRE CULTUREL RECONNU PAR LE DECRET DE 1992 REFINANCEMENT 2018

Berchem	22.000 €	50.000 €
Bruxelles	22.000 €	50.000 €
Etterbeek	44.800 €	50.000 €
Evere	34.800 €	50.000 €
Ganshoren	22.000 €	50.000 €
Jette	35.500 €	50.000 €
Saint-Gilles	44.800 €	50.000 €
Watermael	44.800 €	50.000 €
Woluwe Saint Lambert	35.500 €	50.000 €

CENTRE CULTUREL RECONNU PAR LE DECRET DE 2013

Anderlecht	34.800 €	50.000 €
Schaerbeek	22.000 €	50.000 €

Question n° 294 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Le soutien octroyé à l'Espace Magh

L'Espace Magh est un lieu qui propose différents spectacles culturels et des expositions, en poursuivant un objectif de visibilité pour les artistes originaires de la communauté africaine. Dans la mesure où cette institution est soutenue par la Commission communautaire française, il me plairait d'obtenir les réponses aux questions suivantes :

1. Qui sont les initiateurs à l'origine de la création de l'Espace Magh ?
2. Quel est le montant des subventions octroyées à l'Espace Magh ? Pourriez-vous ventiler votre réponse pour chaque année depuis 2014 ?

3. Quels sont les chiffres relatifs au taux de fréquentation du lieu ? Pourriez-vous ventiler votre réponse en fonction des différentes disciplines présentées (théâtre, danse, expos-photos, etc.) ?

4. Qui sont les membres actuels du Conseil d'Administration de l'institution ?

Réponse :

Il est nécessaire de repréciser que l'Espace Magh est un Centre Culturel situé au cœur de Bruxelles dont l'objectif est de promouvoir les cultures du Maghreb et de la Méditerranée.

La mission première de cet opérateur est de porter une attention particulière aux cultures dites minoritaires, mais également d'être à l'écoute des artistes issus des immigrations et de valoriser le travail d'un certain nombre d'auteurs du Sud ou d'ailleurs.

Lieu de création, de production et de diffusion, l'Espace Magh propose une programmation ouverte, contemporaine et pluridisciplinaire, ainsi que des ateliers et des stages. Son objectif est de créer un espace de dialogue, de formation et d'information, de libre pensée et d'expression citoyenne dans une tradition belgo-maghrébine riche et diversifiée.

De plus en plus, l'association veille à développer un travail pédagogique qualitatif et des actions de médiation culturelle auprès des jeunes et/ou des publics fragilisés.

Les initiateurs du projet de l'Espace Magh sont encore à l'heure actuelle, en grande partie les membres du Conseil d'Administration. L'espace Magh fêtera en 2019 ses 10 ans.

Membres du CA :

- EL KHATTABI Mohamed - Président - Administrateur (BUREAU)
- ALAMAT Faten - Vice-présidente, Administrateur et Trésorière (BUREAU)
- SI M'HAMMED Jamila - Administrateur et Secrétaire (BUREAU)
- TOUZANI Sam - Administrateur et Secrétaire (BUREAU)
- ZIAN Khalid - Administrateur
- LAANAN Fatima - Administrateur
- SI M'HAMMED Amidou - Administrateur
- LIEBERMANN Patrick - Administrateur

Depuis deux ans, l'Espace Magh bénéficie d'une convention (accordée aux opérateurs de confiance de la Commission communautaire française, qui portent et réalisent sur le terrain les politiques culturelles défendues par l'Administration), le montant octroyé par cette convention est de 50.000 €.

Auparavant, l'opérateur a bénéficié d'aides ponctuelles :

- 20.000 € en 2014
- 10.000 € en 2015
- 2.370 € en 2016
- 58.000 € en 2017 (deux soutiens distincts - 50.000 € + 8.000 €)

- 50.000 € en 2018

En annexe, figure un tableau reprenant le rapport de fréquentation réparti selon les disciplines pour l'année 2018. Chaque année, l'Espace Magh réalise et tient à jour ce rapport.

L'Espace Magh est un opérateur qualitatif et de confiance. Dans son évaluation de ses missions, l'Administration, chargée de la gestion administrative des dossiers, relève le travail remarquable, courageux, ambitieux de ce Centre Culturel hors normes et de l'équipe qui le constitue. L'Espace Magh est un lieu novateur et engagé, l'équipe réalise un travail de qualité ; vous trouverez également en annexe le rapport d'évaluation de l'année 2018.

Question n° 295 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Le soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS

Dans le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2019, l'AB 11.001.02b.05.3300 concerne le « Soutien aux initiatives de créations théâtrales en lien avec les CPAS ».

Il n'est plus prévu aucun montant pour cette AB. Nous pouvons donc en déduire que vous avez renoncé à cette politique.

Pourriez-vous nous expliquer en quoi consistait cette initiative ?

Quels furent les raisons de l'échec de cette politique ?

Réponse :

La politique visant à soutenir l'offre théâtrale à destination des publics fragilisés dépendant du CPAS n'a pas pu être mise en œuvre, en raison de difficultés d'ordre institutionnel. En effet, les CPAS sont des structures bicommunautaires, alors que la Commission communautaire française est une institution francophone.

Cette initiative a dès lors dû être abandonnée.

Il n'en demeure pas moins que la Commission communautaire française oriente ses politiques culturelles en direction des bénéficiaires du revenu d'intégration, notamment par le biais du soutien à l'asbl Article 27 qui est bénéficiaire d'une convention pluriannuelle avec la Commission communautaire française.

Question n° 296 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 17 décembre 2018 :

Les subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel

Dans le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, à l'AB 11.001.01a.06.3300 de la mission 11, il est question de Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Culturel.

Une diminution de 602.000 € de CE et de 488 € de CL a été opérée en 2018.

Dès lors, quels étaient les projets initialement prévus qui n'ont finalement pas été mis en œuvre dans le cadre du Plan culturel ?

A contrario, quels sont les projets qui ont été amorcés ou réalisés dans le cadre de ce Plan ?

Réponse :

Initialement, le budget 2018 comprenait les crédits nécessaires à la concrétisation de l'Appel à projets lié au Vivre ensemble en paix, soit 400.000 €. Pour une meilleure efficacité quant à la mise en œuvre des projets retenus, les subventions dédiées aux projets retenus seront engagées en 2019 permettant ainsi une période d'éligibilité des subsides plus importante. Ce report en 2019 a donc généré la mise à disposition de crédits importants.

Les asbl soutenues dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles en 2018 s'inscrivent principalement dans l'axe « Art, Culture et Thérapie ».

Pour rappel, lors de sa séance du 13 janvier 2016, le Collège de la Commission communautaire française a approuvé une note visant à renforcer le subventionnement d'associations utilisant l'art et la culture comme approches thérapeutiques. Ces projets font l'objet d'un cofinancement avec le secteur santé :

Anaïs	3.000,00
Centre Benenson	5.000,00
Centre Chapelle aux Champs	10.000,00
Comédie Claude Volter	10.000,00
Empathicclown	1.000,00
Fables rondes	3.600,00
Hopi'conte	3.200,00
Inti Théâtre	8.250,00
La Troupe du possible	13.000,00
Lapsus Lazuli	3.100,00
L'Atelier Côté Cour	11.000,00
L'Atelier des 3 Ponts (Le Grès)	3.000,00
Lato Senu	14.000,00
Le Pont des Arts	2.200,00
L'Heure Atelier	9.500,00

Théâtre de l'Eclair	4.500,00
---------------------	----------

Les autres projets financés dans le cadre de la mise en œuvre du Plan culturel pour Bruxelles en 2018 ont concerné la promotion du vivre ensemble :

Association pour la promotion des arts et du patrimoine – Prométhéa	Projet coop – port sud	35.000,00
Aisa	Journée festive vivre ensemble en paix	13.000,00
Espace création Roseaie	Organisation d'activités circassiennes	10.000,00
Clowns sans frontières	Création de spectacles avec des personnes réfugiées	20.000,00
Les Meutes	Des blocs : ateliers, festival et tournée	25.000,00

Enfin, 80.000 euros ont été octroyés au Label d'Utilité Publique dans le cadre du budget alloué à la mise en œuvre du Plan culturel en 2018. En effet, convaincu de l'urgence et de l'importance d'accompagner et d'aller vers les publics qui n'ont pas ou peu accès à la culture, le Gouvernement Francophone Bruxellois développe une action de médiation des publics.

Depuis 2013, un label est octroyé chaque année à un ou deux projets théâtraux développant une méthodologie d'actions et d'accompagnement autour de l'œuvre scénique.

Cette intention s'inscrit dans une politique culturelle privilégiant cohésion sociale, éducation permanente et diversité culturelle. Une culture qui réunit des publics diversifiés autour d'enjeux majeurs en privilégiant la rencontre et l'échange.

Question n° 300 de M. Emin Ozkara du 4 décembre 2019 :

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap

En date du 8 janvier 2018, je vous questionnais au sujet de la législation Handistreaming et des avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Depuis votre réponse à ma question parlementaire, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont continué leurs efforts dans la dynamique « Handistreaming » qui, pour rappel, peut être définie comme la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques bruxelloises. Ainsi avec le « Handistreaming », ce ne sont plus les personnes en

situation de handicap qui doivent s'adapter à leur environnement, mais les trois gouvernements bruxellois (Région, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) qui s'engagent à prendre en compte les besoins des personnes souffrant d'un handicap dans leurs politiques et à s'attaquer aux obstacles qui compromettent la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie économique, sociale, culturelle.... Autrement et plus simplement dit, c'est à la Région, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et à leurs responsables politiques de prendre les mesures nécessaires pour rendre la société plus inclusive.

Afin de compléter mon information au sujet des avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et les réflexions que vous avez menées pour l'année 2018, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne "le Handistreaming et vos compétences", des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées? Si oui, lesquelles précisément ?
2. En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné? Si oui, combien? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux années précédentes? Combien de personnes souffrant d'un handicap y travaillent ?

Réponse :

En réponse à votre question, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants.

A l'initiative du Gouvernement francophone bruxellois, le Service public francophone bruxellois a composé et mis en place un Groupe de Coordination. Il regroupe des agents de toutes les directions d'administration et s'appelle le Groupe de coordination handistreaming.

Au niveau de ce groupe de coordination handistreaming, tous les coordinateurs, membres effectifs et suppléants, ont été désignés.

La coordination du groupe est assurée par les 2 coordinateurs du service Phare.

Le premier objectif de ce groupe de coordination est en cours de finalisation. Il consiste à établir un rapport de fin de législature handistreaming reprenant l'ensemble des mesures déjà prises par l'administration.

Des contacts ont été établis. Des rencontres avec toutes les directions d'administration ont permis de clarifier les attentes concernant ce rapport et d'initier la réflexion concernant le fonctionnement de cette coordination (rôle de chacun, organisation des rencontres, mise en commun des documents sur un fichier handistreaming accessible aux membres de la coordination, projet de formation, etc.). Les chantiers identifiés à ce stade sont :

1. La finalisation du rapport avec l'ensemble des mesures déjà prises et leur évaluation
2. La création d'indicateurs pertinents
3. La formation des membres
4. La finalisation de priorités à intégrer dans le plan stratégique

De manière plus spécifique, des actions ont été mises en place notamment en matière de formation professionnelle où un plan de travail très précis est en cours d'élaboration avec Bruxelles Formation.

Question n° 306 de M. Sevket Temiz du 9 janvier 2019 :

L'enseignement de type 8 en Région bruxelloise

Depuis la loi de 1970, l'enseignement de type 8 est le dernier type d'enseignement spécialisé organisé en Communauté française. Ce type d'enseignement se caractérise par des troubles appelés troubles instrumentaux, en d'autres termes il s'agit des faiblesses dans l'organisation de l'espace et du temps, des faiblesses au niveau de la parole, au niveau de l'attention, au niveau de la motricité ainsi que de la mémoire.

Ce type d'enseignement au nombre de 30 en Région bruxelloise est limité à l'école primaire et il n'en existe pas au niveau du secondaire. Les élèves qui ont terminé leurs études en primaire mais qui garderaient encore des lacunes se retrouvent souvent déboussolés au niveau du secondaire car le rythme d'apprentissage n'est pas le même.

Aussi, Madame la Ministre-Présidente pouvez-vous m'éclairer sur les points suivants à savoir :

1. Avez-vous des chiffres au sujet des élèves ayant fait le type 8 et qui ont réussi les 3 degrés du secondaire en Région bruxelloise ? Existe-il des statistiques ou feedback ? Si oui, quel est le pourcentage des réussites sur l'ensemble des élèves lorsque ceux-ci entrent au secondaire ?
2. Au vue de la pénurie des enseignants en général, quel est le pourcentage d'enseignants pour l'enseignement de type 8 qui manquerait ?
3. Avez-vous envisagé la possibilité d'élargir le type 8 au niveau du secondaire du premier degré ?

Réponse :

En réponse à votre question, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants.

Il est vrai que, pour le moment, l'enseignement de type 8 est organisé uniquement au niveau primaire.

Je rappelle que le type 8 s'adresse aux enfants présentant des difficultés dans le développement du langage, dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou du calcul. Ce sont donc des enfants pour qui les

difficultés sont telles que, dans un premier temps, une intervention particulière est nécessaire.

Néanmoins, l'objectif final de la Fédération Wallonie-Bruxelles est d'amener un maximum d'élèves sortant du type 8 vers l'enseignement ordinaire et, dans les faits, c'est le cas pour un bon nombre d'entre eux, à savoir 48% (en 2009-2010).

Concernant le pourcentage de réussite en secondaire, je précise que les seules statistiques dont nous disposons actuellement proviennent d'une recherche longitudinale sur les élèves de type 8 réalisée par M. Philippe Tremblay à Bruxelles en 2003. Dans cette étude, on peut lire que « pour les élèves réintégrés en enseignement secondaire ordinaire (+1-50%), sur les trois années étudiées, on remarque que ceux-ci s'orientent [plus] vers des filières professionnelles, moins exigeantes sur le plan des matières « classiques » (*.) Et trois années après la sortie, il reste moins de 4% des étudiants en enseignement général et technique (...) ».

Les élèves sortant de l'enseignement spécialisé de type 8 sont donc capables de suivre leur scolarité dans l'enseignement secondaire général, mais il serait sans doute intéressant de mettre à leur disposition des outils et stratégies spécifiques tout au long de leur scolarité. Je pense ici au passeport dyslexie, tel qu'il existe déjà aux Pays-Bas.

Concernant la pénurie d'enseignants, il est très difficile aujourd'hui, vu le peu d'études sur la question, d'estimer le pourcentage d'enseignants qui manqueraient dans le type 8, mais il faudrait, je pense, avant tout former les enseignants du secondaire ordinaire aux troubles de l'apprentissage et veiller à ce que chaque école secondaire bénéficie de personnes spécialement formées pour encadrer les enseignants.

Concernant la possibilité d'élargir le type 8 au niveau du secondaire du premier degré, c'est une possibilité qu'il faut étudier sérieusement et qui permettrait de contribuer à la réussite de ces élèves dans l'enseignement ordinaire et faire en sorte que ces enfants deviennent des élèves comme les autres.

Question n° 307 de M. Sevket Temiz du 11 janvier 2019 :

La participation des primo arrivants dans les écoles de promotion sociale

Bruxelles a toujours été une terre d'accueil d'immigration internationale depuis des dizaines d'années. Aujourd'hui encore, notre ville reçoit régulièrement des personnes ayant le statut de primo arrivants.

Les politiques mises en place en vue de les encadrer, les soutenir et de les orienter afin que ces personnes puissent se réaliser sont nombreuses. Aussi, la formation et l'enseignement restent les piliers de leurs intégrations et réussites ; à ce sujet j'aimerais vous poser les questions suivantes :

1. Avez-vous un chiffre des primo arrivants qui ont suivi ou qui suivent encore des cours et formations dispensés par les écoles de promotion sociale dépendant de votre compétence depuis le début de cette législature ? Si oui, quelle est la répartition homme-femme ?
2. Quels sont les cours ou formations, dans les écoles de promotion sociale, les plus choisis pour la période 2017-2018 ?
3. Est-ce que les primo arrivants paient un minerval différencié par rapport aux citoyens belges lors de leurs inscriptions dans les écoles de promotion sociale ?
4. Quel est le taux de réussite des primo arrivants ayant suivi des cours et/ou formations dans les écoles de promotion sociale pour la période 2017-2018 ?

Réponse :

Notre enseignement de promotion sociale ne comprend pas, à ce jour, de structure d'accompagnement ou de projets spécifiques pour les primo-arrivants, comme il en existe dans l'enseignement obligatoire de plein exercice.

Néanmoins, notre offre d'enseignement comprend des sections et des unités d'enseignement qui sont, notamment, destinées à des publics précarisés, dont la langue maternelle n'est pas le français et ayant un faible un niveau d'instruction.

L'Institut Roger Guilbert dispense des cours de français langue étrangère en collaboration avec la cellule d'insertion socio-professionnelle du CPAS d'Anderlecht. Ce cours vise à permettre aux « articles 60 » engagés par le CPAS de maîtriser la langue française, à l'oral comme à l'écrit. La majorité des étudiants inscrits sont sur le territoire depuis quelques années et ne sont donc pas à proprement parler des primo-arrivants. Les droits d'inscription sont alors pris en charge par le CPAS.

Une formation en alphabétisation-insertion est également proposée par l'Institut Roger Guilbert ; il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences de base en communication française (orale et écrite), de leur apprendre le fonctionnement et la culture de la Belgique et de leur mettre à disposition une permanence spécialisée dans l'orientation socio-professionnelle (assistance dans la lecture de courriers personnels, entretien d'orientation personnelle, ...).

Nous constatons qu'aucun primo-arrivant direct ne fréquente nos écoles de promotion sociale. Seule une faible partie de la population est constituée de « post » primo-arrivants, arrivés en Belgique quelques années auparavant et désirant s'inscrire dans un projet de formation professionnelle.

En outre, les étudiants immigrés, dont le français n'est pas la langue maternelle, s'inscrivent davantage dans les filières du secondaire que dans celle du supérieur.

A titre d'exemple, parmi les 165 inscrits de la section biotechnologie de l'Institut Roger Lambion, seuls deux étudiants, en provenance des pays de l'Est et ayant déjà suivi un parcours dans l'enseignement supérieur, rencontrent de légères difficultés de maîtrise de la langue. Ce sont les filières boulangerie-pâtisserie et boucherie qui comprennent le plus grand nombre d'étudiants ne maîtrisant pas la langue (environ 10% de chaque groupe).

Afin de remédier à ces lacunes, un module de cours généraux, comprenant 80 périodes de mathématique! 80 périodes de français (axées sur la communication professionnelle), 20 périodes de sciences humaines et 20 périodes de biologie a été mis en place.

En outre, les étudiants ne trouvant pas satisfaction dans notre offre d'enseignement sont redirigés en journée vers les cours de promotion sociale d'Erasmus à Anderlecht, avec lequel l'Institut Lambion collabore depuis de nombreuses années. Ceux-là proposent différents niveaux d'alphabétisation et davantage de niveaux de français langue étrangère. Cette collaboration, informelle, entre les deux instituts, permet aux étudiants de suivre des cours de langue en journée et de poursuivre leur formation en soirée.

Question n° 308 de M. Sevket Temiz du 11 janvier 2019 :

La participation des artistes primo arrivants sur l'ensemble de la scène culturelle francophone bruxelloise

Les primo arrivants à Bruxelles ont des origines diverses et variées, leurs profils sont multiples. L'offre culturelle à Bruxelles est riche et c'est un secteur que vous connaissez bien et que vous soutenez depuis des années.

La multitude d'opérateurs culturels dépendant de la Commission communautaire française ou subsidiés par celle-ci ont recours à des artistes dans tous les domaines de l'art afin de nous faire partager leurs œuvres artistiques, leurs visions et leurs parcours et expériences.

A cet effet, madame la Ministre-Présidente :

1. Pouvez-vous me dire si des artistes primo arrivants se sont produits sur les différentes scènes bruxelloises au niveau culturel tout art confondus pour la période 2014-2018 ? Si oui, avez-vous un chiffre exact ?
2. Existe-t-il un collectif d'artistes primo arrivants qui sont subsidiés et/ou parrainés par la Commission communautaire française ? Si oui, quel en est le montant et le type d'encadrement ?
3. Sous quelle forme d'art les artistes primo arrivants se produisent régulièrement à Bruxelles financés, subsidiés ou parrainés par la Commission communautaire française ?

Réponse :

En réponse à votre question, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants.

Avant toute chose, je tiens à rappeler que la politique culturelle du Gouvernement francophone bruxellois est animée par la volonté d'ouvrir la scène culturelle à la diversité tant des acteurs, des opérateurs que des publics. Je précise aussi que cette politique entend faciliter l'accès de tous les publics à la scène culturelle francophone bruxelloise. Cet encouragement n'étant nullement une fin en soi, il n'entraîne évidemment aucun relevé chiffré.

Toutefois, la très grande majorité de nos opérateurs travaillent avec cette volonté d'ouverture et, en particulier, concernant l'inclusion et la participation de cette population primo-arrivante.

A titre d'exemples, il convient de mettre en exergue les opérateurs suivants, qui ont clairement mené des actions culturelles en faveur des primo-arrivants et que nous avons soutenus :

- Muziekpubliek, qui a initié des rencontres entre musiciens réfugiés qui ont donné lieu à deux albums et à une série de concerts sous le nom: Refugees for Refugees ;
- Refugees got talent, qui organise des concerts, des ateliers autour des artistes réfugiés afin de prouver la richesse de leur apport ;
- La Bellone, qui organise des rencontres entre réfugiés, artistes et habitants autour de repas et de salons artistiques ;
- Convivial, qui organise des ateliers culturels à destination des migrants en vue de favoriser leur découverte de la culture et des lieux culturels belges et bruxellois ;
- Label United Stages, qui s'engage à soutenir des actions en faveur des demandeurs d'asiles, des réfugiés, des sans-papiers et des migrants et à prendre des engagements en matière de sensibilisation de ces publics aux droits des étrangers; à la diversité et au respect de l'autre. Le théâtre de la Balsamine est en charge de l'administration et de la coordination des actions du Label ;
- Clowns sans frontières, qui organise avec les publics des centres de la Croix-Rouge, de Fedasil, etc. des animations favorisant la rencontre, le partage ... et le sourire !

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU TOURISME,
M. RUDI VERVOORT

**Question n° 286 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
du 14 décembre 2018 :**

Les travaux nécessaires à l'enregistrement des auberges de jeunesse dans le cadre de l'ordonnance relative à l'hébergement touristique

Durant l'année 2018, un budget spécifique avait été prévu afin de réaliser des travaux de mise en conformité en vue de l'obtention de l'enregistrement des auberges de jeunesse auprès des services régionaux, conformément à la nouvelle ordonnance relative à l'hébergement touristique.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir quels ont été différents travaux effectués ? Pourriez-vous ventiler votre réponse pour chacune des auberges que vous soutenez ?

Les bâtiments répondent-ils désormais à l'ensemble des normes de sécurité ?

D'autres travaux sont-ils prévus pour les années à venir ?

Réponse :

J'ai l'honneur de vous adresser les éléments de réponse suivants :

L'Ordonnance du 8 mai 2014 relative à l'hébergement touristique a établi en vue de leur enregistrement comme « Centre d'hébergement de tourisme social » une série de critères à respecter.

Ces obligations spécifiques concernent principalement le bâtiment et les équipements propres à ce type d'infrastructure (équipement de l'installation, des chambres, sanitaires...).

En vue de cet enregistrement, l'établissement est tenu de produire une attestation de sécurité d'incendie délivrée par le bourgmestre sur la base d'un rapport des pompiers. Cela implique souvent une mise aux normes nouvelles en matière de sécurité et d'incendie, et donc des travaux parfois importants selon l'importance des aménagements à faire. Cet aspect tout à fait nécessaire au bon fonctionnement des Centres d'hébergement pour jeunes, peut entraîner des frais importants, des procédures longues (architecte, demande de permis d'urbanisme, appels d'offres pour la réalisation des travaux) et un phasage des travaux.

Travaux par Auberge pour le respect des normes de l'Ordonnance en 2018

Centre CHAB-VAN GOGH

- Chambre PMR 148.482,15 €
- Sécurisation incendie (phase 2) 34.438,80 €
- Aménagement des chambres 47.401,00 €
- Travaux façade 25.510,00 €

Auberge Jacques Brel

- Sécurité incendie, mise en conformité 111.124,57 €
- Ascenseur 66.876,00 €
- Rénovation des chambres 51.630,70 €

Auberge des 3 Fontaines

- Mobilier pour l'accueil 24.000,00 €
- Signalétique 26.293,00 €
- Sécurité incendie (portes coupe-feu) 121.000,00 €
- Aménagement d'une cuisine pour logeurs 30.250,00 €

A ce jour, seule l'Auberge Jacques Brel a été enregistrée. Les travaux dans les deux autres auberges sont toujours en cours et, par conséquent, leur enregistrement encore en attente.

**Question n° 287 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven
du 14 décembre 2018 :**

Les prestations de tiers et frais de missions dans le cadre du budget consacré au tourisme

Dans le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2018, l'AB 24.000.00.01.1211 concerne des prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.

Un crédit de 2.000 € a été liquidé en 2018.

8. Pourriez-vous préciser à quelle fin ce montant a-t-il précisément et concrètement été utilisé ?
9. A l'initial 2019, le même budget est prévu. Le très faible montant de cette AB indique qu'elle ne pourra pas être destinée au paiement des honoraires de consultants, avocats, ainsi que des frais de missions des membres de l'administration, qui nécessiteraient un montant bien plus important. Dès lors, pourquoi conserver une si petite AB en 2019 ?

Réponse :

J'ai l'honneur de vous adresser les éléments de réponse suivants :

Avant la régionalisation de la compétence Tourisme, ce crédit était destiné au paiement des honoraires et des consultants et éventuellement d'avocats, des jetons de présence pour les membres du Conseil Supérieur du Tourisme et des Commissions techniques ainsi que pour les membres de la Commission de dérogation incendie des établissements d'hébergement. Il était également destiné à financer différentes études et statistiques.

Le montant de l'article, avant la régionalisation d'une grande partie de la compétence du tourisme, était

nettement plus important. Ainsi pour l'année budgétaire 2012, le montant initial représentait 36.000 €.

Après la régionalisation, l'article a été maintenu pour couvrir les éventuels frais de déplacement et de participation à des conférences ou colloques de l'OITS dont la Commission communautaire française est membre ainsi qu'à une participation financière d'études, conférences ou colloques qu'organiserait le secteur de l'hébergement du tourisme social pour jeunes (auberges de jeunesse, Centres d'hébergement pour jeunes) qui est resté de la compétence de la Commission communautaire française.

Question n° 301 M. Emin Ozkara du 4 janvier 2019 :

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming, les compétences du ministre et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap

En date du 8 janvier 2018, je vous questionnais. Au sujet de la législation Handistreaming et des avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Depuis votre réponse à ma question parlementaire, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont continué leurs efforts dans la dynamique « Flandistreaming » qui, pour rappel, peut être définie comme la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques bruxelloises. Ainsi avec le « Handistreaming », ce ne sont plus les personnes en situation de handicap qui doivent s'adapter à leur environnement, mais les trois gouvernements bruxellois (Région, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) qui s'engagent à prendre en compte les besoins des personnes souffrant d'un handicap dans leurs politiques et à s'attaquer aux obstacles qui compromettent la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie économique, sociale, culturelle,...

Autrement et plus simplement dit, c'est à la Région, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et à leurs responsables politiques de prendre les mesures nécessaires pour rendre la société plus inclusive.

Afin de compléter mon information au sujet des avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et les réflexions que vous avez menées pour l'année 2018, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne "le Handistreaming et vos compétences", des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées? Si oui, lesquelles précisément ?
2. En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné ? Si oui, combien ? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux

années précédentes ? Combien de personnes souffrant d'un handicap y travaillent ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur la prise en compte de la question du handicap dans les politiques de cohésion sociale et de tourisme.

En ce qui concerne la cohésion sociale, actuellement, dans le cadre des contrats quinquennaux de cohésion sociale 2016-2020, nous soutenons deux opérateurs qui s'adressent spécialement à un public en situation de handicap : il s'agit de l'asbl "le troisième oeil" et de l'asbl "alpha signe". Ces deux opérateurs mettent l'accent sur l'alphabétisation de publics malvoyants.

Comme vous le savez, le Parlement a voté un nouveau Décret relatif à la cohésion sociale. Le Gouvernement est actuellement dans la rédaction des arrêtés d'exécution. À ce niveau, des mesures nouvelles sont proposées afin que les opérateurs de cohésion sociale qui seront agréés réfléchissent à la mise en place d'une dynamique d'inclusion des publics porteurs d'une déficience et favorisent une démarche en vue de d'inclure les personnes porteuses d'une déficience. De plus, ce dispositif prévoit un appel à projet pour le soutien des investissements dans les infrastructures, à cet égard, une attention sera apportée à ceux qui permettent l'accessibilité aux locaux pour les personnes en situation de handicap.

Dans le cadre des matières liées au tourisme social, vous devez savoir qu'en ce qui concerne les chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite, la plupart des auberges de jeunesse font mieux que ce qu'exige la réglementation en vigueur, à savoir une chambre PMR équipée aux normes par module de cinquante chambres. Nous pouvons donc annoncer fièrement les chiffres suivants : l'Auberge Jacques Brel dispose actuellement de 3 chambres PMR, l'auberge Génération Europe de deux chambres PMR et l'Auberge Sleepwell de deux chambres PMR. La création et la rénovation de ces chambres ont été en leur temps réalisés avec l'aide financière de la COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE. En 2018, sur ma proposition, le Gouvernement a octroyé une subvention de 148.482 € au CHAB – Auberge Vincent Van Gogh pour la réalisation de deux chambres PMR. L'appel d'offre va être lancé.

Les travaux de sécurité incendie également subsidiés dans les auberges tiennent compte des besoins des personnes handicapées (par exemple en ce qui concerne les chemins de fuite pour PMR, flash lumineux en cas de problème d'incendie pour les sourds et mal voyants, motorisation des portes). Des travaux de la sorte ont été subsidiés au niveau de l'Auberge des Trois Fontaines et du CHAB. Notons encore que l'Auberge Jacques Brel a commandé une étude pour refaire l'ensemble de la sécurité incendie du bâtiment, une attention particulière a été demandée pour permettre partout l'accessibilité des personnes handicapées.

Enfin, vous m'interrogez sur la composition de mon Cabinet et les candidatures reçues de personnes porteuses de handicap. À ce jour aucune personne ne répond à cette description et nous n'avons pas reçu de candidatures de personnes nous précisant qu'elles étaient porteuses d'un handicap. Je vous assure ma plus grande attention à ce sujet.

Question n° 311 de M. Sevket Temiz du 18 janvier 2019 :

Les bureaux d'accueil pour primo arrivants et leurs accessibilités

Voilà quelques années étaient créés les bureaux d'accueil pour primo arrivants financés par la Commission communautaire française à savoir l'asbl Via et BAPA Bxl. Ces associations subsidiées à hauteur de plus de 1,5 millions d'euros ont pour objectif d'accueillir et d'accompagner les nouveaux résidents étrangers, de les aider à une meilleure compréhension de la société en Belgique, de ses institutions afin de mener une vie de manière autonome et d'accroître leurs participations tant au niveau économique, sociale et culturelle.

Aussi, ces centres dispensent des cours de français et/ou d'alphabétisation, de citoyenneté et de droits et devoirs en Belgique. D'importance majeure pour l'intégration des primo arrivants ces structures doivent se renforcer et se répandre territorialement, car actuellement elles sont implantées seulement sur trois communes, Schaerbeek, Molenbeek Saint-Jean et Bruxelles-Ville.

A cet égard, monsieur le Ministre :

1. Avez-vous des chiffres sur la participation des primo arrivants dans ces deux structures Via et BAPA BXL depuis leurs créations, tout en sachant que BAPA BXL n'a pas de site internet détaillé ?
2. Combien de primo arrivants, ayant suivi le parcours avec ses deux volets et obtenu les attestations, ont par la suite suivi une formation professionnelle dans une autre structure? Avez-vous en outre des chiffres de réussites ayant conduit à trouver un emploi ?

Réponse :

Concernant les chiffres de fréquentation dans les deux bureaux d'accueil :

Depuis leur ouverture au public (avril 2016 pour VIA et septembre 2016 pour Bapa Bxl), 6.645 primo-arrivants ont été reçus par les bureaux d'accueil : 3.341 femmes et 3.304 hommes.

La répartition par Bureau et par implantation est la suivante :

- VIA, avec ses deux implantations a ouvert 4.440 dossiers (2190 femmes et 2250 hommes) depuis son ouverture au public et 470 primo-arrivants ont réalisé l'ensemble du parcours et se sont vus délivrer une attestation de suivi du volet secondaire.

La répartition par implantation est assez équivalente :

Schaerbeek : 2.280 dossiers (1165 femmes et 1115 hommes) dont 1448 personnes ont réalisé l'entièreté du premier volet et se sont vus remettre une attestation de suivi du volet primaire, et 211 ont terminé l'entièreté du parcours et ont reçu l'attestation de suivi du volet secondaire.

Molenbeek : 2.160 dossiers (1025 femmes et 1135 hommes) dont 1240 personnes ont réalisé l'entièreté du volet primaire et 259 l'entièreté du volet secondaire.

- BAPA BXL a ouvert 2.205 dossiers depuis son ouverture au public (1151 femmes et 1054 hommes). 1144 primo-arrivants ont réalisé le volet primaire du parcours et 111 personnes ont réalisé les deux volets et se sont vus remettre l'attestation de suivi du volet secondaire.

Concernant le nombre de personnes ayant suivi les deux volets du parcours d'accueil et obtenu les deux attestations, et qui se sont par la suite inscrites dans une formation professionnelle, ainsi le nombre de réussites ayant conduit à trouver un emploi, nous ne disposons d'aucun chiffre. Relever ce genre de statistiques me paraît difficile à mettre en place au regard de la législation sur la protection des données.

Le décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale au Parcours d'accueil précise que l'accompagnement proposé dans le cadre du volet secondaire du parcours consiste en un soutien et un suivi des démarches administratives pour lesquelles le bilan social a mis des besoins en évidence et une orientation vers les acteurs actifs dans le domaine de la formation et de l'emploi.

Comme vous le précisez, ces bureaux dispensent des séances d'information sur les droits et devoirs de toute personne vivant en Belgique (10 heures) et des formations citoyennes (50 heures) qui permettent aux primo-arrivants de mieux comprendre notre société, ses institutions et par là, les aident à mener leur vie de manière autonome et d'accroître leur participation. Les cours de français ou d'alphabétisation ne sont pas dispensés par ces bureaux d'accueil. Ils réalisent un bilan linguistique et orientent les personnes qui ont un niveau de maîtrise inférieur au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR) vers des opérateurs linguistiques spécifiquement conventionnés pour la dispense de ces cours.

L'accompagnement est proposé sur base des besoins identifiés lors du bilan social et se déroulent en parallèle des formations à la citoyenneté et linguistique qui sont les composantes du volet secondaire.

L'orientation vers les acteurs de la formation et de l'emploi fait que les bureaux d'accueil ne disposent pas d'informations précises en termes d'entrée en formation ou en termes d'emploi. D'autant que les bureaux

clôturent les dossiers après la réalisation des deux volets du parcours et la remise des deux attestations.

Ce parcours donne aux primo-arrivants une opportunité pour acquérir des compétences qui faciliteront son entrée en formation ou lui permettront plus facilement de trouver un emploi, mais nous ne disposons d'aucun chiffre à ce sujet.

Question n° 315 de M. Marc Loewenstein du 28 janvier 2019 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

4. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
5. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2018 ?

6. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Vous m'interrogez sur les montants disponibles dans le cadre de mes budgets d'initiative. Ces montants ont été approuvés par le Parlement. En ce qui concerne la Cohésion sociale, ils sont répartis sur les allocations de base 22.002.00.04.3300 et 22.002.00.10.3300 qui sont respectivement créditées d'un montant de 649.000 € et 449.000 € en crédits d'engagement.

En ce qui concerne le tourisme social, ces subsides sont octroyés pour des frais d'investissement uniquement. En 2018, l'allocation de base concernée (24.000.00.07.5211) était créditée d'un montant de 800.000 €. C'est un montant exceptionnellement supérieur aux années précédentes et à l'année en cours qui était prévu afin de couvrir les frais pour la mise en conformité de nos auberges par rapport à la nouvelle législation sur l'hébergement touristique prise par la Région.

Vous trouverez dans le tableau ci-joint les asbl qui ont obtenu un subside dans le cadre de ces allocations de base, le montant du subside octroyé, l'adresse de l'asbl et les années précédentes pendant lesquelles la même asbl a également reçu un subside dans le cadre de la même allocation de base.

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SANTÉ,
MME CÉCILE JODOGNE

Question n° 298 de Mme Magali Plovie du 20 décembre 2018 :

Les nouveaux agréments de maisons médicales

A l'occasion de l'élaboration du budget 2018, vous avez indiqué votre souhait de procéder à l'agrément de deux maisons médicales supplémentaires au cours de l'année 2018.

Pourriez-vous nous indiquer quelle a été la procédure de sélection des maisons médicales ?

Suivant quel calendrier ? Quels étaient les critères concrets pour sélectionner les deux maisons médicales choisies ? Avec quelle pondération ?

Quelles sont les maisons médicales finalement sélectionnées ?

A quels montants s'élèvent les subventions versées en 2018 dans le cadre de ces agréments ?

Quelle date a-t-elle été prise en compte pour le début de chacun des deux agréments ? Une rétroactivité a-t-elle été décidée ?

Réponse :

Effectivement, lors de l'élaboration du budget 2018, je vous ai manifesté mon souhait de reconnaître deux nouvelles maisons médicales.

En absence d'une programmation telle que définie à l'article 32 du décret, le service de la Santé a utilisé une série de critères déjà utilisés pour les agréments précédents :

- la date d'introduction de la demande d'agrément ;
- l'absence d'autres maisons médicales dans un environnement proche ;
- la visibilité des projets développés pour les bénéficiaires ;
- la valorisation du territoire d'intervention par un projet porté non seulement par la maison médicale mais également par d'autres acteurs socio-sanitaires et les bénéficiaires ;
- les critères statistiques comme la pauvreté en condition de vie : les contraintes budgétaires des ménages, les retards de paiement de factures (loyer, énergie,...), les restrictions de consommation (repas, chauffage,...), les difficultés de logement,...

A ces critères, nous en avons ajouté un issu de l'étude d'avril 2018 et intitulée « Les médecins généralistes en Région bruxelloise. Qui sont-ils ? Où pratiquent-ils ? Et où se situent les potentielles pénuries » (Etude de l'Observatoire de la Santé et du Social).

Le service de la Santé a également fait appel au CDCS pour l'impression de deux cartographies reprenant sur le territoire de la Région bruxelloise :

- Les 38 maisons médicales agréées par la Commission communautaire française ;
- Toutes les maisons médicales affiliées à la Fédération des MM (aussi bien celles qui sont agréées que celles qui ne le sont pas).

Après examen des différents dossiers par l'administration et tenant compte de ces critères, j'ai décidé d'agréer à partir du 1er septembre 2018 les deux maisons médicales suivantes :

1. Maison Médicale Calendula (Ganshoren) : l'absence d'autres maisons médicales dans un environnement proche, aucune maison médicale dans la commune de Ganshoren, le nombre de logements sociaux, l'importante présence de personnes âgées dans cette commune bruxelloise, le manque de médecins généralistes, le peu de services ambulatoires agissant sur ce territoire...
2. Maison Médicale des Primeurs : située avenue du Pont du Luttre, 95 à 1190 Forest, la « Maison Médicale des Primeurs » cible la population de la commune de Forest, et plus particulièrement du quartier Primeurs : entre la gare du Midi et la maison communale de Forest. L'offre médicale dans ce quartier est la plus défaillante de la commune de Forest. Or, ce quartier a de grands besoins en soins de santé. En effet, la population y est très dense et très vulnérable : grande proportion d'enfants de 0 à 4 ans et de personnes âgées parfois très isolées, petits revenus, faible niveau d'instruction, insalubrité des logements... et les habitants ont une très mauvaise perception de leur santé. Il s'agit ici de la demande la plus ancienne.

L'estimation budgétaire d'une maison médicale s'élève, en année pleine, à 95.400 €. Ce montant couvre les frais de personnel (1 ETP pour la fonction d'accueil et un 0,5 ETP pour la fonction de santé communautaire), les frais de fonctionnement, le pourcentage de formation du personnel agréé et les frais de la démarche d'évaluation qualitative.

Sur ma proposition, les arrêtés octroyant un agrément aux deux nouvelles maisons médicales à partir du 1er septembre 2018 ont été adoptés par le Collège le 17 janvier 2019.

Question n° 302 M. Emin Ozkara du 4 janvier 2019 :

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming, les compétences du ministre et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap

En date du 8 janvier 2018, je vous questionnais. Au sujet de la législation Handistreaming et des avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes

handicapées. Depuis votre réponse à ma question parlementaire, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont continué leurs efforts dans la dynamique « Flandistreaming » qui, pour rappel, peut être définie comme la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques bruxelloises. Ainsi avec le « Handistreaming », ce ne sont plus les personnes en situation de handicap qui doivent s'adapter à leur environnement, mais les trois gouvernements bruxellois (Région, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) qui s'engagent à prendre en compte les besoins des personnes souffrant d'un handicap dans leurs politiques et à s'attaquer aux obstacles qui compromettent la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie économique, sociale, culturelle,...

Autrement et plus simplement dit, c'est à la Région, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et à leurs responsables politiques de prendre les mesures nécessaires pour rendre la société plus inclusive.

Afin de compléter mon information au sujet des avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et les réflexions que vous avez menées pour l'année 2018, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne "le Handistreatning et vos compétences", des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées? Si oui, lesquelles précisément ?
2. En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné ? Si oui, combien ? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux années précédentes ? Combien de personnes souffrant d'un handicap y travaillent ?

Réponse :

Au sein des services du Collège de la Commission communautaire française, c'est la Direction d'administration de l'Aide aux Personnes handicapées qui a été chargée de mener les initiatives structurelles relatives au handistreaming.

Un groupe de coordination handistreaming a été mis en place.

Ce groupe est composé de membres effectifs et suppléants provenant de chacune des directions d'administration, il est placé sous la responsabilité de deux membres du service « PHARE ».

Le premier objectif de ce groupe de coordination consiste à établir un rapport de fin de législature sur le handistreaming reprenant l'ensemble des mesures déjà prises par l'administration. Cet objectif est pratiquement atteint.

Des rencontres avec toutes les directions d'administration ont permis de clarifier les attentes concernant ce rapport et d'initier la réflexion concernant

le fonctionnement de la coordination (rôle de chacun, organisation des rencontres, mise en commun des documents sur un fichier handistreaming accessible aux membres de la coordination, projet de formation, etc).

Les chantiers identifiés à ce stade sont :

- la finalisation du rapport avec l'ensemble des mesures déjà prises et leur évaluation ;
- la création d'indicateurs pertinents ;
- la formation des membres ;
- la finalisation de priorités à intégrer dans le plan stratégique du Conseil de direction.

De manière plus spécifique des actions ont été mises en place notamment en matière de formation professionnelle. En collaboration avec Bruxelles Formation, un plan de mise en œuvre desdites actions est élaboré de manière très précise.

De manière plus spécifique pour ce qui concerne les compétences qui sont les miennes en termes de fonction publique, plusieurs démarches ont été faites, différentes réflexions ont été menées.

Ainsi, parallèlement au groupe de coordination susvisé, la direction d'administration ressources humaines a mené un certain nombre de réflexions et d'actions spécifiques pour intégrer la problématique du handicap à sa réorganisation structurelle, que j'ai initiée en avril 2018.

L'aspect « handicap » a ainsi été intégré à la réflexion sur la mise en route d'un parcours d'accueil des nouveaux engagés qui prévoit désormais un parrainage de tout nouvel arrivant, permettant le cas échéant une prise en charge spécifique de difficultés liées à un handicap. Cet aspect a également été intégré dans le processus d'élaboration du plan de formation, le fonctionnement par plan bisannuel ayant été réactivé depuis 2016.

Les plans ont ainsi permis d'organiser ou de rendre disponibles des formations spécifiques dont :

- la formation à la langue des signes et au « langage facile à comprendre », particulièrement à destination des agents en contact avec les personnes handicapées ;
- la participation à des formations courtes « s'immerger dans une expérience autistique » et « les personnes avec une déficience intellectuelle » à destination plus particulièrement des agents chargés de l'inspection ;
- une formation de « sensibilisation au handicap » et « sensibilisation au vivre ensemble » à destination plus particulièrement des accompagnateurs scolaires.

Par ailleurs, les formations en ligne d'UNIA, dont celles relatives à la discrimination et aux aménagements raisonnables, ont été rendues accessibles à tous via l'intranet de l'institution. Elles ont été suivies spécifiquement par deux agents des ressources humaines.

Enfin, des membres du service ont également participé aux ateliers « diversité » organisés par le SELOR.

Sur le plan de l'évolution des pratiques :

- la direction d'administration ressources humaines a participé activement à l'action « Duo day » permettant de faire évoluer la perception du handicap grâce à l'accueil d'un stagiaire porteur de handicap pendant un minimum d'une journée. En l'occurrence, la cellule de développement des compétences a accueilli une stagiaire du 30 avril au 8 mai 2018, dans la fonction de gestionnaire de formation. Ce stage a été conclu par une évaluation conjointe de l'expérience par l'équipe et par la stagiaire, des recommandations étant rédigées pour être intégrées aux réflexions ;
- dans le but de favoriser les échanges, un représentant de la direction d'administration a participé aux travaux de la commission d'accompagnement pour le recrutement de personnes handicapées dans le secteur public fédéral.

Ces diverses initiatives sont destinées à la fois à favoriser les dynamiques internes en faveur de l'inclusion, et, à enrichir le travail concret dans le cadre du handistreaming tel qu'il a été décrit ci-dessus.

Enfin, signalons que le travail de mise en conformité de l'ensemble des documents de la Commission communautaire française aux standards d'accessibilité visés par les directives européennes est piloté au départ de la direction d'administration ressources humaines, qui a par ailleurs organisé les formations nécessaires à son bon déroulement.

Question n° 309 de Mme Simone Susskind du 11 janvier 2019 :

L'initiative canadienne en matière de santé : la prescription de visites au musée

Le caractère urbain et international de notre Région ainsi que les particularités de Bruxelles font que les troubles de santé mentale y sont plus importants que dans les deux autres Régions. Les facteurs causaux les plus régulièrement évoqués sont, d'une part, le fait qu'on trouve plus de dépressions et de psychoses dans les grandes villes, et d'autre part, le fait qu'on trouve de plus nombreuses personnes en situation « d'exil », rencontrant des souffrances psychosociales vécues dans les pays d'origine qu'ils fuient, liées au déracinement et à l'exil, liées à la situation rencontrée dans le pays d'accueil, précarité, pauvreté, isolement et discriminations socio-culturelles.

En outre, de nombreuses études établissent aujourd'hui une corrélation entre situation de pauvreté et problématique de santé mentale. Dès lors, je me réjouis de la priorité donnée en la matière à la promotion de la santé et la réduction des inégalités en Région Bruxelles-Capitale. Dans le plan stratégique de promotion de la santé 2018/2022 du Gouvernement francophone

bruxellois, la problématique transversale de la santé mentale figure en bonne place dans les objectifs et priorités thématiques notamment via la contribution aux nouvelles politiques de santé mentale pour adultes, enfants et adolescents organisée par le SPF Santé publique.

À cet égard, je souhaite porter à votre connaissance une initiative inédite mise en œuvre au Canada. Issue d'une étroite collaboration entre le Musée des beaux-arts de Montréal et les Médecins francophone du Canada (MFDC). À partir du 1er novembre, les médecins pourront prescrire des visites gratuites au musée aux patients atteints de maladies mentales ou physiques. « Pendant un an, ce projet pilote autorisera les docteurs du MFDC à faire jusqu'à cinquante prescriptions de ce nouveau genre. Le patient pourra se faire accompagner par un adulte — un.e aide-soignant ou un.e membre de sa famille — et deux enfants. D'après la docteure Hélène Boyer, vice-présidente de MFDC, de plus en plus d'études le démontrent que le contact avec les œuvres d'art a un réel impact sur l'état de santé physique et mentale de la population. Selon elle, de telles sorties culturelles permettent d'augmenter le taux de cortisol et de sérotonine des patients : Nous sécrétons des hormones lorsque nous visitons un musée et ces hormones sont responsables de notre bien-être. Les gens ont tendance à penser que ce n'est efficace que pour les problèmes de santé mentale. (...) Mais ce n'est pas le cas. C'est aussi efficace pour les patients diabétiques, pour les patients en soins palliatifs et pour les personnes atteintes de maladies chroniques. Les bénéfices d'une visite au musée pourraient être comparables à ceux des activités physiques déjà prescrites par les médecins.

Madame la Ministre mes questions sont les suivantes : Avez-vous connaissance de cette initiative ? Plus largement, dans le cadre de la promotion de la santé, la Commission communautaire française met-elle en place des synergies avec le monde culturel et associatif francophone ? Si oui, lesquelles, sur base de quels critères ou sous quelles formes ?

Réponse :

J'ai en effet pris connaissance de ce projet-pilote inédit, lancé début novembre conjointement par l'association « Médecins francophones du Canada » et le « Musée des Beaux-Arts de Montréal » dont l'objet est de permettre aux médecins membres de prescrire à certains de leurs patients atteints de problèmes mentaux ou physiques, outre les traitements conventionnels, des sorties au musée.

Ce projet québécois en est à sa première phase et sera évalué après une année (soit à la fin 2019) ; nous serons donc attentifs, par intérêt et curiosité, mais surtout à titre de décideurs, aux effets mesurables de celui-ci auprès des participants.

Cependant, ce type d'initiative, aussi originale et louable soit elle, ne représente pas une panacée susceptible de se substituer aux approches et services conventionnels mobilisés à l'égard des populations concernées.

Le Plan Stratégique en Promotion de la Santé, établi pour les années 2018-2022, spécifie entre autres comme domaine d'intervention « Le soutien en santé mentale aux projets innovants et transversaux ». C'est bien cette catégorie qui pourrait correspondre à des initiatives offrant plus d'accessibilité au monde de l'art ; mais aucun projet de la sorte n'a été introduit lors de l'appel.

Ce qui ne m'empêche pas de décroisonner le secteur de la santé mentale à Bruxelles.

Je me permets donc de vous rappeler que dans le cadre du décret ambulatorio, 22 services de santé mentale sont agréés ; tous composés d'équipes pluridisciplinaires, dont certains développent des projets spécifiques faisant appel à la dimension artistique.

Depuis 2016, nous avons décidé au sein du Collège de renforcer le subventionnement des associations s'appuyant sur l'art et la culture en tant qu'approche thérapeutique. Ma collègue la Ministre Fadila LAANAN et moi-même, co-finançons quatorze associations qui bénéficient d'un soutien à la fois en santé et en culture.

Ces projets sont évalués annuellement sur base d'une grille par l'administration.

Cet appui traduit bien les synergies avec le monde associatif culturel et mon réel intérêt envers l'approche artistique dans une prise en charge globale de santé du citoyen bruxellois.

Question n° 310 de Mme Dominique Dufourny du 15 janvier 2019 :

Le suicide des personnes âgées en Région de Bruxelles-Capitale

Le 12 mai dernier a eu lieu, à Bruxelles, une marche collective pour la prévention du suicide. A cette occasion, les chiffres du Centre de prévention du suicide mettent en lumière une réalité peu connue, pour ne pas dire encore taboue : le suicide concernerait beaucoup de personnes âgées.

En effet, en Belgique, le taux de suicide chez les personnes âgées de plus de 70 ans représentent la population la plus à risque de décès par suicide. Par ailleurs, chez les plus de 65 ans, on compterait deux ou trois tentatives de suicide seulement pour un suicide « abouti » - ce n'est peut-être pas le terme adéquat - alors que chez les jeunes de moins de 25 ans, ce sont 100 à 200 tentatives pour un suicide « abouti ».

Cette réalité peut s'expliquer par différents facteurs, parfois très difficiles à surmonter pour certaines personnes âgées : la perte du conjoint, l'accroissement de l'isolement social, les problèmes financiers, les problèmes de santé ou d'autonomie, et cetera.

Madame la Secrétaire d'Etat, pouvez-vous me confirmer que les chiffres avancés ont la même tendance en Région bruxelloise ?

Avez-vous des chiffres plus précis concernant le mal-être des personnes âgées et l'évolution du nombre de suicide de personnes âgées recensé sur notre territoire ?

Dans la pratique, envisagez-vous de lancer prochainement une campagne de prévention à destination des personnes âgées et de leurs familles, pour notamment permettre à ces dernières de reconnaître les signes avant-coureurs ?

Enfin, quels sont les dispositifs existants qui permettent de lutter efficacement contre cette réalité et qui facilitent l'accessibilité aux soins de santé mentale aux personnes âgées ?

Réponse :

Les derniers chiffres du taux de suicide par habitant, divulgués par Eurostat en 2014, indiquent que la Belgique occupe le sixième rang des pays de l'Union européenne. Un taux qui, par ailleurs, est resté relativement stable dans le temps, soit 16,96/100.000 habitants. Concernant la Région bruxelloise en particulier ; ce taux est le plus bas des trois régions et il est même en légère diminution : 10,35/100.000 habitants.

Fait à souligner, le suicide est un important problème de santé publique au sein de notre pays, dont l'étiologie s'avère multifactorielle, et qui touche toutes les catégories sociales sans distinction.

Jusqu'à récemment, le suicide était prédominant chez les personnes âgées, maintenant il l'est chez les jeunes. Concernant les 65 ans et plus, le suicide est la neuvième cause de mortalité. Les hommes se suicident trois fois plus et cela toutes tranches d'âge confondues.

Le Centre de Prévention du Suicide est agréé par le décret ambulatorio comme Centre d'accueil téléphonique, tout comme Télé-Accueil. Tous deux, offrent une écoute indispensable aux personnes en souffrance, quel que soit leur âge, 24h/24.

Aucune campagne de prévention ne changera le fait d'être jeune ou âgé ; de plus, cette approche présente la problématique comme relevant d'un schéma causal. Or, la pratique nous démontre qu'en matière de suicide, les causes du passage à l'acte sont beaucoup plus complexes et il ne suffit pas d'appartenir à un groupe à risque pour présenter au niveau individuel des risques accrus de passage à l'acte suicidaire.

Je n'envisage donc pas de lancer une campagne de prévention à destination de tel ou tel groupe.

Cependant, afin de donner suite à l'étude KCE parue en 2018 « Comment améliorer l'organisation des soins de santé mentale pour les personnes âgées ? » nous avons, lors de la CIM du 5 novembre 2018, présenté une déclaration conjointe pour la réalisation d'une nouvelle politique de soins de santé mentale pour les personnes âgées (à partir de 60 ans). D'ores et déjà, un groupe de travail technique se consacre au sujet ; son objectif étant de présenter à la dernière CIM de cette législature (25 mars 2019), un certain nombre de priorités et stratégies

d'interventions concernant ce groupe cible, reposant sur une vision et une mission commune.

De la sorte, les ministres du prochain gouvernement auront déjà un dossier en main et pourront inclure les questions/réponses du secteur dans leur politique.

Question n° 312 de M. Abdallah Kanfaoui du 24 janvier 2019 :

La prévention en matière d'exposition aux rayons UV artificiels

En juin dernier, le Conseil supérieur de la Santé rendait un avis au sujet de l'usage des dispositifs qui émettent des rayons UV artificiels en Belgique. Dans cet avis, le comité scientifique plaidait pour une suppression totale des bancs solaires en raison du lien de causalité entre l'usage de ces machines et le développement de cancers de la peau.

Entre autres choses, le rapport indiquait également que les coûts liés aux soins de santé pouvaient être diminués de plus de 227 millions d'euros.

Afin de compléter mon information sur le sujet, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. La Commission communautaire française, pour ses compétences en matière de prévention et de sensibilisation, mène-t-elle des actions spécifiques à l'égard du public bruxellois qui emploierait ce type de dispositif ?
2. Vu le nombre de salons qui proposent dans la capitale ce type de prestation, disposez-vous de statistiques sur le nombre de personnes qui ont recours à ce type de dispositif ?
3. De manière plus générale, quelles actions spécifiques la Commission communautaire française mène-t-elle pour prévenir davantage le risque d'apparition de cancer de la peau ? Par exemple, la Commission communautaire française met-elle à disposition des brochures pour sensibiliser la population sur les risques d'une trop forte exposition au soleil ou aux rayons UV artificiels ?

Réponse :

Le cancer de la peau est un problème de santé publique important et l'augmentation de la prévalence de ce cancer doit attirer l'attention des pouvoirs publics.

Des statistiques concernant l'utilisation des bancs solaires sont disponibles au niveau belge pour l'année 2015. Elles figurent en annexe de l'avis du Conseil supérieur de la santé. Elles nous apprennent notamment que 16% de la population âgée de 15 à 65 ans utilise le banc solaire et que cette proportion a diminué au cours des dernières années.

De manière générale, l'information relative à des pathologies spécifiques et la promotion du dépistage individuel relèvent du niveau fédéral. La Commission

communautaire française ne mène donc pas d'action spécifique concernant la prévention du cancer de la peau. Cela n'empêche pas que des informations à ce sujet soient relayées, via les publications, sites internet et réseaux sociaux du secteur de la promotion de la santé.

Par ailleurs, la Fondation contre le cancer est très active dans ce domaine. Elle a réalisé une enquête en 2018 dont les résultats sont disponibles via ce lien: <https://www.cancer.be/nouvelles/enqu-te-belge-2018-sur-les-uv-nouvelles-recommandations-europ-ennes-en-mati-re-de>

Elle mène régulièrement des campagnes de prévention des risques liés à l'exposition aux rayons du soleil et aux bancs solaires.

Je soutiens l'avis du Conseil supérieur de la santé recommandant l'interdiction des bancs solaires.

Question n° 313 de M. Abdallah Kanfaoui du 24 janvier 2019 :

L'impact d'une utilisation abusive des smartphones par les adolescents

Selon une enquête réalisée par les Mutualités Libres auprès d'un millier de jeunes Belges âgés de 12 à 23 ans, il apparaîtrait que plus de la moitié des répondants ont reconnu être dépendants de leur smartphone. En moyenne, il a été estimé que ces derniers le consultaient près de 50 fois par jour et passaient quotidiennement près de 90 minutes à surfer sur les réseaux sociaux via leur petit écran.

Selon les experts, les conséquences de ce comportement addictif sur la santé des jeunes sont multiples et impacteraient directement la qualité du sommeil, la fécondité, les capacités visuelles et comportementales (apparition d'un comportement agressif, par exemple).

Vu l'enjeu en termes de santé publique pour les jeunes, je souhaiterais obtenir davantage d'informations sur les actions entreprises par la Commission communautaire française afin de sensibiliser les parents et/ou enfants et adolescents sur le risque sanitaire d'une utilisation abusive du smartphone.

Ainsi, disposez-vous de données chiffrées relatives à l'utilisation abusive des smartphones par les Bruxellois ? Au cas contraire, une étude a-t-elle été commanditée en ce sens ?

Enfin, pourriez-vous nous préciser si des actions de sensibilisation, d'information et de prévention ont été menées par la Commission communautaire française pour informer les parents ou adolescents des risques sanitaires encourus en cas d'utilisation abusive des smartphones ?

Réponse :

La dépendance aux smartphones et, de manière plus générale, aux écrans est un phénomène inquiétant quoique encore mal connu. Il n'est pas toujours aisé de distinguer un usage intensif, compulsif, excessif ou addictif.

Des données existent à l'échelle de la Communauté française, notamment grâce à l' "ENQUÊTE SUR L'USAGE DU SMARTPHONE AUPRÈS DE 1.589 JEUNES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES" de 2016 (<https://reform.be/WordPress/wp-content/uploads/2019/01/ReForm-Enqu%C3%AAt-Smartphones-2016-WEB.pdf>).

Le plan stratégique de promotion de la santé 2018-2022 comporte une priorité relative à la santé mentale. Dans ce chapitre est mentionné "le soutien à des projets pilotes innovants en promotion de la santé mentale répondant à des problématiques émergentes, telles que la cyberdépendance". Malheureusement, lors de l'appel à projets qui a suivi la publication du Plan, aucun projet dans ce domaine ne m'a été soumis.

Ce sujet a fait l'objet de plusieurs échanges entre mon Cabinet et les acteurs de terrain spécialisés en prévention des assuétudes. Des discussions ont également eu lieu au sein de la Cellule générale de politique en matière de drogues, plus spécifiquement en ce qui concerne la dépendance aux jeux vidéo. Il en ressort que les intervenants en prévention des assuétudes estiment qu'ils sont en capacité de répondre aux demandes qui leur sont adressées dans le domaine des dépendances aux écrans. Ils favorisent dans leur travail une approche globale des consommations et les écrans représentent un produit parmi d'autres dont l'usage doit toujours être interrogé en lien avec le contexte. Les services Infor-drogues et Prospective jeunesse ont tous deux intégré cette thématique dans leur réflexion et dans leurs actions de prévention. Ils ont également développé des outils et des publications à ce sujet.

Par ailleurs, j'ai lancé un appel à projets spécifique visant à soutenir les acteurs de la promotion de la santé dans le développement d'outils web leur permettant de compléter et de renforcer leurs actions, notamment en favorisant le contact avec des nouveaux usagers. Il sera intéressant d'évaluer si cela a permis d'aborder la question des usages abusifs des nouvelles technologies avec des utilisateurs qui n'auraient peut-être pas fait de démarche vers ces services autrement.

Enfin, la prévention doit avant tout viser les enfants et leurs parents le plus tôt possible. La Fédération Wallonie-Bruxelles développe des campagnes et des outils destinés aux familles, notamment via le site Yapaka. Le projet "Maîtrisons les écrans" propose différents outils et formule des recommandations en matière d'utilisation des écrans pour les différentes catégories d'âge.

Les outils développés par différentes autorités, dont la Commission communautaire française, semblent suffisants par rapport aux demandes reçues par nos services. Il conviendra de rester attentifs au phénomène

et de développer en cas de besoin des réponses innovantes.

Question n° 316 de M. Marc Loewenstein du 28 janvier 2019 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
2. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2018 ?
3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

En 2018, le montant total inscrit au budget dans le cadre des budgets d'initiative s'élève à 3.064.000 €.

Le montant total des subventions accordées s'élève à 2.968.358€.

Vous trouverez, en annexe, un tableau reprenant la liste des associations ayant bénéficié de ces subsides pour l'année 2018. Pour chacune d'elles, est indiqué le montant de la subvention allouée ainsi que la date de la première subvention.

Question n° 321 M. Emin Ozkara du 12 février 2019 :

L'absentéisme et le burn-out dans la Fonction publique

En date du 14 octobre 2016 (QE 153, <https://www.parlementfrancophone.brussels/documents/bulletin-des-questions-et-des-reponsesdu-6-decembre-2016/clocu ment, page 29, consulté le 19 décembre 2018>) et du 21 février 2017 (QE 172, <https://www.parlementfrancophone.brusselsidocumentsi bulietin-des-questions-et-des-reponsesdu-23-mai-2017/clocu ment, page 122, consulté le 19 décembre 2018>)

2018), je vous questionnais au sujet de l'absentéisme et du burn-out. J'aimerais revenir aujourd'hui sur ce sujet et sur les avancées réalisées depuis votre dernière réponse.

Comme vous le savez, la satisfaction, la motivation et le bien-être au travail sont des variables importantes à régulièrement surveiller lorsque l'on aborde les sujets du stress au travail, de la santé physique et mentale au travail et du burn-out. En effet, il est aujourd'hui admis que trop de stress ou un stress chronique au travail engendre un risque plus élevé d'absentéisme, mais aussi de burn-out. Dit d'une manière plus imagée, le stress et le burn-out sont le terreau de l'absentéisme.

Aujourd'hui, beaucoup considère que l'absentéisme est une problématique liée à la problématique du stress au travail. Les principales causes de stress étant pour rappel: (a) les réorganisations et la précarité de l'emploi, (b) les longues journées de travail et la charge de travail excessive, (c) le harcèlement et les intimidations au travail. En ce qui concerne les derniers chiffres, le constat est édifiant, d'après une étude de MENSURA publiée en août 2018 (Mensura, "PREVENTION DU STRESS ET DU BURN-OUT", [huns://www.incnsuracisharedintediaidownload/598c198acce9](https://www.incnsuracisharedintediaidownload/598c198acce9), consulté le 6 de...crubre 2018), 50 à 60% de toutes les journées de travail perdues ont pour cause le stress lié au travail, 7 travailleurs sur 10 souffrent souvent ou constamment du stress au travail et 4 travailleurs sur 10 estiment que le stress n'est pas bien géré sur leur lieu de travail. Face à ce constat, il semble donc primordial de développer des approches qui permettent d'identifier les risques psychosociaux et les points à améliorer en vue de mettre en place un plan d'action qui a un impact positif sur l'absentéisme et le bien-être au travail, tout cela pour préserver les travailleuses et travailleurs du burn-out.

La Région Wallonne, soucieuse du bien-être de ses fonctionnaires, a déjà réalisé en 2011 et en 2014 deux enquêtes en rapport avec la satisfaction et le bien-être au travail (Depuis votre dernière réponse, j'ai continué mes recherches au sujet des deux enquêtes SAMBA (la première enquête SAMBA qui a été réalisée en 2011, la seconde enquête SAMBA (SAMBA 11) qui a été réalisée le 15 septembre 2014) dont je vous parlais dans mes deux précédentes questions écrites. Il appert d'après la Cellule Fonction publique du gouvernement wallon>que ces deux enquêtes réalisées en Région wallonne portaient sur, d'une part, la satisfaction des fonctionnaires au travail et, d'autre part, sur la motivation et le bien-être au travail des fonctionnaires). En ce qui concerne le phénomène du burn-out dans les administrations publiques, et d'après mes informations, la Région wallonne a réalisé en 2018 une enquête sur les risques psychosociaux des fonctionnaires wallons.

Madame la Ministre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes pour l'ensemble des institutions publiques et des services qui dépendent de vos compétences ou de votre tutelle :

1. Disposez-vous des chiffres en rapport avec l'absentéisme pour les années 2017 et 2018? L'absentéisme est-il à la hausse ou à la baisse

comparé aux années précédentes: 2013, 2014, 2015, 2016 ?

2. Actuellement, quelles sont les principales causes de stress au travail pour les fonctionnaires ? De quelle manière sont gérées ces causes afin de minorer les effets et conséquences du stress sur le bien-être des fonctionnaires ? Quelles sont les dernières avancées réalisées en matière de prévention des risques psycho-sociaux et de bien-être au travail ?
3. Un bilan actualisé des risques psychosociaux susceptibles de provoquer stress et burnout et des points potentiels à améliorer a-t-il été réalisé ? Si oui, à quelle date précisément ? Quels sont les principaux résultats et recommandations dégagés ?
4. À l'instar de l'enquête réalisée en 2018 sur les risques psychosociaux des fonctionnaires wallons, est-il prévu de réaliser une enquête sur les risques psychosociaux des fonctionnaires ou le phénomène de burn-out dans les administrations publiques ?

Réponse :

1. Disposez-vous des chiffres en rapport avec l'absentéisme pour 2017 et 2018 ? Absentéisme à la hausse ou à la baisse comparé à 2013, 2014, 2015 et 2016 ?

Pour rappel, la Commission communautaire française ne disposait pas de données statistiques relatives au présentéisme pour les périodes antérieures au second semestre 2016, à défaut d'outil de pointeuse. Depuis l'introduction du logiciel KRONOS de gestion du temps de travail, il est désormais possible de vous communiquer ces chiffres de l'absentéisme analysées au regard des données de présentéisme.

Vous trouverez les données relatives à l'absentéisme des membres du personnel non enseignant de la Commission communautaire française pour la période 2014 à 2016 en annexes. Concernant l'année 2013, les données disponibles ne sont pas aussi complètes et ne fournissent pas un élément de comparaison suffisamment probant.

Comparativement aux années antérieures, nous constatons une relative stabilisation du taux d'absentéisme. Il nous faut néanmoins relativiser les résultats générés par notre outil de calcul. En effet, les données intègrent l'absentéisme de l'ensemble des agents de la Commission communautaire française en un volume global de données, édulant les spécificités individuelles. Cela signifie que nous obtenons un nombre de jours d'absence cumulés sur l'année par l'ensemble des effectifs. Les moyennes ainsi dégagées, exprimées en pourcentage du volume des effectifs, offrent davantage une tendance globale que le reflet de la situation propre de chaque agent.

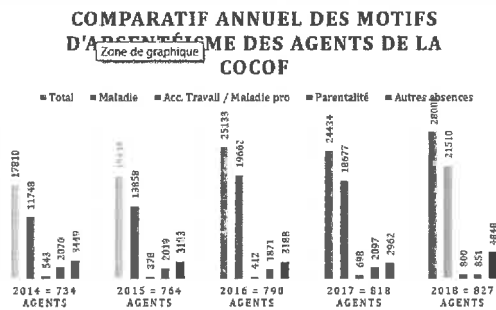
Ces précautions statistiques énoncées, nous pouvons remarquer la régularité du taux d'absentéisme quotidien des agents dont la moyenne annuelle oscille entre 7% et 9% depuis 2014. L'évolution la plus significative, soit une augmentation de presque 2% entre 2015 et 2016, s'explique par l'introduction du logiciel

KRONOS susmentionné qui a alors permis un gain de précision dans les données relevées. Pour les deux dernières années, après une légère baisse du taux d'absentéisme en 2017 (-0.54%), 2018 plafonnait à 9.28% de taux d'absentéisme quotidien (moyenne annuelle).

Les causes de ces évolutions ne peuvent être que partiellement identifiées. En effet, concernant l'absentéisme pour cause de maladie, il convient de rappeler que seul le MEDEX a accès aux certificats médicaux détaillant les pathologies. En conséquence, nous ne pouvons donc justifier et détailler davantage la variation du taux d'absentéisme pour cause de maladie.

Annexes :

- Le premier graphique indique le nombre de journées d'absences cumulées sur l'année par l'ensemble des agents de la Commission communautaire française. Les motifs de ces absences et leurs proportions dans le volume total sont également détaillés : il s'agit des absences pour cause de maladie, pour accident de travail ou maladie professionnelle, pour motif de parentalité ainsi que les autres motifs d'absences non précisés ici.



- Le deuxième graphique indique la moyenne annuelle du taux d'absentéisme quotidien, exprimé en pourcentage du total des effectifs de la Commission communautaire française.



2. Principales causes de stress au travail pour les fonctionnaires ? Comment sont gérées ces causes de stress pour en minimiser les effets sur le bien être ? Dernières avancées sur la prévention des risques psychosociaux et le bien-être au travail ?

Les principales causes de stress au travail pour les fonctionnaires peuvent relever de l'organisation du

travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail, du contenu du travail, et des relations au travail.

Pour gérer ces causes, en interne, la Commission communautaire française dispose d'une équipe de personnes de confiance et d'une coordinatrice Bien-Être Psychosocial conseillant et accompagnant la politique Bien-Être Psychosocial de l'institution. Un plan global de prévention 2019-2023 a été élaboré de concert avec les divers acteurs du Bien-Être Psychosocial, en ce compris le Conseiller en prévention « Aspects psychosociaux » issu du service externe de prévention et protection au travail (SPMT-ARISTA). Ce plan global de prévention fait l'objet d'un suivi permanent et est rendu accessible à l'ensemble des agents de la Commission communautaire française par le biais de l'Intranet.

Parmi les dernières avancées en termes de prévention des risques psychosociaux et de bien-être au travail, la récente mise en place du parcours d'accueil des nouveaux agents de la Commission communautaire française intègre une séance d'information obligatoire spécifiquement dédiée à cette thématique. La coordinatrice Bien-Être Psychosocial, également personne de confiance, est chargée de dispenser cette séance aux nouveaux arrivants. Outre la présentation des différents acteurs et interlocuteurs du Bien-Être Psychosocial au travail, l'agent qui entre en fonction est aussi informé sur les démarches et procédures à réaliser pour toute demande d'intervention psychosociale. Les problèmes que peuvent rencontrer l'agent sont ainsi détaillés dans le chef de l'organisation, du contenu et des conditions de travail ainsi que des relations interpersonnelles (en ce compris la violence, le harcèlement moral et sexuel au travail). Cette séance est aussi l'occasion d'un échange question/réponse avec la référente Bien-Être Psychosocial. Les premiers retours se révèlent positifs, les nouveaux agents faisant part de leur ressenti vis-à-vis des préoccupations de la Commission communautaire française en faveur de leur bien-être au travail. De fait, La politique de la Direction d'administration des Ressources humaines vise bien évidemment une réduction de l'absentéisme préjudiciable tant pour le membre du personnel que pour l'organisation.

Autre avancée notable, une formation en communication non violente, ouverte à tous, a été récemment intégrée au plan de formation de la Commission communautaire française. Elle se concentre sur les relations individuelles et doit permettre aux agents d'exprimer leurs besoins profonds mais aussi d'écouter et de comprendre les besoins des autres afin de pouvoir développer des stratégies « gagnant-gagnant » pour sortir de situations professionnelles conflictuelles. Ses objectifs sont : de développer l'interaction en restant bienveillant envers l'autre, de développer la capacité de l'agent en situation délicate, en maintenant la bienveillance envers l'autre et avec lui-même au centre de toute discussion, négociation ou conflit, de créer un mécanisme de résolution des divergences qui s'appuie sur la négociation et la compréhension mutuelle, d'expérimenter la démarche de négociation par des mises en situation. Précisons que la gestion du stress fait également l'objet d'une formation spécifique à laquelle tout agent peut s'inscrire.

Et enfin, une autre piste est élaborée, il s'agit de la mise en place d'une procédure d'intégration des absents de longue durée. Cette procédure, prévue par le code de bien-être est obligatoire pour les contractuels. La Direction d'administration des ressources humaines propose un cadre d'intervention plus large à savoir une intervention visant non seulement les contractuels de l'institution mais également statutaire. De plus, nous proposons d'étendre cette application à toutes les absences de longue durée quelles qu'en soient le motif et bon seulement les absences pour cause de maladie. Cette procédure est en cours d'élaboration et devrait être d'application à partir du 1er septembre 2019, visant le personnel enseignant et non-enseignant de la Commission communautaire française

3. Bilan actualisé des risques psychosociaux pouvant provoquer stress et burn-out + points d'amélioration a-t-il été réalisé ? Si oui, date et principaux résultats ?

Un tel bilan n'existe pas encore. Néanmoins, dans le cadre du plan global de prévention 2019-2023, une analyse des risques liés aux aspects psychosociaux doit être réalisée par site, institut et service de la Commission communautaire française. Cette analyse doit permettre la mise en place de mesures de prévention adaptées qui feront l'objet d'évaluations régulières. Cette analyse sera menée conjointement par l'administratrice générale, la ligne hiérarchique, le SIPP et le SEPP.

4. Enquête wallonne 2018 sur les risques psychosociaux des fonctionnaires wallons : même projet d'enquête pour la Commission communautaire française ?

Voir réponse précédente (question 3).

Question n° 326 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 15 mars 2019 :

Les problèmes d'assuétude à l'alcool et à d'autres substances chez les agents du Service public francophone bruxellois

La presse du 13 février dernier relayait une enquête récente réalisée par Securex concernant la consommation d'alcool au travail. Nous y apprenions qu'un travailleur sur quatre déclarait boire plus de 2 à 3 verres d'alcool par jour.

Cette enquête a permis de mettre en évidence l'importante différence qui existe entre les travailleurs contractuels et les statutaires. Alors que dans les entreprises privées, 21,94% des sondés estiment connaître un problème d'alcool, ce chiffre grimpe à 27,6 % chez les agents statutaires. Ce taux chute à 14, 29 % chez les agents contractuels.

Il semblerait donc que les différents avantages dont bénéficient les agents statutaires influencent leur façon de vivre, même si personne n'a établi de lien formel entre les deux.

Je souhaiterais savoir si vous disposiez de chiffres concernant la consommation d'alcool chez les agents du SPFB ? Disposez-vous de données concernant une assuétude problématique à l'alcool, ou à d'autres substances ?

En Wallonie, 110 dossiers concernant un problème d'assuétude ont été ouverts en 2018 et ils ont été pris en charge par le Service social des Services Gouvernement wallon. 90 % des cas d'assuétude recensés concernent l'alcool. Outre l'ouverture de ces dossiers, selon les évaluations effectuées par le Service social, les situations de consommation problématiques d'alcool au travail concernent 2 à 3 % de l'ensemble des travailleurs du Service Public de Wallonie.

Pouvez-vous nous indiquer combien de dossiers similaires ont été ouverts au sein du SPFB ? Quel pourcentage ces dossiers représentent-ils par rapport au nombre total d'agents ? Des différences notables entre contractuels et statutaires sont-elles également remarquables ?

Quelles sont les évaluations concernant les situations de consommation problématique d'alcool sur le lieu du travail ?

Le Service social des Services du Gouvernement wallon a établi un Plan de prévention et de gestion des assuétudes. Il dispose d'une cellule de gestion des assuétudes, habilitée à recevoir les travailleurs concernés par un problème de dépendance. Dans le cadre du « Plan Bien-Être », une nouvelle structure est vraisemblablement sur le point de voir le jour au sein des services publics wallons. Elle vise à apporter un soutien et un accompagnement renforcés pour les agents souffrant d'assuétude à l'alcool, aux drogues ou aux médicaments.

Quels sont les dispositifs existants du côté du SPFB ? L'accompagnement des personnes en souffrance pour cause d'assuétude est-il bien assuré ? Une évaluation de la qualité de cet accompagnement a-t-elle été réalisée dernièrement ?

Réponse :

Il y a plusieurs années déjà la Commission communautaire française s'est fixé comme objectif de mettre en place une politique préventive en matière d'alcool et de drogues au sein de ses établissements.

Les moyens alors identifiés pour atteindre cet objectif ont été :

- 1) Développer des règles claires sur l'usage autorisé, ou non autorisé, d'alcool et/ou de drogues sur le lieu de travail. Ces règles s'appliquant à tous les niveaux de la hiérarchie ;
- 2) Mettre en place une procédure de gestion des problèmes d'alcool et/ou de drogues lorsque ceux-ci entraînent des dysfonctionnements ;
- 3) Développer un réseau d'aide et d'assistance aux personnes posant ou ayant un problème d'alcool et/ou de drogues.

L'employeur qu'est la Commission communautaire française met ainsi à l'égard de l'ensemble des travailleurs, une politique visant, de manière collective, à prévenir le dysfonctionnement du travail dû à la consommation d'alcool et/ou de drogues.

Dans ce cadre, les mesures suivantes sont prises :

- Il est interdit d'apporter, de consommer et/ou d'inciter à la consommation de boissons alcoolisées dans les locaux et les sites constituant un lieu de travail ;
- Il est interdit de consommer des drogues sur les lieux de travail, de se présenter dans un état manifeste d'ivresse et/ou sous l'influence de drogues.

Il existe toutefois deux dérogations au principe général que je viens d'énoncer :

- a) dans le restaurant d'application de l'Institut Gryzon ou le restaurant didactique de Gheude, ainsi que dans différentes sections d'enseignement (cuisine, boulangerie etc ...) la cafétéria. Les conditions de mise à disposition de boissons alcoolisées sont reprises dans un tableau de synthèse.
- b) lors de l'organisation de fêtes, réceptions d'invités et accueil de certains visiteurs, pour autant que le degré d'alcool ne dépasse pas 14°, que l'organisateur ait reçu l'autorisation, et fournisse des boissons non alcoolisées en suffisance.

En cas d'apparence d'ivresse occasionnelle ou d'une prise d'une autre drogue, des mesures sont prises pour faire accompagner la personne à son domicile. A la reprise du travail, un entretien confidentiel avec le supérieur hiérarchique est organisé les règles de base sont rappelées.

En cas d'alcoolisme chronique ou de consommation chronique d'autres drogues, le supérieur hiérarchique s'entretient avec l'agent, lui communique les manquements professionnels constatés, lui propose une prise en charge extérieure avec la collaboration éventuelle de la médecine du travail dans le strict respect du secret professionnel et de la vie privée.

La confidentialité dans ces démarches doit toujours être respectée.

Par ailleurs, le conseiller en prévention ou le médecin du travail qui, dans l'exercice de ses missions, constate chez un travailleur des risques lors de l'exécution du travail qui lui paraissent pouvoir provenir de la consommation d'alcool ou de drogues :

- informe le travailleur sur les possibilités d'assistance qui existent au sein de la Commission communautaire française, sur la possibilité de s'adresser à son médecin traitant ou à des services ou institutions spécialisés;
- informe le travailleur que, moyennant son accord, les démarches peuvent être faites en son nom pour une prise en charge spécialisée.

Une évaluation est effectuée régulièrement par l'employeur en concertation avec le comité de concertation de base - Bien Etre, les conseillers en prévention et la ligne hiérarchique.

Pour ce faire, l'employeur s'appuie, notamment, sur les informations reprises dans les rapports annuels des services de prévention et de protection.

Compte tenu de la confidentialité réclamée dans la gestion de cette problématique, aucun chiffre n'est communiqué et aucune différence entre contractuels ou statutaires ne peut être constatée, pour autant qu'il y en ait une.

L'ensemble des règles et procédures en matière de gestion des assuétudes sur les lieux de travail ont été intégrées au règlement de travail. Chaque agent est donc dûment informé du comportement adéquat qu'il convient d'avoir tant vis à vis de sa propre consommation qu'en présence éventuelle d'un collègue sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
M. DIDIER GOSUIN

Question n° 285 de Mme Magali Plovie du 13 décembre 2018 :

La validation de compétences des détenus

Fin 2016, vous avez présenté le Plan de formation 2020, et en particulier sa mesure 5, visant à renforcer la formation et la validation des compétences des détenus. Je souhaiterais obtenir quelques informations sur l'état d'avancement de cette mesure.

1. A ce jour, combien de détenus ont pu bénéficier d'une validation de leurs compétences ?
2. Quelle est la répartition par domaine d'activité ?
3. Quelle est l'évaluation du projet-pilote lancé en septembre 2017 ?

Réponse :

A cet égard, je vous renvoie à ma réponse à l'interpellation de Monsieur Michel Colson, donnée en séance plénière du vendredi 11 janvier 2019.

Question n° 303 M. Emin Ozkara du 4 janvier 2019 :

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming, les compétences du ministre et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap

En date du 8 janvier 2018, je vous questionnais. Au sujet de la législation Handistreaming et des avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Depuis votre réponse à ma question parlementaire, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont continué leurs efforts dans la dynamique « Flandistreaming » qui, pour rappel, peut être définie comme la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques bruxelloises. Ainsi avec le « Handistreaming », ce ne sont plus les personnes en situation de handicap qui doivent s'adapter à leur environnement, mais les trois gouvernements bruxellois (Région, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) qui s'engagent à prendre en compte les besoins des personnes souffrant d'un handicap dans leurs politiques et à s'attaquer aux obstacles qui compromettent la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie économique, sociale, culturelle,...

Autrement et plus simplement dit, c'est à la Région, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et à leurs responsables politiques de prendre les mesures nécessaires pour rendre la société plus inclusive.

Afin de compléter mon information au sujet des avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et les réflexions que vous avez menées pour l'année 2018, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne "le Handistreatning et vos compétences", des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées ? Si oui, lesquelles précisément ?
2. En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné ? Si oui, combien ? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux années précédentes ? Combien de personnes souffrant d'un handicap y travaillent ?

Réponse :

Dans le cadre du Plan Formation 2020 (PF2020), la mesure 4 relative au doublement du nombre de personnes en situation de handicap en formation professionnelle et en validation des compétences d'ici 2020, a été lancée fin 2016.

Un groupe de travail « Handistreaming » réunissant les principaux acteurs impliqués dans la formation des personnes handicapées (Bruxelles Formation, le Service du Phare, les opérateurs spécialisés dans la formation des personnes handicapées, les services d'accompagnement), chapeauté par le cabinet de Madame Frémault et mon cabinet, a été formé en vue de réaliser un plan d'actions. Il a abouti en 2017 à un plan d'action « Handistreaming » valant pour les années 2018 et 2019.

Le Plan d'action s'articule autour de 5 priorités. Ces différentes actions ont été mises en oeuvre en 2018 ou sont en cours de réalisation :

Priorité 1 : Sensibilisation/communication des professionnels de la formation sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

- Création et diffusion de capsule vidéo : L'objectif de cette vidéo est de montrer que les opérateurs de formation bruxellois oeuvrent activement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses formations. La vidéo a été diffusée lors de la Journée Internationale de la personne en situation de handicap (03.12.2018) sur le site de Bruxelles Formation, du Phare, ainsi que sur les réseaux sociaux et sur les écrans de la Cité des Métiers.
- Conception et diffusion d'un dépliant à destination des professionnels et du public sur les aménagements raisonnables, sur les possibilités de formation pour personnes porteuses de handicap et sur les possibilités offertes par les services du Phare.
- Organisation de séances d'informations à destination des professionnels des OISP, de Bruxelles Formation et de la Validation des compétences, sur l'inclusion des personnes en situation de handicap en

formation dite ordinaire (4 séances d'info ont eu lieu en 2018).

- Présence du service du Phare à la Cité des métiers.

Priorité 2 : Accessibilité des centres de formation pour les PMR et autres types de handicap

Bruxelles Formation est en cours de rédaction d'un cahier des charges pour un état des lieux de l'accessibilité PMR de ses sites et leur éventuelle labellisation Access-i.

Le Sfpmc réalise un nouvel outil actualisant les procédures sfpmc/efp afin de (re)préciser les conditions d'accès et les procédures d'accueil, d'inscription, d'intégration et de suivi (accompagnement et encadrement) du public à besoin(s) spécifique(s) et/ou en situation de handicap souhaitant suivre les formations organisées par le dispositif de Formation en alternance PME et au sein du centre de formation efp.

Priorité 3 : Renforcer le dispositif du projet d'appui à la formation

Le projet "Dispositif d'appui à la formation" est soutenu par le FSE et piloté par le Phare et mené en collaboration avec Bruxelles Formation, Actiris et 3 services d'accompagnement : le SABX, le SISAHM et la LIGUE BRAILLE, auquel s'est associé le dispositif de Formation PME (efp). Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement socio-pédagogique spécifique qui vise à faciliter l'intégration en visant différents objectifs :

- Aider à préciser un projet professionnel ;
- Réaliser un bilan de compétences et identifier les besoins en accompagnement et les aménagements nécessaires (matériel, ...) ;
- Préparer aux tests d'entrée pour une remise à niveau ou une formation qualifiante ;
- Sensibiliser les formateurs, les pôles et le personnel d'accueil de l'efp au handicap spécifique de la personne ;
- Réaliser un accompagnement social ou pédagogique avant et pendant la formation.

L'asbl Comprendre et Parler est devenu officiellement partenaire du projet. Comprendre et Parler est un service d'accompagnement pédagogique pour les personnes présentant un handicap auditif.

Priorité 4 : Conception/implémentation d'un processus de traitement des demandes/besoins d'aménagements raisonnables

Une procédure de traitement des demandes d'aménagements raisonnables utilisable au sein de Bruxelles Formation et chez les partenaires OISP a été rédigée et est en cours de réalisation.

Priorité 5 : Augmentation de l'offre de formations spécifiquement dédiées aux personnes en situation de handicap

Bruxelles Formation en plus de l'appel à projets annuel destiné aux 4 opérateurs de formation « personnes handicapées » conventionnés (Ligue Braille, CTV Médias, Info-Sourds et Alpha-Signes), a lancé pour

l'année 2019 un « appel à projet PF2020 » destiné à ces mêmes opérateurs. Celui-ci a offert l'opportunité aux opérateurs de proposer des nouvelles actions de formation ou de renforcer quantitativement les actions déjà existantes. Cet appel à projets avait également été lancé pour l'année 2018.

Pour l'année 2019 et dans l'optique d'atteindre les objectifs définis par le Plan Formation 2020, un nouveau plan d'action sera réalisé par le groupe de travail Handistreaming.

Par ailleurs, la Coordination bruxelloise pour le développement de la Validation des compétences prévoit, dans son plan d'action, le développement d'une stratégie, en collaboration avec Phare pour la validation des personnes en situation de handicap.

Pour ce qui est de mon Cabinet, nous n'avons reçu aucune candidature de personne ayant mentionnée être porteuse d'un handicap.

Par ailleurs, un membre de mon cabinet a récemment été reconnu comme souffrant d'un handicap.

Question n° 305 de M. Benoît Cerexhe du 7 janvier 2019 :

Les subsides aux ASBL, les frais d'études et les dépenses de communication de l'OIP Bruxelles Formation sur lequel le ministre a la tutelle

Dans le cadre de vos compétences communautaires, je souhaiterais avoir les informations suivantes relatives aux subsides aux ASBL et aux frais d'études et communication, accordées par l'OIP Bruxelles Formation sur lequel vous avez la tutelle :

1. Peut-on disposer de la liste des ASBL qui ont reçu des subsides émanant de l'OIP, en 2018, la liste ventilée suivant les critères suivants :
 - Le nom de l'ASBL
 - L'intitulé de la mission/du projet subsidié(e)
 - Le montant du subside
2. La liste des études commandées par l'OIP, en 2018, liste ventilée suivant les critères suivants :
 - L'intitulé de l'étude
 - L'étude a-t-elle fait l'objet d'un marché public ou d'un subside ?
 - Le nom du prestataire à qui l'étude a été commandée ?
 - Le coût total de chacune de ces études ?
3. La liste des dépenses de communication (calendrier, flyers,...) financées par l'OIP, en 2018, liste ventilée suivant les critères suivants :
 - L'intitulé de la communication
 - L'organisme qui a conçu la communication
 - Le montant du financement.

Réponse :

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse à vos questions.

Question n° 317 de M. Marc Loewenstein du 28 janvier 2019 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

4. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
5. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2018 ?
6. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :

- le montant de la subvention allouée ?
- depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

En 2018, un budget de 682.000 euros a été inscrit dont 307.000 euros pour les projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique et 375.000 euros pour les subventions en matière de formation des indépendants.

Depuis 2017, les subventions d'initiative sont octroyées dans le cadre d'appels à projets. En 2017, les projets favorisant le développement de partenariats innovants entre acteurs de la formation professionnelle et acteurs du monde économique ont été soutenus. En 2018, les projets relatifs au soutien de l'innovation dans la formation professionnelle ont été privilégiés.

Vous trouverez, en annexe, le tableau reprenant les associations qui ont été soutenues en 2018 pour des projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique ainsi que le tableau reprenant les associations qui ont été soutenues en 2018 pour des subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
DE L'ACTION SOCIALE, DE LA FAMILLE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MME CÉLINE FREMAULT

Question n° 304 de M. Emin Ozkara du 4 janvier 2019 :

Les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming, les compétences de la ministre et les réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap

En date du 8 janvier 2018, je vous questionnais. Au sujet de la législation Handistreaming et des avancées réalisées en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. Depuis votre réponse à ma question parlementaire, la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont continué leurs efforts dans la dynamique « Flandistreaming » qui, pour rappel, peut être définie comme la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques bruxelloises. Ainsi avec le « Handistreaming », ce ne sont plus les personnes en situation de handicap qui doivent s'adapter à leur environnement, mais les trois gouvernements bruxellois (Région, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) qui s'engagent à prendre en compte les besoins des personnes souffrant d'un handicap dans leurs politiques et à s'attaquer aux obstacles qui compromettent la participation des personnes souffrant d'un handicap à la vie économique, sociale, culturelle,...

Autrement et plus simplement dit, c'est à la Région, à la Commission communautaire commune et à la Commission communautaire française et à leurs responsables politiques de prendre les mesures nécessaires pour rendre la société plus inclusive.

Afin de compléter mon information au sujet des avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et les réflexions que vous avez menées pour l'année 2018, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. En ce qui concerne "le Handistreatning et vos compétences", des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées? Si oui, lesquelles précisément ?
2. En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné ? Si oui, combien ? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux années précédentes ? Combien de personnes souffrant d'un handicap y travaillent ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question écrite concernant les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming et vos compétences et les

réflexions et initiatives en faveur de l'inclusion des personnes souffrant d'un handicap.

En ce qui concerne votre première question sur le Handistreaming et mes compétences, j'ai déjà partiellement répondu à votre question écrite lors de mes interventions au Parlement le 25 janvier 2019. J'ai à ce moment-là indiqué que la Commission communautaire française est en train de préparer un rapport Handistreaming de fin de législature. Ce projet de rapport Handistreaming sera bientôt présenté au Comité de Direction des Services du Collège en vue d'être transmis dans le courant du mois de mars au Parlement.

En ce qui concerne votre seconde question, mon cabinet reçoit chaque année de 30 à 40 candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné. Ce nombre varie légèrement chaque année. Mon cabinet accueille régulièrement des personnes souffrant d'un handicap pour des stages professionnels d'une à plusieurs semaines. Le cabinet ne bénéficiant pas d'aide à l'emploi pour l'engagement de personnes handicapées, la déclaration d'un handicap éventuel n'est pas obligatoire lors de l'engagement. Pour cette raison mais aussi pour des raisons de confidentialité, il m'est dès lors impossible de préciser le nombre de personnes souffrant d'un handicap travaillant au sein de mon cabinet.

Je vous confirme par ailleurs que mon cabinet participe chaque année à l'opération DUODAY, qui représente une opportunité d'être sensibilisé aux compétences et aux atouts des personnes handicapées et de s'interroger sur leur propre gestion du handicap. Cette année l'opération DUDODAY est programmée le 16 mai 2019.

Des aménagements ont été réalisés au sein de mon cabinet pour en améliorer l'accessibilité : parking spécifique et sonnette adaptée. Je suis, par contre, toujours en attente pour l'aménagement des toilettes accessibles. J'écris à la Régie des bâtiments tous les trois mois à ce sujet, sans réponse.

Question n° 318 de M. Marc Loewenstein du 28 janvier 2019 :

Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative

Pour ce qui est de ses compétences, chaque ministre a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Commission communautaire française.

Chaque ministre a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Pourriez-vous m'indiquer :

1. Quel est le montant de l'enveloppe dont vous disposez dans le cadre de ces budgets d'initiative ?
2. Quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2018 ?
3. Pour chacune de ces associations, pourriez-vous me préciser :
 - le montant de la subvention allouée ?
 - depuis combien d'année elle bénéficie d'un tel subside ?

Réponse :

Je vous prie de trouver dans les tableaux ci-joints, les informations demandées, et ce, pour toutes les compétences dont j'ai la charge.

Question n° 319 de Mme Claire Geraets du 4 février 2019 :

L'ouverture de 400 places pour personnes porteuses de handicap

Lors de la commission Budget de la Commission communautaire française le 20 novembre 2018 dernier, vous avez annoncé l'ouverture de 400 places en faveur des personnes porteuses de handicap depuis 2014.

Questions :

1. Pouvez — vous me préciser la ventilation en termes de places de Centre de jour, court répit, places résidentielles, etc
2. Combien de personnes différentes ont-elles trouvé une solution totale et définitive par l'ouverture de ces 400 places, étant donné qu'une personne peut éventuellement occuper deux places : une place en Centre de jour, et une place en résidentiel par exemple ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question relative à l'ouverture de 400 places pour personnes porteuses de handicap.

En ce qui concerne votre première question, je me réfère pour cette question à ce que j'ai précisé lors de l'interpellation au Parlement francophone de Monsieur le Député WEYTSMAN. A ce moment-là, j'ai joint un tableau qui reprend le nombre de places

créées tant en Commission communautaire française qu'en Commission communautaire commune par années de 2014 à 2019. En annexe 1, vous retrouverez ce tableau.

Votre question portant plus spécifiquement sur la ventilation des différentes places créées (centre de jour, d'hébergement, AVJ, logement accompagné ...), j'ai fait un tableau reprenant cette ventilation. Vous trouverez ce tableau en annexe 2.

En ce qui concerne votre deuxième question, l'objectif est de créer des places. Les places sont créées en fonction des structures et projets proposés par les ASBL. Il est difficile de préciser le nombre exact de personnes qui ont trouvé une solution totale et définitive.

Question n° 320 de Mme Claire Geraets du 11 février 2019 :

L'après parents

Pour tous les parents d'enfant(s) porteur(s) de handicap, la question de l'avenir et de l'« après parents » est une source d'inquiétude incommensurable.

Cette préoccupation se pose dès la sortie de l'école secondaire.

Et l'on sait que le nombre de places en Centre de jour et Centre de Vie sont limitées.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pouvez – vous m'indiquer, à partir des chiffres du Phare, le nombre de jeunes porteurs de handicap sortis des écoles de type 1 et 2, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 ?
2. Et parallèlement à ces chiffres, le nombre de places d'accueil disponibles pour ces jeunes et quels types de places, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 ?

Réponse :

En ce qui concerne votre première question, il s'agit d'une question qui touche la compétence de l'enseignement. Dès lors, le nombre de jeunes porteurs de handicap sortis de l'enseignement spécialisé de type 1 et 2 est un chiffre dont je ne dispose pas. Je vous invite à poser la question à la ministre de l'Education.

Pour votre deuxième question, il faut préciser qu'après l'enseignement spécialisé, la personne a la possibilité de trouver un emploi. Il n'est pas correct de penser que chaque personne sortant de l'enseignement spécialisé de type 1 ou 2 a nécessairement besoin d'une place dans un centre. Ceci serait contraire au principe de l'inclusion des personnes en situation de handicap qui est une de mes priorités en matière de handicap depuis le début

de cette législature. C'est uniquement dans le cas où une personne ne peut pas travailler qu'elle occupera une place dans un centre de jour.

Question n° 322 de Mme Fatoumata Sidibé du 18 février 2019 :

Le bilan de la ligne d'écoute téléphonique du Réseau Mariage et Migrations

Je reviens vers vous pour faire le point concernant la ligne d'écoute téléphonique spécifique dédiée aux mariages forcés.

Madame, la Ministre, mes questions sont les suivantes :

1. Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique : nombre et types d'appels reçus, profils des appelants, profils des victimes (âge, origine ou nationalité), origine des appels reçus, situations rencontrées ? Les plages horaires ont été élargies, constate-t-on une augmentation des appels téléphoniques, notamment le vendredi ? Quelles évolutions par rapport aux années précédentes ?
2. Existe-t-il des difficultés particulières concernant le suivi des appels ? : recherche d'hébergement, - dépôt de plainte, prise en charge sociale, médicale et psychosociale ? Qu'en est-il de la collaboration entre les divers acteurs de terrain ?
3. Qu'en est-il de la collecte des données visant à recenser les cas de mariages forcés ?
4. Qu'en est-il de l'hébergement d'urgence ? De l'hébergement à plus long terme ? Combien de victimes ont-été hébergées via les maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française en 2016 et 2017 ? Des victimes sont-elles hébergées dans les auberges de jeunesse, en famille d'accueil, chez des bénévoles des associations, Samu Social ?
5. Quelles sont les actions de prévention et de sensibilisation menées tant auprès des acteurs de terrains que du public-cible ?
6. Concernant la mise en oeuvre d'un protocole d'intervention entre les acteurs de terrain visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés et de violences, vous disiez que depuis septembre 2017, un groupe de travail réuni des représentants de l'administration de la Communauté française (Administration de l'Aide à la jeunesse et Direction de l'Egalité des Chances) et des représentants du secteur associatif actif dans la problématique des mariages forcés en vue d'élaborer un protocole ou un guide de bonnes pratiques visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes mineures de mariages forcés. Quelles sont les conclusions de ses travaux ??

Réponse :

1. Quel est le bilan actuel de la ligne d'écoute téléphonique : nombre et types d'appels reçus, profils des appelants, profils des victimes (âge, origine ou nationalité), origine des appels reçus, situations rencontrées ? Les plages horaires ont été élargies, constate-t-on une augmentation des appels téléphoniques, notamment le vendredi ? Quelles évolutions par rapport aux années précédentes ?

Les mariages forcés à Bruxelles constituent une forme de violence intrafamiliale particulièrement difficile à quantifier, d'autant plus que la thématique s'étend des mariages contraints ou subis aux mariages arrangés, voire aux mariages blancs et aux mariages gris. La seule information fiable que nous pouvons vous communiquer à ce sujet est que le Réseau Mariage et Migrations a reçu, via sa ligne téléphonique gratuite, en 2017, environ 60 appels de personnes victimes de mariage forcé, de professionnels ou de l'entourage de victimes et que ce chiffre est resté similaire pour l'année 2018.

Depuis l'ouverture de la ligne en 2016, le Réseau Mariage et Migration (RMM) comptabilise environ 90 appels téléphoniques (31 appels en 2016 et 61 appels en 2017). On note donc une augmentation de 50% entre 2016 et 2017 et une stabilisation depuis 2017.

• Types d'appels reçus :

Une grande majorité de demande concernant les mariages forcés et des violences intrafamiliales, quelques mariages précoces, quelques demandes concernant les mariages gris, quelques appels sur la procédure de regroupement familial.

• Profils des appelant.e.s :

- Des jeunes entre 17 et 27 ans susceptibles de mariage forcé. Il s'agit soit de personnes victimes elles-mêmes (49%) ou des proches de la victime (12%) (famille, petit ami, amie, voisin.e.)
- Des professionnels de différents services (39%) (associations, PMS, établissements scolaires, AMO, policiers, etc.) tant de Bruxelles que de Wallonie pour signaler des cas, pour s'informer, pour rechercher aide et guidance, etc.

• Profils des victimes :

- Des jeunes venu-e-s rejoindre leur famille dans le cadre du regroupement familial et qui sont confronté-e-s à une situation de mariages forcé et/ou de violences liées à l'honneur et qui risquent de perdre leur droit au séjour s'ils/elles quittent le domicile familial.
- Des jeunes né-e-s en Belgique ou arrivés en bas âge, issus de familles d'origine étrangère qui vivent des situations de violences spécifiques.

Nationalités : Maroc, Turquie, Guinée, Roumanie, Serbie, Syrie, Afghanistan, Inde, Pakistan, Kosovo, Algérie, Ethiopie, Djibouti, Somalie.

• *Plages horaires :*

Le réseau Mariage et migration est passé de 3 plages horaires (3 matinées semaine) à 4 plages horaires en 2017 (4 matinées /semaine). Cette augmentation s'est faite parallèlement à un travail d'analyse sur la pertinence de la présence, lors de ces permanences téléphoniques, d'associations membres de deuxième ligne, qui faisaient un travail d'information et d'orientation, mais pas de prise en charge. Le réseau a donc souhaité améliorer et changer certaines plages afin d'y placer les associations de première ligne, ce qui ne peut que renforcer l'efficacité de la prise en charge.

Le nombre d'appels a fortement augmenté depuis cet élargissement des plages horaires : le réseau a reçu 31 appels en 2016 et près d'une soixantaine d'appels en 2017.

En 2018, le réseau s'est associé à la ligne téléphonique la plate-forme liégeoise contre les mariages forcés et les violences liées à l'honneur qui prend en charge une plage horaire ce qui permet de renforcer la ligne et d'étendre les plages d'écoute.

Parmi les 61 appels de 2017, 61% concernaient des cas de mariages forcés, 29% concernaient des situations familiales de mariage en contexte migratoire (questions juridiques sur le regroupement familial, de violences intrafamiliales liées au regroupement familial, questions sur le titre de séjour lié au mariage). Les 10% restant des appels étaient hors contexte.

En ce qui concerne, le profil des appelants, sur les 61% cas de mariage sous contrainte, 49 % étaient des victimes elles-mêmes, 12% étaient des personnes de l'entourage (partenaire, famille, amis, collègues) et 39 % étaient des professionnels.

Les victimes appelantes sont toutes des femmes pour la majorité très jeunes : 76,5% étaient âgées entre 15 et 22 ans, 16,5 % entre 23 et 26 ans, 7 % entre 30 et 35 ans.

2. Existe-t-il des difficultés particulières concernant le suivi des appels ? Recherche d'hébergement, dépôt de plainte, prise en charge sociale, médicale et psychosociale ? Qu'en est-il de la collaboration entre les divers acteurs de terrain ?

Comme vous le signalez justement, au-delà du caractère inacceptable en soi des mariages forcés, cette pratique donne, en outre, souvent lieu à de multiples autres conséquences dramatiques pour les victimes, telles que de l'isolement, l'arrêt de la scolarité, des problèmes psychologiques, des grossesses chez les adolescentes, de la violence conjugale, voire une répudiation de la famille.

Une meilleure appréhension de la réalité des mariages forcés est une étape nécessaire afin que les victimes puissent exprimer de manière explicite leur volonté de ne pas contracter un mariage ou de mettre fin à un mariage qui leur a été imposé.

Afin que les victimes puissent exprimer leur volonté propre, il est dès lors aussi nécessaire que la société admette qu'il s'agit d'un phénomène inacceptable et qui doit légitimement pouvoir être dénoncé, sans quoi les victimes ne se sentent justement pas autorisées à sortir de l'invisibilité et à en parler aux institutions, aux associations ou à des intervenants sociaux.

Pour mieux lutter contre cette forme de violence, le Plan intra-francophones de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales - conjointement adopté par la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période 2015-2019 — envisage une série de mesures qui vont de la prévention des mariages à la prise en charge des victimes.

S'agissant de la Commission communautaire française, qui est directement sous ma tutelle en matière d'Action sociale, le partenaire agréé en Commission communautaire française est le « Réseau Mariage et Migration », qui regroupe à ce jour 16 associations de profils variés et permettant une prise en considération multidisciplinaire de la question. Ces 16 associations se connaissent donc et travaillent ensemble. Cependant, elles ne peuvent pas être seules à reconnaître ce phénomène, une meilleure définition ainsi qu'une appréhension globale du sujet est donc non seulement nécessaire mais également indispensable.

3. Qu'en est-il de la collecte de données visant à recenser les cas de mariages forcés ?

Il n'y a pas d'outil alternatif de récoltes de données. Il n'existe qu'un outil lié à la ligne téléphonique.

S'agissant de la prévention et de la prise en charge des victimes de mariages forcés, l'une des mesures fixées par le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales visait la mise en oeuvre d'une réflexion relative à l'élaboration d'une méthodologie permettant le recensement des victimes cas de mariages forcés.

Un outil statistique de recensement a été mis en place au sein des différentes associations faisant partie du « Réseau Mariage et Migration », où chacune d'entre elles peut encoder les données récoltées concernant les victimes accueillies par chacune des associations sur une seule et même interface.

Cet outil était, en effet et premier lieu, nécessaire, pour permettre une meilleure appréhension des profils des victimes de mariages sous la contrainte. L'outil a permis d'identifier que ces victimes sont majoritairement des jeunes filles âgées entre 18 et 25 ans. Elles sont aussi issues, pour la plupart, du regroupement familial et donc sujettes à la question d'une perte de statut. Il s'agit, dans les autres cas, de jeunes filles d'origine étrangère nées en Belgique ou qui trouvent depuis longtemps sur le territoire belge.

En 2018, une évaluation était en cours afin de le modifier et l'améliorer face aux besoins réels des associations membres. Nous ne sommes pas encore en possession des résultats de cette évaluation mais ils devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2019.

4. Qu'en est-il de l'hébergement d'urgence ? De l'hébergement à plus long terme ? Combien de victimes ont-été hébergées via les maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française en 2016 et 2017 ? Des victimes sont-elles hébergées dans les auberges de jeunesse, en famille d'accueil, chez des bénévoles des associations, SAMU Social ?

Les jeunes-filles victimes de mariages forcés qui sont concrètement prises en charge par le Réseau « Mariage et Migration » bénéficient d'un accompagnement individuel, chaque situation étant traitée au cas par cas dans sa spécificité et sur la base du contenu exact de la requête formulée par la victime.

Une réflexion est en cours — en partenariat avec l'ensemble des associations concernées par la thématique en Région wallonne, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Commission communautaire française — sur la possibilité d'élaborer un protocole d'intervention concernant la prise en charge des victimes. Cette réflexion n'a hélas pas encore abouti au vu, notamment, de la très grande diversité des cas potentiellement rencontrés et la nécessité de considérer la spécificité de chacune des situations et des demandes exprimées par les victimes.

Je partage évidemment votre préoccupation concernant l'intensification de la prévention des mariages forcés et l'accompagnement des victimes, la thématique des mariages forcés me tenant particulièrement à cœur comme toutes celles qui sont relatives aux questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En cette matière, l'action de mon administration compétente en Action sociale est évidemment liée, voire même intégralement dépendante de l'action et des projets portés par les partenaires associatifs œuvrant concrètement sur le terrain, telles que les associations membres du Réseau Mariage et Migration. Ce sont ces associations qui sont bien entendu les plus spécialisées - et donc presque exclusivement qualifiées - pour définir autant les conditions que les moyens structurels des projets qu'elles élaborent et comptent mettre en œuvre pour assurer la prévention et prendre concrètement en charge l'accompagnement des victimes de mariages subis ou contraints.

Concernant l'hébergement, les constats du réseau sont les suivants :

La prise en charge de victimes de mariages forcés, quand ceci en constitue la demande, peut passer par la mise en sécurité de la personne en

centre d'hébergement. Cette démarche se heurte à toute une série de limites :

- Une mauvaise connaissance de la problématique des mariages forcés par les professionnel.le.s : Une des difficultés rencontrée dans les pratiques d'accompagnement est la mauvaise connaissance de la problématique par beaucoup de travailleurs et travailleuses de première ligne. Il s'agit ici premièrement des acteurs et actrices qui ont un premier contact avec les victimes (éducateurs et éducatrices de rue, médiatrices et médiatrices scolaires, personnel de santé,...). En effet, ces acteurs et actrices de terrain se disent souvent démuni.e.s face aux situations de mariages forcés, et considèrent parfois qu'il s'agit de faits liés aux traditions et cultures et non pas d'une violence. Cette mauvaise analyse de la situation implique une mauvaise évaluation du danger et donc de l'urgence. Cette méconnaissance du sujet ralentit ainsi le processus de mise en sécurité des victimes. Le Réseau Mariage et Migration et souvent sollicité en dernier recours, lorsque la situation devient vraiment ingérable pour les professionnel.le.s de première ligne, parfois même quand il y a une réelle mise en danger des victimes. Les associations-membres du Réseau Mariage et Migration qui prennent en charge la recherche d'hébergement sont alors souvent amenées à travailler dans l'urgence ce qui ne garantit pas un accompagnement optimal de la victime.

Par ailleurs, les professionnel.le.s travaillant dans les centres d'hébergement d'urgence manquent parfois également de connaissance sur la thématique des mariages forcés. Une mauvaise évaluation de l'urgence et du danger par les maisons d'hébergement elles-mêmes peut également constituer un frein à la mise en sécurité des victimes de mariage forcé.

- La nécessité de porter plainte

Une fois la situation cernée, la recherche d'un hébergement est entreprise quand cela est nécessaire. Lors de cette recherche, les travailleurs et travailleuses de terrain se heurtent à une deuxième limite qui est celle de la question de la plainte. En effet, dans le cas du placement d'un.e mineure, le centre d'hébergement nécessite l'accord d'un tuteur ou d'une tutrice légale. Si cela n'est pas possible, comme c'est souvent le cas dans les situations de mariages forcés, une plainte doit être déposée auprès de la police, afin que le Procureur du Roi soit saisi. Une fois le danger évalué, il saisira le tribunal de la jeunesse afin de mettre en place une mesure protectionnelle et prévoir le placement du ou de la jeune en centre d'hébergement. Lorsqu'il s'agit d'une personne majeure, certains centres d'hébergement insistent officieusement pour qu'une plainte soit déposée argumentant que celle-ci influencera une réponse favorable à la demande de placement. Or, tout.e.s les professionnel.le.s qui travaillent sur la thématique des mariages forcés et des violences liées à l'honneur, savent que très peu de victimes souhaitent porter plainte contre leur

famille. En effet, la plainte constitue une coupure trop radicale voire irréversible à leurs yeux. Les victimes se trouvent alors souvent dans une dualité : elles ne veulent pas de ce mariage, mais elles ne veulent pas non plus causer du tort à leur famille. Le dépôt d'une plainte constitue ainsi un frein à la mise en sécurité des victimes, et ne devrait jamais être une condition pour obtenir une place dans un centre d'hébergement.

- Les entretiens sur rendez-vous avant l'accueil dans les centres d'hébergement

Dans le cas de figure où une place serait disponible dans un centre d'hébergement, certaines institutions mettent en place des entretiens « pré-acceptation ». La victime doit alors se rendre (parfois très loin) pour rencontrer le personnel du centre d'hébergement et doit passer un entretien afin de raconter sa situation. Sur base de critères encore peu clairs pour nous, le centre d'hébergement peut se réserver le droit de refuser la personne. Ce système d'entretiens est, d'une part, incompatible avec la situation d'urgence dans laquelle on se trouve bien souvent lorsque l'on cherche à mettre une victime en sécurité. D'autre part, un refus peut avoir de réels préjudices moraux sur la victime, qui peut se sentir abandonnée ou invalidée dans sa souffrance. Ces sentiments peuvent également mener à une perte de confiance dans les associations et institutions censées aider ces personnes. De plus, cet entretien, si soldé par un échec constitue également une mise en danger de la victime qui doit s'absenter (parfois toute une journée) en toute discrétion pour passer cet entretien sans être sûre qu'elle aura une place dans le centre d'hébergement.

- Manque de places disponibles

Le nombre de places en centre d'hébergement est limité, et les travailleurs et travailleuses de terrain se heurtent souvent au manque de places disponibles. Dans ces cas-là, il est parfois conseillé d'envoyer les femmes (parfois très jeunes) que nous accompagnons, dans des centres du SAMUSOCIAL. Ces centres sont clairement inadaptés voire même dangereux pour des femmes qui, pour la plupart, n'ont jamais quitté le cocon familial. Dans le cas où aucune place n'a pu être trouvée, les travailleuses et travailleurs de terrain sont obligés de trouver des « systèmes D » (placement en auberge de jeunesse au frais de l'association, hébergement chez des employé.e.s de l'association,...).

- La nécessité pour la victime d'avoir des ressources propres.

Le cinquième frein concerne plus particulièrement les femmes qui n'ont pas de titre de séjour. En effet, les centres d'hébergement sont parfois frileux à accepter des femmes qui n'ont pas de ressources propres et qui n'entrent pas dans les critères du CPAS. La question du financement de l'hébergement devient alors un frein à la mise en sécurité des victimes de violences en général mais de mariage forcé en particulier aussi.

- Des hébergements peu adaptés aux victimes de mariage forcé

Il n'existe pas de centres d'hébergement spécifiques aux victimes de mariage forcé, ce qui implique que celles-ci sont placées dans des centres d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales. C'est pourquoi, même dans le cas où une femme victime de mariage forcé est mise en sécurité dans un centre d'hébergement, il n'est pas certain que la victime y trouve une ambiance propice à son bien-être et sa reconstruction. En effet, la cohabitation avec des femmes qui ont vécu d'autres sortes de violences est parfois délicate car les victimes de mariage forcé ne s'identifient parfois pas au vécu des autres femmes présentes dans le centre d'hébergement (décalage au niveau du vécu, de l'âge, de l'expérience,...). Par ailleurs, les victimes de mariage forcé placées en centre ne seront parfois pas considérées comme des victimes de la part des autres résidentes. La coupure totale avec la famille étant souvent difficile pour des jeunes femmes qui n'ont souvent pas eu l'habitude de vivre loin de leur famille, si les conditions d'accueil ne sont pas adaptées, la mise en hébergement se conclut parfois en échec, et peut mener à un retour des victimes de mariage forcé dans leur famille.

Il n'y a pas encore de chiffres globaux disponibles sur le nombre de victimes hébergées dans les maisons d'accueil agréées par la Commission communautaire française. Les victimes bruxelloises sont orientées vers des maisons d'accueil en Wallonie afin de les éloigner de leur famille.

5. Quelles sont les actions de prévention et de sensibilisation menées tant auprès des acteurs de terrains que du public-cible ?

Différentes campagnes et actions ont vu le jour ces dernières années, notamment dans le cadre du Plan d'Action Intra francophone 2014-2019:

- La campagne "Envie d'aimer" (affiches et cartes postales distribuées par les centres de planning familial lors des animations Eyras);
- La campagne « Mon Mariage M'appartient » (distribution de cartes de visites et site) ;
- La participation du réseau à différents colloques et journées thématiques ;
- L'organisation d'événements culturels avec animation et débat, travail d'éducation permanente assurés par les associations membres ;
- La mise en place d'animations scolaires spécifiques sur la question des mariages forcés effectuées par les associations membres ;
- La distribution et diffusion du guide sur les mariages forcés destiné aux professionnels (guide rédigé par le RMM sur demande de de l'Institut pour l'Egalité des femmes et des hommes - IEFH et disponible sur le site de celui-ci) ;
- La reconfiguration et visibilité apportées par les deux sites internet du réseau :

«www.mariagemigration.org» et
www.monmariagemappartientbe;

- La campagne d'affichage du numéro vert dans les stations de la STIB ;
- Le groupe de travail avec la Plateforme de Liège sur les mariages forcés et les violences liées à l'honneur, et l'asbl montoise « Violence et mariages forcés ». Ce groupe de travail a décidé de rédiger un outil commun entre Bruxelles, Mons et Liège afin de travailler à l'amélioration de la collaboration avec les Services d'aide à la Jeunesse.

6. Concernant la mise en œuvre d'un protocole d'intervention entre les acteurs de terrain visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes de mariages forcés et de violences, vous disiez que depuis septembre 2017, un groupe de travail réuni des représentants de l'administration de la Communauté française (Administration de l'Aide à la jeunesse et Direction de l'Egalité des chances) et des représentants du secteur associatif dans la problématique des mariages forcés en vue d'élaborer un protocole ou un guide de bonnes pratiques visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes mineures de mariages forcés. Quelles sont les conclusions de ces travaux ?

Depuis septembre 2017, un groupe de travail réunit en effet des représentants de l'administration de la Communauté française (Administration de l'Aide à la jeunesse et Direction de l'Egalité des Chances) et des représentants du secteur associatif actif dans la problématique des mariages forcés en vue d'élaborer un protocole ou un guide de bonnes pratiques visant à renforcer l'accueil et la prise en charge des victimes mineures de mariages forcés.

Leur réflexion, sur un problème complexe, est toujours en cours — en partenariat avec l'ensemble des associations concernées par la thématique en Région wallonne, en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Commission communautaire française. Cette réflexion n'en est hélas pas encore au stade final au vu, notamment, de la très grande diversité des cas potentiellement rencontrés et la nécessité de considérer la spécificité de chacune des situations et des demandes exprimées par les victimes.

Nous n'avons donc pas encore reçu les conclusions de ce groupe de travail.

Question n° 323 de M. David Weytsman du 22 février 2019 :

Les mariages blancs en Région bruxelloise

Les mariages blancs, ces unions où l'un des deux époux veut se marier dans l'unique but d'obtenir un titre de séjour, sont régulièrement combattus par les autorités.

Combien de mariages blancs ont été "découverts" ces dernières années en Région bruxelloise ?

Par rapport aux autres régions (Flamande, Wallonne) Bruxelles est-elle la région où on constate le plus de mariage blanc ?

Comment la région travaille-t-elle avec les communes sur cette problématique ?

Réponse :

Les mariages forcés constituent une forme de violence intrafamiliale particulièrement difficile à quantifier, d'autant plus que la thématique s'étend des mariages contraints ou subis aux mariages arrangés, voire aux mariages blancs et aux mariages gris. La seule information fiable que nous pouvons vous communiquer à ce sujet est que le Réseau Mariage et Migrations a reçu, via sa ligne téléphonique gratuite, en 2017, environ 60 appels de personnes victimes de mariage forcé, de professionnels ou de l'entourage de victimes et que ce chiffre est resté similaire pour l'année 2018.

Le Collège reste entièrement dépendant du secteur et des acteurs de terrain. Ce que le Collège peut faire, dans ses compétences actuelles, et ce que je mets un point d'honneur à faire d'ailleurs, c'est de financer les acteurs de terrain, notamment via le réseau Mariages et Migrations. Ces acteurs sont en première et deuxième ligne dans ces problématiques, et ce sont eux qui ont la connaissance du sujet, du milieu, et qui, au cas par cas — car c'est un sujet où l'approche individuelle est primordiale — accompagnent et conseillent la personne qui sont en demande de l'aide, et qui la conseillent selon ses demandes spécifiques.

À travers mes compétences en actions sociales, je finance de façon principale le réseau Mariages et Migrations, qui sans ce subside n'existerait pas, à hauteur de 32.000 € par an. Le réseau dispose d'un agrément de trois ans, qui vient d'être renouvelé en 2018, ce qui lui apporte une stabilité, une sécurité et une pérennisation de ses actions. Grâce à ce subside et aux subsides d'autres entités, le réseau peut lancer des campagnes comme « mon mariage m'appartient » où les personnes cherchant de l'aide ou des proches de personnes en situation de mariage forcés peuvent chercher de l'aide auprès de professionnels.

Il est extrêmement difficile de quantifier le nombre de mariages gris ou blancs en cours à Bruxelles car même lorsque la victime se manifeste, il peut être contre son intérêt et sa sécurité de l'exposer. La problématique reste extrêmement délicate. Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Commission communautaire française n'exerce pas de tutelle sur les communes.

Si une victime est identifiée, cela dépend d'une part de ce que la victime ou la potentielle future victime souhaite faire. Par exemple, selon qu'elle désire demander immédiatement des conseils et une

aide active pour l'aider à s'en sortir ou si elle désire avoir d'abord de l'aide pour avoir accès à des plannings familiaux ou des centres PMS.

Pour les mesures, nous nous référons, entre autres, à la Convention d'Istanbul, à la circulaire COL/06, et au Plan d'Action National. Ces guides permettent à la personne qui a besoin d'aide et à la personne aidante de savoir quelle aide rechercher dans quelle institution, quelle procédure peut-elle suivre, et évidemment, à quelles ressources au niveau financier, social, et au niveau de l'hébergement elle peut prétendre.

Comme mentionné ci-dessus, la Commission communautaire française ne peut travailler qu'avec des acteurs et des associations bruxelloises, nous ne sommes donc pas au fait de ce qui se passe en communauté wallonne ou flamande. Ce que nous savons par contre c'est qu'une comparaison des chiffres fait peu de sens puisque :

1. Toutes les victimes/témoins de mariages blancs ou gris ne se manifestent pas aux autorités ou aux associations d'aides ;
2. Une augmentation d'appel montre plutôt que la campagne de sensibilisation et de diffusion du numéro d'appel a bien fonctionné, et n'indique pas forcément une augmentation des mariages blancs ou gris eux-mêmes.

Question n° 324 de M. David Weytsman du 22 février 2019 :

Les mariages gris en Région bruxelloise

Les mariages gris, ces unions où l'un des deux époux de nationalité étrangère, trompe l'autre sur ses sentiments amoureux réels, sont régulièrement combattus par les autorités.

Combien de mariages gris ont été "découverts" ces dernières années en Région bruxelloise ? Par rapport aux autres régions (Flamande, Wallonne) Bruxelles est-elle la région où on constate le plus de mariage gris ? Comment la région travaille-t-elle avec les communes sur cette problématique ?

Réponse :

Les mariages forcés constituent une forme de violence intrafamiliale particulièrement difficile à quantifier, d'autant plus que la thématique s'étend des mariages contraints ou subis aux mariages arrangés, voire aux mariages blancs et aux mariages gris. La seule information fiable que nous pouvons vous communiquer à ce sujet est que le Réseau Mariage et Migrations a reçu, via sa ligne téléphonique gratuite, en 2017, environ 60 appels de personnes victimes de mariage forcé, de professionnels ou de l'entourage de victimes et que ce chiffre est resté similaire pour l'année 2018.

Le Collège reste entièrement dépendant du secteur et des acteurs de terrain. Ce que le Collège peut faire, dans ses compétences actuelles, et ce que je mets un point d'honneur à faire d'ailleurs, c'est de financer les acteurs de terrain, notamment via le réseau Mariages et Migrations. Ces acteurs sont en première et deuxième ligne dans ces problématiques, et ce sont eux qui ont la connaissance du sujet, du milieu, et qui, au cas par cas — car c'est un sujet où l'approche individuelle est primordiale — accompagnent et conseillent la personne qui sont en demande de l'aide, et qui la conseillent selon ses demandes spécifiques.

À travers mes compétences en actions sociales, je finance de façon principale le réseau Mariages et Migrations, qui sans ce subside n'existerait pas, à hauteur de 32.000 € par an. Le réseau dispose d'un agrément de trois ans, qui vient d'être renouvelé en 2018, ce qui lui apporte une stabilité, une sécurité et une pérennisation de ses actions. Grâce à ce subside et aux subsides d'autres entités, le réseau peut lancer des campagnes comme « mon mariage m'appartient » où les personnes cherchant de l'aide ou des proches de personnes en situation de mariage forcés peuvent chercher de l'aide auprès de professionnels.

Il est extrêmement difficile de quantifier le nombre de mariages gris ou blancs en cours à Bruxelles car même lorsque la victime se manifeste, il peut être contre son intérêt et sa sécurité de l'exposer. La problématique reste extrêmement délicate. Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Commission communautaire française n'exerce pas de tutelle sur les communes.

Si une victime est identifiée, cela dépend d'une part de ce que la victime ou la potentielle future victime souhaite faire. Par exemple, selon qu'elle désire demander immédiatement des conseils et une aide active pour l'aider à s'en sortir ou si elle désire avoir d'abord de l'aide pour avoir accès à des plannings familiaux ou des centres PMS.

Pour les mesures, nous nous référons, entre autres, à la Convention d'Istanbul, à la circulaire COL/06, et au Plan d'Action National. Ces guides permettent à la personne qui a besoin d'aide et à la personne aidante de savoir quelle aide rechercher dans quelle institution, quelle procédure peut-elle suivre, et évidemment, à quelles ressources au niveau financier, social, et au niveau de l'hébergement elle peut prétendre.

Comme mentionné ci-dessus, la Commission communautaire française ne peut travailler qu'avec des acteurs et des associations bruxelloises, nous ne sommes donc pas au fait de ce qui se passe en communauté wallonne ou flamande. Ce que nous savons par contre c'est qu'une comparaison des chiffres fait peu de sens puisque :

1. Toutes les victimes/témoins de mariages blancs ou gris ne se manifestent pas aux autorités ou aux associations d'aides ;

2. Une augmentation d'appel montre plutôt que la campagne de sensibilisation et de diffusion du numéro d'appel a bien fonctionné, et n'indique

pas forcément une augmentation des mariages blancs ou gris eux-mêmes.

Francophones

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ A L'ARRÊTÉ 2018/ DU COLLÈGE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE FRANCAISE RELATIF À L'OCTROI DE DEUX LABELS D'UTILITÉ PUBLIQUE EN
2019.

Par le Collège,

Fadiia LAANAN
Présidente du Collège,
Membre du Collège chargée de la Culture

PROCÈS VERBAL

du jeudi 13 septembre 2018 à 10h – Administration de la Cocof

Présents : Martine LAHAYE, Soraya AMRANI, Laure NYSSSEN, Antoine UREEL, Janine LE DOCTE,
Emilie DUVIVIER.

Absents-excuses : Christine KULAKOWSKI, Jean-Michel VAN DEN EYDEN, Ben HAMIDOU, Anne
CHAPONAN

*Lors de cette rencontre, un maximum de deux labels a été décerné aux dossiers présentés avant le
30 avril 2018 dans le cadre de l'appel à projets pour l'octroi du Label d'Utilité Publique en 2019.*

En date du 13 septembre 2018, les deux projets rencontrant la majorité des voix des membres
présents constituant le Jury sont :

- #VU de l'asbl Arts Nomades
- It's there life on Mars ? de l'asbl What's up ?

Le jury soumet donc ces deux projets à l'approbation de Collège du Gouvernement
Francophone bruxellois.

Ci-dessous, vous trouverez les différentes motivations ou remarques générales concernant
chaque dossier déposé. Il y avait un total de vingt-deux dossiers introduits avant la date butoir
du 30 avril 2018.

1. Alvéole Théâtre avec le spectacle « H@rcèlement »

Thème abordé : le harcèlement scolaire

Résumé du projet :

L'histoire raconte la lente descente aux enfers d'une jeune fille harcelée à l'école et dans sa vie privée. Parmi les personnages, outre la victime, on trouvera notamment sa meilleure amie, son amoureux, sa famille, des élèves et des représentants de l'école. Le spectacle met en évidence les mécanismes du harcèlement scolaire et du cyber-harcèlement au travers des phénomènes de groupe, de la question de la popularité, du prolongement du harcèlement dans la vie privée par les réseaux sociaux, de la place du parent, de l'ambivalence du harceleur et de la victime, du rôle des enseignants et de l'institution scolaire.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. La puissance d'évocation du spectacle ainsi qu'une qualité de jeu plus amateur que professionnelle n'ont pas réussi à convaincre le Jury.

Le dossier pédagogique est un peu maigre quant à un réel contenu documenté et développé. Il n'y a par ailleurs aucun intervenant extérieur qui mène un réel débat post-représentation.

Cependant, le jury souhaite relever la forme très intéressante de théâtre action proposée par l'asbl. Le travail pédagogique se réalise sur la scène, en prise directe avec les participants. Cet aspect participatif est très intéressant et amène les jeunes à tester la scène en plus de réfléchir au thème du spectacle, qui traite d'un vrai sujet de société.

Le public cible du projet semble un peu trop jeune et limité aux yeux du jury qui s'interroge sur l'impact auprès d'un public de 16-18 ans et plus.

2. Arts Nomades avec le spectacle « #VU »

Thème abordé : le cyberharcèlement

Résumé du projet :

Lisa, une jeune adolescente envoie un sexto à son petit ami. Mais très vite, la photo fait le tour de l'école, du quartier, de la famille. Un jour, elle débarque dans une soirée où ils se retrouvent tous sans l'avoir invitée.

Avis du Jury :

Le dossier, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

L'actrice joue parfaitement avec les émotions, l'alchimie prend avec son public, son spectacle fait réfléchir et ouvre le débat.

La puissance d'évocation du spectacle est extrêmement forte, le texte et le thème cadrent parfaitement avec les attentes du Label.

Le dossier pédagogique est complet et pertinent. Le projet de médiation et la mise en place du débat satisfont entièrement le jury.

Cependant, le jury se permet une légère remarque quant à la musique. La présence permanente de musique est très intéressante, elle rythme le spectacle et insufflé un rythme. Cependant, par moments, elle prend peut-être un peu trop le pas sur la comédienne, qui malgré son micro n'est pas entendue ou comprise (niveau vocal et articulation). C'est dommage qu'avec un texte aussi puissant, certains passages sont perdus par une musique un peu trop forte.

3. Biloxi 48 avec le spectacle « Nous sommes les petites filles des sorcières que vous n'avez pas pu brûler »

Thème abordé : le féminisme

Résumé du projet :

Cinq actrices nous racontent quatre épisodes-clés - trop peu connus - de l'histoire des femmes : les suffragettes en Angleterre et leur lutte pour le droit de vote en 1913, les féministes en France pour le droit à l'avortement en 1971 et en 2012, la jeune Malala au Pakistan pour le droit à l'éducation, les Femen en Ukraine contre les dictateurs et les prédicateurs religieux. Et une projection dans le futur avec des idées nouvelles... Le droit des femmes varie dans le temps. Il avance, il recule et se modifie au gré des cultures. L'inclusion des femmes est un enjeu essentiel de la bataille de nos démocraties.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. La puissance d'évocation du spectacle ne se suffit à elle-même et n'a pas réussi à convaincre le Jury.

Le dossier n'est pas suffisamment orienté dans les attentes du Label.

Il n'y a aucune mention d'un projet global de médiation. Aucune mention d'un public cible et d'actions concrètes s'y rapportant ne sont développées. Les informations relatives au débat - sa mise en place, ses intervenants extérieurs et modérateurs, la garantie d'un débat de qualité, constructif et qui ouvre les esprits (exigence essentielle du Label) - restent très générales, il manque des pistes concrètes pour un débat plus précis sur le sujet abordé, par conséquent aucun élément ne démontre suffisamment l'intérêt éducatif et pédagogique de celui-ci.

4. Canine Collectif (Ad Lib Diffusion) avec le spectacle « La Théorie du Y »

Thème abordé : l'orientation sexuelle

Résumé du projet :

Anna a 9 ans. Une boule d'énergie prête à croquer l'existence de toutes ses dents. Elle apprend les règles de la vie. Ce qu'on fait. Ce qu'on ne fait pas. Qu'il faut trouver un beau garçon et puis l'épouser, tout ça. Anna a 13 ans. Elle attend. Elle voudrait obéir aux règles. Mais elle aimerait aussi découvrir. Se tromper. Alors elle se consume d'envie. De plusieurs envies. Elle n'ose pas. Anna a 16 ans. Quelque chose se débloque et elle choisit d'affronter ce qui brûle au fond d'elle. Elle découvre l'amour et la sexualité. Et là, les questions se font plus présentes. Son entourage la pousse à se définir : on aime les garçons ou on aime les filles, c'est comme ça. Mais pour Anna, devenir adulte passera par autre chose que ce choix. Et si on pouvait tomber amoureux sans se demander si c'est d'un homme ou d'une femme?

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique.

Mais, l'Administration proposera de soutenir ce projet sur une autre allocation budgétaire en 2019.

En effet, la performance de la compagnie, la thématique forte et percutante qui représente un enjeu de société et un sujet qui reste tabou semble particulièrement intéressante. Il apparaît comme essentiel de sensibiliser les jeunes à ce thème.

Le projet de médiation complet et développé satisfait le jury. Cependant, peu d'intervenants extérieurs sont mentionnés pour la réelle mise en place d'un débat de qualité post-représentation.

Qui plus est, le public cible nous semble un peu trop jeune pour le Label d'Utilité Publique. En effet, le jury s'interroge quant à l'impact et la puissance d'évocation auprès d'un public de 17-18 ans et d'un tout public.

Le jury tient également à saluer le projet de Websérie développé en parallèle au spectacle.

5. Cie du Chien qui tousse avec le spectacle « Le moment clé »

Thème abordé : la pauvreté

Résumé du projet :

L'histoire commence tard dans la nuit, à cette heure où les gens qui ont un toit dorment. Un génie novice fait son apparition devant un clochard et lui propose de l'accompagner dans un monde meilleur. Le clochard est séduit, mais auparavant, il éprouve le besoin de répondre à une question qui le taraude : quel est le moment clé, ce moment où tout a basculé pour lui ? C'est alors que le génie lui suggère un voyage dans le passé...

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. La puissance d'évocation du spectacle n'a pas réussi à convaincre le Jury. Le dossier n'est pas suffisamment orienté dans les attentes du Label. En effet, le thème abordé est un sujet sociétal, cependant, dans le traitement du spectacle, il n'est pas clairement construit et exposé. Le message ne semble pas particulièrement creusé et développé sur scène. Le spectacle vise davantage un public très jeune et le Jury s'interroge sur l'impact et l'accroche auprès du public scolaire. Le dossier ne contient pas assez d'éléments pour appuyer cet aspect essentiel au Label.

6. Cie la peau de l'autre avec le spectacle « Accident de personne »

Thème abordé : le suicide

Résumé du projet :

Avez-vous déjà eu envie de partir loin ? De tout foutre en l'air ? De recommencer ailleurs ? Avez-vous déjà imaginé votre enterrement ? Comme ça, juste pour le plaisir, pour apprivoiser la mort, pour imaginer le vide que vous laisseriez ? Le suicide on n'en parle pas, ou peu, et toujours du bout des lèvres. Le spectacle explore sans pincette et avec humour la thématique du suicide et le mal-être sous-jacent. Sur le plateau sont convoqués une scientifique alcoolique un peu psy ; un jeune homme suicidaire fatigué de faire semblant ; une jeune fille coupée en plein élan ; une écoutante de « SOS suicide » ; la famille ; les amis ; la mort... Une danseuse et deux comédiens les incarnent. A la fois tendre et insolent, « Accident de personne » pose plus de questions qu'il donne de réponses : Combien de fois les nerfs peuvent-ils sauter avant de définitivement nous lâcher ? Combien de fois un corps peut-il chuter et se relever ? Avant que l'acte ne soit posé, il y a encore la possibilité de changer d'avis, de choisir la vie. Nous cherchons tous à combattre la douleur, en parler ne peut que multiplier les armes...

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'a malheureusement pas été possible au Jury d'assister à l'une des deux représentations de ce spectacle proposées par l'asbl, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet. Cependant, le thème intéressant et fort a interpellé les membres du Jury. Dès lors, celui-ci encourage l'asbl à postuler pour l'octroi des prochains Labels 2020 en veillant à prévenir suffisamment à l'avance et/ou avec plus de dates de visionnage proposées, ce afin de permettre aux membres du Jury d'assister à une représentation du spectacle. Le dossier pédagogique est très satisfaisant. La prise de position est osée et risquée. L'auteure et metteur en scène du projet a un très bon contact avec les jeunes. Le jury s'interroge au sujet d'un projet global de médiation dans le cadre de l'octroi du Label.

7. Cie Phos/Phor avec le spectacle « La comptabilité du caméléon »

Thème abordé : les prisons et l'incarcération

Résumé du projet :

Une île désertée par ses habitants. Quatre prisonniers en fin de peine. Choisis pour une expérience pénitentiaire d'une durée d'un an. Sans menottes ni barreaux, libres de leurs mouvements, ils dorment dans des chalets tenus par des gardiens sans armes. L'hiver, la neige les retient à l'intérieur d'un vieux théâtre. Un accompagnant débarque. Avec lui, une pile de tragédies de Sophocle. Autonomes après avoir été conditionnés par un système carcéral répressif, confrontés aux parcours de ces héros grecs qui, comme eux, ont chuté, ces hommes et ces femmes sont à un croisement de leur vie.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Le jury souhaite relever le spectacle humain très fort proposé par cette jeune compagnie. Il salue également le travail de recherches et de documentation effectué pour créer ce spectacle. Le jury s'interroge sur l'approche et l'âge réellement visé par ce spectacle. Le projet de médiation n'est pas suffisamment complet et développé aux yeux du jury, il s'agit plus des pistes réflexives. Cependant, le nombre d'intervenants extérieurs mentionnés dans le dossier permet d'envisager la mise en place d'un débat de qualité post-représentation. Le jury propose à l'asbl de postuler à nouveau pour le prochain Label en définissant plus précisément des contours de projets de médiation et de débats, et pourquoi pas d'envisager de toucher des jeunes en IPPJ afin de ne pas seulement accrocher le public qui vient déjà au théâtre, mais bien d'allier chercher celui qui n'y vient pas ou qui n'y a pas accès.

8. Cie Point Zéro avec le spectacle « L'herbe de l'oubli »

Thème abordé : le nucléaire

Résumé du projet :

Le 26 avril 1986, le cœur du réacteur numéro quatre de la centrale de Tchernobyl explose et prend feu, projetant un nuage de radioactivité dont on a retrouvé des traces dans toute l'Europe. Poussières, aérosols et gaz radioactifs (dont le césium et l'iode) sont projetés dans l'atmosphère. Le quatrième réacteur, nom de code « Abri », conserve toujours dans son ventre gainé de plomb et de béton armé, près de vingt tonnes de combustible nucléaire. Tchernobyl, en Russe, se traduit absinthe, l'herbe de l'oubli... Et trente ans après, quelles leçons retient-on de cette explosion ? Composé à partir de la parole de survivants à la catastrophe, d'habitants proches de la zone d'exclusion en Biélorussie, de scientifiques actifs dans le dépistage de césium 137, de personnes ressources artisanes - ou non - du nucléaire qu'a rencontrés la compagnie Point Zéro ; *L'Herbe de l'Oubli*, s'inspire de la prise de témoignages réalisée à Tchernobyl par Svetlana Alexievitch, prix Nobel de Littérature 2015. L'utilisation des marionnettes au théâtre est la marque de fabrique de la compagnie Point Zéro.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Mais, l'Administration proposera de soutenir ce projet sur une autre allocation budgétaire en 2019. En effet, la performance de la compagnie, la qualité artistique irréprochable et le projet colossal en médiation semblent particulièrement intéressants. Le projet de médiation s'inscrit dans un projet plus global intitulé « Agora du spectateur ». Le jury souhaite relever la qualité de ce projet ambitieux. Les pistes sont multiples et foisonnantes mais dans la réalisation du projet quels sont les contacts effectifs pris et dans quelle mesure ce projet d'Agora pourra-t-il voir le jour ?

9. Compagnie Canicule avec le spectacle « Ublo »

Thème abordé : l'autisme

Résumé du projet :

Ublo raconte l'histoire de deux enfants, Élise et L'Enfant Grand, dont on découvrira qu'ils sont en réalité frère et sœur. L'action se déroule dans un lavomatique, puis dans ses tuyaux et ses égouts, dans lesquels les deux enfants plongent et rencontrent différents personnages qui déterminent leur chemin. La quête : tenter de percer le mystère qui entoure Élise et de nouer une relation avec elle, malgré ses comportements étranges.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'a malheureusement pas été possible au Jury d'assister à une représentation de ce projet créé à Huy cet été, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet. Le dossier n'est pas suffisamment orienté dans les attentes du Label. Il n'y a aucune mention d'un projet de médiation. Le public cible semble beaucoup trop jeune pour cadrer avec les attentes du Label. Le dossier pédagogique est faible. Les informations relatives au débat - sa mise en place, ses intervenants extérieurs et modérateurs, la garantie d'un débat de qualité, constructif et qui ouvre les esprits (exigence essentielle du Label) - restent très générales, il manque des pistes concrètes pour un débat plus précis sur le sujet abordé, par conséquent aucun élément ne démontre suffisamment l'intérêt éducatif et pédagogique de celui-ci.

10. Albajal - J'ai mon Toi qui perce avec le spectacle « Yaskondy ... et yaskonfé ! »

Thème abordé : la guerre

Résumé du projet :

Un spectacle où marionnettes, objets et une comédienne s'animent pour explorer les enjeux inavouables des guerres. « L'heure est grave, à l'autre bout de la terre, un peuple est en péril » Du haut de sa tribune, une cheffe d'État annonce d'une voix désolée : « Nous devons aller le sauver, nous n'avons pas le choix, il va nous falloir faire la guerre, la guerre pour apporter la paix. » Mais dans l'intimité de son bureau notre cheffe d'État tiendra-t-elle le même discours ?

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Ce projet se joue principalement dans les salles de classes. L'intérêt pour le public scolaire peut donc clairement être démontrée, mais l'effet démultiplicateur et l'accessibilité au plus grand nombre n'est pas permise avec un spectacle joué dans les écoles. Le jury s'interroge quant à l'impact réel auprès des jeunes au sujet de ce thème. Certains membres du jury ont perçu le propos du spectacle comme étant à certains endroits manichéen. Si le spectacle relève l'indéniable responsabilité de l'Occident par rapport aux dérives observées aujourd'hui dans la région couverte par la pièce, l'absence de regard critique ou la minorisation des responsabilités locales dans les méfaits soulevés posent question. L'obscurantisme, les conflits internes à chaque pays, les dictatures, les questions politiques, les enjeux économiques sont des sujets à ne pas aborder à la légère.

Le projet de médiation n'est pas suffisamment complet et développé aux yeux du jury, il s'agit plus des pistes réflexives. Aucun intervenant extérieur n'est mentionné dans le dossier permettant d'envisager la mise en place d'un débat de qualité post-représentation.

Le dossier pédagogique ne semble pas en accord avec le traitement du spectacle. Le spectacle semble plus orienté pour un jeune public (marionnettes et objets, jeu théâtral très orienté théâtre de rue pour plus jeunes) et diapositives éducatives purement théoriques.

11. Les Dévoyées avec le spectacle « Les Dévoyées »

Thème abordé : la vieillesse

Résumé du projet :

L'épopée fantasmagorique d'une jeunesse troublée. Trois jeunes femmes regardent le monde à travers le prisme de la vieillesse pour nous livrer un poème théâtral qui questionne nos vies, le mouvement du temps et l'empreinte que celui-ci laisse en nous. « Celles qui sortent de la voie » deviennent ici des messagères : les corps jeunes des vieux esprits. Les Dévoyées est un hommage aux passages et à ceux qui passent ; un voyage sensible, nous racontant la grandeur de la fragilité, la beauté dans le quotidien et l'appel sauvage contenu dans nos corps étriés.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. La puissance d'évocation du spectacle n'a pas réussi à convaincre le Jury. Le thème ne transparait pas dans le spectacle, le texte (quasi inexistant) n'est pas lisible. Un public adulte, selon le jury, a déjà du mal à comprendre quel thème le spectacle aborde, il s'interroge dès lors sur l'impact et la perception des jeunes.

Qui plus est, le sujet dans son traitement ci-présent n'apparait pas comme un enjeu de société. Il n'y a aucun impact sur les jeunes démontré. Aucun projet de médiation ne transparait dans le dossier. Aucun intervenant extérieur n'est mentionné dans le dossier permettant d'envisager la mise en place d'un débat de qualité post-représentation. Il n'y a pas de budget clair. Le dossier n'est pas orienté dans le cadre du Label.

12. Théâtre de l'Ancre avec le spectacle « La route du levant »

Thème abordé : le radicalisme de type violent islamiste

Résumé du projet :

Au-delà de la peur et des préjugés, La Route du Levant nous plonge dans un huis clos oppressant pour tenter de comprendre la radicalisation religieuse violente... Deux hommes dans un commissariat de banlieue, l'un est policier, l'autre est soupçonné de vouloir rejoindre un groupe terroriste en zone de conflits; l'un défend les opportunités offertes par notre société, l'autre illustre une jeunesse pécunie de désillusions. Commence alors un interrogatoire tendu, à la manière d'un jeu d'échecs, chacun tentant de donner le change pour déstabiliser l'autre. Leurs visions du monde occidental se confrontent, s'affrontent... jusqu'à ébranler nos idées reçues ?

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Le jury s'interroge sur le message qui passe auprès des jeunes. En effet, aux yeux du jury, le spectacle ne se suffit pas à lui-même. Sans son débat, le message du spectacle est, probablement, pris à contre-pied de celui qui devrait être compris. Le débat exige une qualité irréprochable, il doit être mené par des intervenants de qualité et bien encadré. Ce débat doit être obligatoire. Il n'y a pas de projet de médiation. Le dossier pédagogique est purement informatif, d'un niveau universitaire et donc inadapté à une portée pédagogique et éducative démontrées.

13. Cie Le brame de la biche avec le spectacle « Un fait divers »

Thème abordé : le viol

Résumé du projet :

C'est l'histoire vraie d'une fille sans histoire. Généralement, cette fille-là, personne ne la remarquait particulièrement. Elle est venue à Bruxelles. Elle voulait être artiste. Bossait pour payer ses études... Un soir qu'elle marchait dans la rue il lui est arrivé quelque chose. Quelque chose... Ce sont des choses qui arrivent... Ce n'était sans doute pas si grave, ça peut arriver à tout le monde, on ne va pas en faire une montagne ! Non ? C'est vrai, faut pas exagérer, personne n'est mort non plus ! ... N'empêche, c'est bizarre quand même, jusqu'à présent personne ne la remarquait particulièrement cette fille... C'était il y a quatre ans.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Cependant, le jury tient à soulever la sincérité et la puissance que la comédienne a développé dans ce spectacle, tant au niveau du texte qu'au niveau du courage de parler de son histoire sur scène. Néanmoins, le jury s'interroge sur le traitement de ce sujet dans le projet de médiation ? Les ateliers d'écriture semblent intéressants mais ne sont pas suffisamment développés dans l'aspect éducatif et pédagogique. Le dossier pédagogique est restreint et manque de profondeur. Quels sont les animateurs qui s'occuperont d'un projet de médiation (ateliers, animations, débats) ? Le projet pédagogique pour les jeunes n'est pas suffisamment démontré.

14. What's up avec le spectacle « Is there life on Mars ? »

Thème abordé : la différence et la tolérance abordées par le handicap et l'autisme

Résumé du projet :

À travers les témoignages de personnes autistes et leurs familles, et une mise en scène visuelle et sonore décalée, *Is there life on Mars?* nous entraîne peu à peu dans une autre perception du réel. Une expérience théâtrale à l'image des personnes autistes qui bousculent en permanence nos codes et nous confrontent à nos propres modes de fonctionnement. *Is there life on Mars ?* est construit autour d'interviews réalisées par Héroïse Meire et effectuées pendant deux ans auprès de personnes avec autisme et leur entourage. Ces interviews sont utilisées sur scène : les acteurs écoutent des montages de celles-ci grâce à des écouteurs qu'ils retransmettent instantanément et le plus fidèlement possible aux spectateurs. Ce procédé permet à la fois d'être au plus proche de l'émotion de la parole originale, tout en se distanciant de l'incarnation pure.

Avis du Jury :

Le dossier, complet et retenant pleinement l'attention du jury, remplit l'intégralité des critères d'éligibilité, au vu de sa qualité artistique et du thème fort qu'il aborde, il obtient donc le Label d'Utilité Publique.

Le spectacle se suffit à lui-même, tout le projet de médiation développé est un réel apport en plus du spectacle. Le projet de médiation est une réelle réflexion autour des publics.

Le sujet est essentiel, le thème concerne un enjeu de société majeur. Le spectacle fait réfléchir et ouvre le débat. La puissance d'évocation du spectacle est extrêmement forte, le texte et le thème cadrent parfaitement avec les attentes du Label.

Le spectacle est documenté et aborde par son thème une multitude de thèmes : le handicap, la différence, la tolérance. Le projet est riche, les intervenants sont de qualité. Le dossier pédagogique rencontre l'entière satisfaction des jurés.

Le dossier est très clairement orienté dans le cadre du Label. Le projet est une réelle réussite tant sur le plan esthétique que sur la médiation autour du spectacle.

15. Pile & Art / Cadre asbl avec le spectacle « Un homme libre »

Thème abordé : le vivre ensemble

Résumé du projet :

Adam est radiologue et est issu d'une famille musulmane modeste, mais profondément pieuse. Élève brillant, il dénote très tôt dans sa communauté pour son intelligence vive et singulière. Enfant fragile et sensible, il n'a d'autre issue, pour se protéger du prosélytisme obtus de son père, que de s'enfermer dans un monde qui le coupe de sa famille et de sa communauté. Son don pour les études va favoriser ce repli et cet hermétisme viscéral pour sa culture d'origine. Un matin, une jeune femme se présente à son cabinet pour effectuer une mammographie. Contre toute attente et pour la première fois de sa carrière, une patiente le trouble au plus haut point. L'émotion est si forte, qu'il se sent envahi d'une grande vulnérabilité. Le trouble est tel, qu'il va jusqu'à lui prescrire une biopsie qui s'avère inutile. Sara passe l'examen, mais se donne la mort avant même de connaître les résultats. Adam est convaincu d'être la cause du passage à l'acte. Il perd peu à peu pied avec la réalité, au point d'être hanté par cette femme qui n'est qu'un prétexte pour laisser remonter à la surface ce qu'il a voulu étouffer toute sa vie.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Le jury s'interroge quant au message développé dans le spectacle qui reste dans une vision très manichéenne. Le jury se permet de soulever quelques fragilités dans le texte. Il manque un réel encadrement artistique au projet.

Il n'y a pas de projet global de médiation. Le dossier pédagogique ne développe pas de méthodes pédagogiques ni éducatives. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée.

16. Collectif Rien de spécial (Habemus Papam) avec le spectacle « Obsolète »

Thème abordé : l'écologie

Résumé du projet :

Alice, Marie et Hervé culpabilisent dans leur cuisine. Ils entendent chaque jour que le monde va mal, que la planète se réchauffe, que l'air est de moins en moins respirable, que les riches sont plus riches, les pauvres plus pauvres, et eux, tout ce qu'ils trouvent à faire c'est trier leurs déchets, remplacer leurs vieilles ampoules par des leds, traquer les labels bio sur les étiquettes, signer des pétitions sur Avaaz.org et les forwarder à leurs contacts. Ils n'en peuvent plus de la pression morale. Ils n'en peuvent plus d'enfiler un jean bon marché de H&M, non éthique et délavé au Bangladesh, pour sauter dans leur Renault Twingo diesel et aller manger des sushis au thon industriels. Ils n'en peuvent plus de ce futur qu'on leur brandit sous le nez depuis qu'ils sont petits comme étant un futur bousillé. Ils veulent se confronter à lui, ils en rêvent, ils y aspirent, même si la vie doit être apocalyptique, pour enfin, devenir conséquents et agir.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. L'asbl n'ayant pas proposé au Jury d'assister à une représentation de ce projet, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet.

Cependant, le thème intéressant et fort a interpellé les membres du Jury. Dès lors, celui-ci encourage l'asbl à postuler pour l'octroi des prochains Labels 2020 en veillant à prévenir suffisamment à l'avance et/ou avec plus de dates de visionnage proposées, ce afin de permettre aux membres du Jury d'assister à une représentation du spectacle.

Le jury suggère également à l'asbl de postuler en définissant plus précisément des contours de projets de médiation et de débats relatifs au spectacle.

17. Iceberg compagny avec le spectacle « Frisko & crème glacée, a teenager tragedy »

Thème abordé : le viol

Résumé du projet :

L'enfance est finie, les shorts sont devenus trop courts, les désirs sont immenses et tout est possible. Une bande de trois ados, grandes gueules en quête d'identité, une jeune fille en fleur prête à découvrir l'amour et le jeune Frisko, amoureux de Lila et inventeur-youtubeur à ses heures. La fête de l'école s'annonce. Entre ces cinq adolescents se noue imperceptiblement la trame d'une tragédie qui s'avèrera inévitable. Ce conte moderne, intense et impudique explore les frontières de la violence. Il nous emmène au cœur d'un trou noir, de blessures béantes qui mettront sans doute l'éternité avant de cicatriser.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'y a pas de projet de médiation réelle. Aucune méthode pédagogique ni éducative n'est présente dans le dossier. La portée éducative auprès des jeunes ne peut être suffisamment démontrée. Le dossier pédagogique est satisfaisant mais il resterait un projet pédagogique à construire autour du spectacle.

18. Théâtre de Liège avec le spectacle « Nadia »

Thème abordé : la radicalisation

Résumé du projet :

Nadia est un projet piloté par la Convention théâtrale européenne (CTE) en collaboration avec la Fondazione Teatro Due Parma (Italie), le Toneelmakerij Amsterdam (Pays-Bas), Det Norske Teatret Oslo (Norvège), le Staatstheater Braunschweig (Allemagne) et le Théâtre de Liège (Belgique). Ce projet a pour origine les questions soulevées par la montée de l'extrémisme dans toutes les régions du monde et plus particulièrement par les phénomènes de radicalisation qu'elle engendre. Au départ, un texte de l'auteur hollandais Daniel Van Klaveren proposé par le Toneelmakerij Amsterdam que chaque institution partenaire a accepté de produire et de diffuser en milieu scolaire (secondaire). « Nadia » raconte l'histoire de deux jeunes filles, deux adolescentes, deux amies proches que tout réunissait jusqu'à ce que l'une d'elles, en cherchant sur Internet des réponses sur son identité, rencontre un jeune lieutenant de Daech. Séduite par son discours égalitaire, par le rêve d'un monde meilleur qu'il faut réinventer et construire, elle bascule. Sa meilleure amie, Anna, assiste à sa lente transformation.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. L'asbl n'ayant pas proposé au Jury d'assister à une représentation de ce projet, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet. De plus, ce projet se joue dans les salles de classes. L'intérêt pour le public scolaire peut donc clairement être démontrée, mais l'effet démultiplicateur et l'accessibilité au plus grand nombre n'est pas permise avec un spectacle joué dans les écoles. Il n'y a pas de projet global de médiation. Il n'y a pas de dossier pédagogique en tant que tel, aucune méthode pédagogique ni éducative ne sont présentes dans le dossier. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée.

19. Ras el Hanout avec le spectacle « Hacivat & Karagöz, les réfugiés d'Anvers »

Thème abordé : l'immigration

Résumé du projet :

Hacivat et Karagöz, ce sont deux meilleurs amis. L'un est malin, l'autre un peu moins. Mais surtout, c'est une équipe d'arnaqueurs qui s'amuse à escroquer les clients naïfs dans les marchés de Bursa et Istanbul. Le jour où ils se font attraper, ils décident de fuir la justice et quittent l'Empire Ottoman. Un peu par hasard, les voilà à Anvers où ils croiseront la route de personnages haut en couleurs : des habitants anversois, des soldats espagnols, des agents de l'Inquisition, des réfugiés Juifs...

Avis du Jury :

Le dossier, incomplet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'a malheureusement pas été possible au Jury d'assister en nombre suffisant à l'unique représentation de ce projet, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet. Il n'y a pas de projet global de médiation. Il n'y a pas de dossier pédagogique en tant que tel, aucune méthode pédagogique ni éducative ne sont présentes dans le dossier. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée.

20. Les Temps d'Art avec le spectacle « Liberté Egalité Identités »

Thème abordé : l'identité

Résumé du projet :

Avec révolte, autodérision et tendresse, dans un grand éclat de rire salvateur, Sam raconte sa famille. Les parents d'abord, puis les frères et les sœurs, tous immigrés de la deuxième génération, coincés entre le besoin d'émancipation et le poids des traditions ... En privilégiant le doute, l'humanisme et la foi en l'homme, Sam Touzani se balance sur le fil de son récit et peint un tableau bigarré qui, mine de rien, nous offre matière à repenser joyeusement l'identité.

Avis du Jury :

Le dossier, incomplet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'y a pas de projet de médiation réelle. Le dossier pédagogique ne satisfait pas le jury. Il s'agit d'une sorte de petit cahier à compléter, aucun thème, aucune information pertinente, recherchée et/ou développée n'est présente. Le dossier pédagogique ne développe aucune piste éducative, ni aucune méthode pédagogique. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée. Par contre, le jury souhaite féliciter le comédien pour le courage qu'il démontre à parler de sujets aussi transgressifs.

21. Les Ateliers de la Colline avec le spectacle « SARA »

Thème abordé : l'orientation sexuelle

Résumé du projet :

Sara, aime se raconter; entre les copines, les garçons, les codes vestimentaires et les sorties, elle témoigne avec légèreté de son quotidien d'adolescente ordinaire. Il faut parfois ruser, sortir les griffes ou même baisser les yeux et attendre que ça passe... La vie, quand on a 15 ans, c'est pas toujours facile. Pourtant rien ne semble ébranler son insouciance. Jusqu'à ce qu'elle finisse par avouer, troublée, qu'elle est tombée amoureuse... Irrésistiblement amoureuse... d'une fille. Sara va-t-elle assumer d'être de "ceux.elles qui...", alors qu'elle n'aspire qu'à être de tous les autres ?

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. Il n'a malheureusement pas été possible au Jury d'assister à une représentation de ce projet créé à Huy cet été, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet. De plus, ce projet se joue dans les salles de classes. L'intérêt pour le public scolaire peut donc clairement être démontrée, mais l'effet démultiplicateur et l'accessibilité au plus grand nombre n'est pas permise avec un spectacle joué dans les écoles.

Il n'y a pas de projet global de médiation. Il n'y a pas de dossier pédagogique en tant que tel, aucune méthode pédagogique ni éducative ne sont présentes dans le dossier. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée.

Qui plus est le budget demandé ne concerne que des frais de rémunération et aucunement des animations, débats, tarifs préférentiels ou autre. Le dossier n'est pas orienté suffisamment dans les attentes du Label.

22. Mouvance asbl avec le spectacle « Mythologies »

Thème abordé : les troubles de l'expression physique et psychologique

Résumé du projet :

Un homme se réveille avec l'odorat exacerbé, une femme a perdu le sens du toucher, un homme prend sa femme pour un chapeau, une femme ne voit plus que la moitié de son assiette, la moitié de son visage, la moitié du monde. Les cas cliniques qu'aborde le neurologue Oliver Sacks dans son ouvrage L'Homme qui prenait sa femme pour un chapeau présentent tous des troubles plus ou moins graves de la perception et de la sensation. Ils font entrevoir un monde dont autrement nous n'aurions pas la moindre idée, un monde peuplé de musiques, de tableaux et de métaphores. Six interprètes donnent vie à ce langage primitif et nous emmènent au cœur des mélodies et décors intérieurs de la conscience. Ils tissent des liens entre le normal et le pathologique afin d'explorer le noyau de ce qui fait notre humanité. Leurs corps se brisent, se mélangent, se perdent, explorent les fêlures. C'est finalement notre propre (des)équilibre qu'ils dessinent, toujours en mouvement.

Avis du Jury :

Le dossier, bien que complet, n'est pas retenu dans le cadre de l'octroi du Label d'Utilité Publique. L'asbl n'ayant pas proposé au Jury d'assister à une représentation de ce projet, celui-ci ne peut remettre d'avis qualitatif sur le projet.

Le jury s'interroge sur l'aspect théâtral et textuel du spectacle. Au vu du dossier, le jury ne peut déterminer quelle est la part de danse et de théâtre dans le projet.

Il n'y a pas de projet global de médiation. Il n'y a pas de dossier pédagogique en tant que tel, aucune méthode pédagogique ni éducative ne sont présentes dans le dossier. La portée éducative ne peut être suffisamment démontrée.

Les chiffres de fréquentation des ludothèques
(Chiffres récoltés en 2018 pour l'année 2017)

Commune	Ludothèque	Subside 2017	Statut (2017)				Personnel (2017)		Accessibilité (2017)		Activités (2017)			Nb de prêts (2017)	Fréquentation (2017)
			Communal	Paracom. Asbl	Asbl	Assoc. faill.	h.sem/Salariés	Bénévoles	Nb h. ouverture	Nb h. /sem.	Prêt	Salle jeu	animation		
Anderlecht	Alpa-Ludismes	X			X		-	6 (18h)	7h30 + A	1	-	X	X	-	1.073
	Ludo de l'Espace Carême	X	X				3 (112h30)	-	9h + A	2	X	X	X	3.190	3.706
	Walaïou	X		X			7 (170h)	-	15h30+A	6	X	X	X	300	8.556
Auderghem	Les Saigneurs du Chaos	X			X		-	50	28h + A	7	X	X	X	25	5.600
	Ludo d'Auderghem	X	X				2 (27h)	-	4h30	2	X	X	-	2.404	2.606
	Ludober	X		X			2 (16h30)	-	7h	3	X	-	X	1.056	463
Berchem-Sainte-Agathe	Ludo du GRICCA	-			X		-	1 (6h)	4 + A	2	X	X	X	34	305
	La Toile de jeux	X		X			4 (67h)	1 (4h)	4h30 + A	2	X	X	X	24	3.889
	Les Marolles	X		X			3 (37h30)	-	14h	5	X	X	X	33	1.674
Bruxelles-V	Let's Play Together	X		X			-	9 (190h)	26h	7	-	-	X	-	6.100
	MDLF (2018)	2018			X		-	-	En 2018	-	-	-	-	313	-
	Ludo d'Etterbeek	X			X		2 (76h)	4	8h	4	X	X	X	1.084	945
Evere	La Boîte à Joujoux	X			X		1 (38h)	10 (12h)	17h	5	X	X	X	4.155	3.200
	La Toupie	X			X		1 (12h40)	-	12h	3	X	X	X	307	203
	Ludo cercle polytech. ULB	X			X		-	20 (25)	20h	5	X	X	X	140	5.600
Ixelles	Ludo communale d'Ixelles	X	X				7 (133h)	-	23h + A	6	X	X	X	10.058	26.911
	Louloudotec	X	X				2 (76h)	-	27h + A	5	-	X	X	-	5.760
	Diabolo	X				X	-	14 (5h30)	5h30+A	2	X	X	X	1.027	392
Jette	Jakadi	X	X				2 (37h30)	-	7h + A	2	X	X	X	489	1.591
	Le Coffre à jouets (3/2015-8/2017)			X	X		4 (42h15)	-	8h30	2	X	X	X	361	84
	Spéculoos	X	X				4 (150h)	-	10h30 + A	4	X	X	X	1.423	6.425
Molenbeek-Neder-O-He	La ludothèque Baobab	X			X		2 (24h)	1 (2h)	18h	5	X	X	X	276	382
	Maison des enfants	X			X		5 (133h)	-	45h	5	X	X	X	1185	438
	Ludo Ligue Braille	X			X		1 (8h)	1 (8h)	33h30	5	X	X	-	256	71
St-Josse-Schaerbeek	Ludo C.C.F.						3 (45h)	-	3h30+A	1	X	X	X	937	1.600
	Ludocontact + M. du Citoyen	X			X		6 (194h)	-	21h	5	X	X	X	4.800	14.036

Uccle	Ludivine + Ortho-ludo	X		x		1 (20h)	2 (20h)	15h	3	X	X	X	2 400	3 000
W-Boisfort	L'Oasis	X		X		2 (74h)	-	32h	5	X	X	X	900	900
	Ludo Watermael-Centre	X	x			10 (40h)	-	8h30 + A	3	X	X	x	1 381	3 330
	Boisfort-Centre	X	x			12 (44h)	-	6 + A	2	X	X	x	1 640	2 916
Woluwe S-P	Ludo du Centre Crousse	X		x		2 (8h)	10 (11h)	5h30	2	X	X	x	1 147	2 921
	LuAPE	X		x		4 (117)	11 (23h)	5h30 + A	6	X	X	x	2 374	16 027
Woluwe S-L	Ludothèque de l'ONA	X		x		3 (51h)	2 (8h)	26h+A	5	X	-	x	618	1 077
	Wolu-services	2018		x		3 (18h)	-	8h	(2)	X	X	x	(64)	(389)
	34 ludothèques (+3)	30	8	25		26/32 ludos	15/32 ludos	478h	122	29	30	31	44 024	131 433 personnes

LISTE DES DOSSIERS PAR SECTEURS A CHARGE DE L'A.B. 11.001.019.02.3309									
SECTEURS	ASSOCIATION	MONTANTS TOTALS (€)	MOTIVATION	LIBRE LOCAL	C.P. 34	COORDINATEUR 34	LIBRE D'ACTIVITE	C.P. 34	COORDINATEUR 34
ARTS PLASTIQUES	ARTIDYNAMIC	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	ARTIDYNAMIC	7.000	l'organisation de la 45ème "ballet's day parade" le 15 septembre 2018 à Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	ARTIDYNAMIC	5.000	son fonctionnement en 2018		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	ASSOCIATION ROYALE DE LA PRESSE HOND SUD	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	BIG UP	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	BRUSSELS ART DAYS	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	BURNER CINE THEATRE	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	CENTRE DE CREATION INTERCULTURELLE	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	CYC-EDITIONS	6.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	CINEMASTE	6.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	DAGEN SEP-TIMER	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	INTER-CITY	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	ESSENTIAL CONCEPT OF ACADEMY	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	GEOPOL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	LA VITRINE	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	ODOLIA	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	PATRIMOINE ET CULTURE - HALLES SAINT-GERY	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	UNION DES ANCIENS ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	WOLU-ANIMATIONS	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
ARTS PLASTIQUES	WORLD BUSINESS FOR POVERTY HELP	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
TOTAL ARTS PLASTIQUES									
AUDIO VISUEL	ACADEMIE ANDRE DELVAUX	15.000	l'organisation de la 45ème édition du spectacle "Musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	ACTIONS IN THE MEDITERRANEAN	8.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	ARTWORK	8.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	BOM 7 DE CHAP ASBL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	EXTRA & ORDINARY PEOPLE	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185	1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT
AUDIO VISUEL	MAISON LAMONDEL	10.000	l'organisation du spectacle selon naturel "musée l'histoire d'art" du 12 octobre 2018 au 14 octobre 2018 Bruxelles		1200	VOLUWE SAINT-LAMBERT	vue d'art, 185		

271

[illegible]

RAPPORT DE FRÉQUENTATION 2018	
SECTEUR CINÉMA	
TITRE EVENEMENT	
Les positions (visite asbl atoutage)	10
Patients (dans le cadre du Ciné-Magh)	30
Route 66	182
Entre rêves et réalité	56
Patients (dans le cadre de la visite de l'Institut Charles Gheude)	110
Bruxelles Ensemble si on se parlait	156
Demain tout commence (dans le cadre du Ciné-Magh)	23
Demain tout commence (dans le cadre du Ciné-Magh)	16
Les figures de l'ombre (dans le cadre du Ciné-Magh)	59
Patients (dans le cadre de la visite de l'école la CIME) Des figues en avril	25
Des figues en avril	196
Le garçon et la bête (dans le cadre de la visite du CPAS de Saint-Josse)	22
Caoutchouc rouge, rouge coltan (dans le cadre de la visite des Instituts Diderot et Bischoffsheim et l')	125
Demain tout commence (dans le cadre de la visite de l'école secondaire la CIME)	25
Illégal	15
Human Flow (dans le cadre du Ciné-Magh)	84
Tad l'explorateur et le secret du roi Midas (dans le cadre du Festival Cinemamed)	334
Et maintenant on va où?	62
Au temps où les arabes dansaient	147
SECTEUR THÉÂTRE / DANSE	
TITRE EVENEMENT	
Bruxelles Ensemble : "Si on s'parlait ?"	135
Bruxelles Ensemble : "Si on s'parlait ?"	79
Dans les yeux du ciel	154
Les enfants de Dom Juan	112
Les enfants de Dom Juan (représentation scolaire)	319
Les enfants de Dom Juan	94
Les enfants de Dom Juan (représentation scolaire)	251
Les enfants de Dom Juan	104
Les enfants de Dom Juan	109
Les enfants de Dom Juan (représentation scolaire)	281
Les enfants de Dom Juan	98
Les enfants de Dom Juan	90
Les enfants de Dom Juan (représentation scolaire)	323
Les enfants de Dom Juan	124
Les enfants de Dom Juan	115
Leon Kamae	345
Finalité atelier Ecrire pour la scène	36
Bled Runner (ouverture de la saison 18-19)	273
Bled Runner (ouverture de la saison 18-19)	214
Bled Runner (ouverture de la saison 18-19)	334
Bled Runner (ouverture de la saison 18-19)	323
Ce que j'appelle oublié (représentation scolaire)	28
Ce que j'appelle oublié	53
Ce que j'appelle oublié	41
L'être ou ne pas l'être (représentation scolaire)	0
L'être ou ne pas l'être	331
Danse en papier	138

Soufi, mon amour	344
Soufi, mon amour	339
J'ai fait le tour	259
J'ai fait le tour	157
DEBOUT (Lecture)	6
COPRODUCTIONS	
L'être ou ne pas l'être (représentation scolaire de 10h00)	183
L'être ou ne pas l'être (représentation scolaire de 13h00)	158
L'être ou ne pas l'être (représentation organisée par la Ville de Bruxelles)	343
L'être ou ne pas l'être	150
L'être ou ne pas l'être	192
L'été 42, rafle dans les Marolles (représentation scolaire) - jauge limitée	54
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	64
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	65
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	46
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	95
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	44
L'été 42, rafle dans les Marolles - jauge limitée	49
Un homme libre	131
Un homme libre	84
Un homme libre (représentation scolaire)	209
Un homme libre	115
Un homme libre	70
Un homme libre	97
Un homme libre (représentation scolaire)	67
Un homme libre	84
Un homme libre	115
Un homme libre	117
SECTEUR MUSIQUE	
TITRE EVENEMENT	
Idir (dans le cadre du Focus Amazigh)	361
BXL'IVE	90
Finalité de l'atelier lyrique – Les tubes dans la musique du monde	53
Slam au féminin	225
Hymne à l'imperfection (dans le cadre de Coulisses en scène)	67
Hymne à l'imperfection	89
Hymne à l'imperfection	64
BXL'LIVE	37
Souad Massi	351
SECTEUR LITTÉRATURE / CONFÉRENCE	
TITRE EVENEMENT	
Les Joutes Verbales	137
Regards Croisés	55
SECTEUR EXPOSITION	
TITRE EVENEMENT	
Mohamed El Baroudi : hommage à un humaniste de combat	180
Le faucon qui tourne	1074
A la conquête de l'Espace Magh	1526
Bdiversité Pourquoi non.	281
Racine Carrée	2191
Les cahiers marocains	584

2018 - Service de la Cohésion sociale - AB 22 002 00 04 destiné aux subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics										
Associations	Montant	Adresses				Subventions antérieures				
2BOUTS	7.500,00	av Van Volxem	306/38	1190	FOREST					
AGENCE ALTER	6.200,00	rue G. Tell	57	1060	St GILLES	2017	2016	2015	2014	2013
A-LEM TRAIT D'UNION	4.402,00	Pl Lemmes	9	1070	ANDERLECHT					
AMIS D'ALADDIN	46.200,00	Rue Destouvelles	18	1030	SCHAERBEEK					
AMIS DU CONGO SOLIDARITE	5.000,00	Rue Mercatot	33	1070	ANDERLECHT					
ANNESENS WAKE UP	4.700,00	rue de la Senne	62	1000	BRUXELLES					
ARTS ET PUBLICS	6.200,00	rue de l'Ermitage	84	1050	IXELLES	2017	2016	2015	2014	
ASS. POUR LES NATIONS UNIES	10.000,00	Avenue de la Toison d'Or	76/6	1060	St GILLES	2017				
ASS. BXL D'ENTRAIDE, DE FORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE (ABEF)	10.000,00	rue de Geneffe	20	1080	MOLENBEEK	2017	2016	2015	2014	
BADJE - BRUXELLES ACCUEIL ET DÉVELOPPEMENT POUR LA JEUNESSE ET L'ENFANCE	5.000,00	rue de Bosnie	22	1060	St GILLES	2017	2016	2015	2014	2013
BELGIK MOJAİK	8.000,00	rue du Collège	128	1050	IXELLES	2017	2016			
BELGIQUE DJIBOUTI	10.000,00	Av du Roi	79	1060	St GILLES	2017	2016	2015		
BXL LAIQUE	5.000,00	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	BRUXELLES	2017				
BXL TRAIT D'UNION	1.500,00	Rue des Palais	106	1030	SCHAERBEEK					
CC GANSHOREN LA VILLA	10.000,00	Place Guido Gezelle	26	1083	GANSHOREN	2017				
CC L'ENTRELA	19.500,00	Rue de Paris	43	1140	EVERE	2017				
CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	15.000,00	av Louise	183	1050	IXELLES	2017	2016	2015	2014	2013
CENTRE D'IMPULSION SOCIOPROFESSIONNEL ET CULTUREL	5.000,00	rue Josaphat	253	1030	SCHAERBEEK	2017	2016	2015	2014	2013
CHOM'HIER	25.000,00	Rue Fransman	131	1020	LAECEN					
CINÉDIT	9.000,00	Place Van Meenen	2	1060	St GILLES	2017	2016			
COHÉSION SOCIALE D'EVERE-ACTIONS COMMUNAUTAIRES	37.762,00	sq Hoedemaekers	10	1140	EVERE	2017	2016	2015		
COLLECTIF PSYCHO SOCIAL UMOYA	14.000,00	Chée de Waterloo	377	1050	IXELLES	2017				
COMPAGNONS DE LA TRANSITION	2.800,00	Av L Wiener	377	1050	IXELLES					
CONVIVALITES	21.600,00	rue du Charroi	33-35	1190	FOREST					
CIRE	10.000,00	Rue du Vivier	80-82	1050	IXELLES					
DJULIA's EVENTS	1.000,00	Rue Henri Maes	12	1070	ANDERLECHT					
DREAM	25.000,00	Rue E Stuckens	2	1140	EVERE					
L'ENFANT CACHE	5.200,00	av Dupectiaux	68	1060	St GILLES	2017	2016			
ESPACE CULTURES ET DEVELOPPEMENT	7.500,00	rue de la Tribune	10	1000	BRUXELLES	2017	2016			
ET VERS L'ECOLE INCLUSIVE	3.000,00	Rue E Deknoop	63	1140	EVERE					
FEMMES ACTIVES DU MONDE	14.000,00	rue du Fort	11	1060	BRUXELLES	2017	2016	2015	2014	2013
FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ENFANCE	10.000,00	Rue du Marteau	19	1000	BRUXELLES					
FOIRE DU LIVRE	15.000,00	bld de Waterloo	33	1000	BRUXELLES	2017	2016			
INFORMATION ET DOCUMENTATION JEUNES	5.000,00	Rue St Ghislain	29	1000	BRUXELLES	2017	2016			
ITINERANCES	10.000,00	Rue E Solvay	34	1050	IXELLES					
JEUNES MAROCAINS	12.500,00	Rue de la Vermicellerie	10	1080	MOLENBEEK	2017				
JEUNESSE ET ESPOIR	10.000,00	Rue L Van Boeckel	55	1140	EVERE					
LA TRICOTERIE	5.000,00	Rue Th Verhaegen	158	1060	St GILLES	2017				
LIENS DE QUARTIER PTE ENFANCE	51.162,00	Avenue Princesse Elisabeth	61	1030	SCHAERBEEK	2017				
MENTOR JEUNES	20.000,00	Rue Souveraine	19	1050	IXELLES					
MEUTES	20.000,00	av du Gen De Gaulle	49	1050	IXELLES					
NEF DES SONGES (LA)	6.200,00	rue du Charme	16	1190	FOREST	2017	2016	2015		
OMAR KHAYAM	50.000,00	Av Ducpetiaux	6	1060	St GILLES					
PARTENARIAT DE CUREGHEM	4.900,00	Rue Van Lint	16	1070	ANDERLECHT	2017				
PRESENCE ET ACTION CULTURELLE	1.000,00	Rue L Crickx	5	1070	ANDERLECHT					
PROGRESS	6.000,00	av du Pantheon	65	1081	KOEKELBERG					
PROMOFOR	10.000,00	Av de l'Astronomie	19	1210	St JOSSE					
PROFORAL	4.152,00	Chée de Jette	229	1080	MOLENBEEK					
RAS EL HANOUT	10.000,00	Rue Van Soust	565	1080	MOLENBEEK	2017				
RIBAMBELLE	37.837,00	Rue 't Kind	40	1000	BRUXELLES					
SCIENTOTHEQUE	10.000,00	Rue des Epiceas	41	1170	WATERMAEL BOITSFORT					
Solidarité Etudiante en Belgique	8.200,00	Rue Verrept de Keyser	60	1080	MOLENBEEK	2017				
SOLIDARITE SAVOIR	12.000,00	bld Leopold II	100	1080	MOLENBEEK					
TRAIT D'UNION	10.000,00	Rue d'Ostende	72	1080	MOLENBEEK	2017				
TROISIEME CÉIL	20.000,00	Rue du Moniteur	18	1000	BRUXELLES	2017	2016			
ULB ENGAGEE	10.000,00	Av Fr Roosevelt	50	1050	IXELLES					
UN SOIR ... UN GRAIN	5.000,00	av Maurice	1	1050	IXELLES	2017	2016	2015		
VENERIE	1.000,00	Pl A. Gilson	3	1170	WATERMAEL BOITSFORT					
WALALOU	10.000,00	rue Otlet	28	1070	ANDERLECHT					
W-HALL	5.000,00	Av Ch Thielemans	93	1150	WOLUWE ST PIERRE					
WINNIE-KOT (LE)	15.000,00	rue de l'Union	10	1210	St JOSSE	2017	2016			
	750.015,00									

2018- Service de la Cohésion sociale - AB :22 002 00 10 destiné aux subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants

						subventions antérieures			
BRUXELLES ACCUEIL	25.000,00	Sq Saintelette	12-3	1000	BRUXELLES				
CONVIVIALITES	130.000,00	rue du Charroi	33 - 35	1190	FOREST	2017	2016		
MOLENBEEK VIVRE ENSEMBLE	25.000,00	Rue Comte de Flandre	15	1080	MOLENBEEK				
PLATEFORME CITOYENNE DE SOUTIEN AUX REFUGIES	25.000,00	Rue Leon Théodore	84	1090	JETTE				
PROFORAL	57.427,00	Chée de Jette	229 ²	1080	MOLENBEEK				
SINGA	14.000,00	PI du Jeu de Balle	39	1000	BRUXELLES				
SETIS	37.000,00	Chée de Haecht	226	1030	SCHAERBEEK	2017			
ULYSSE	27.100,00	de l'Ermitage	52	1050	IXELLES	2017			
WOMAN ' DO	8.473,00	rue du Pinson	12	1170	WATERMAEL	2017	2016	2015	
	349.000,00								

Associations	Adresses				Subventions						
	rue	n°	code postal	commune	2018	2017	2016	2015	2014	2013	
AUBERGE DE JEUNESSE GENERATION EUROPE	place des Martyrs	10	1000	BRUXELLES		128.250,00				323.000,00	
CENTRE SPORTIF DE LA FORET DE SOIGNES	chaussée de Wavre	2057	1160	AUDERGHEM	225.290,00	146.257,00	503.136,00	466.108,00	306.411,00		
CENTRE VINCENT VAN GOGH-CHAB	rue Traversière	8	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	211.437,00	165.461,00					
GITE D'ETAPE AUBERGE DE JEUNESSE JACQUES BREL	rue de la Sablonnière	30	1000	BRUXELLES	197.684,00	146.322,00				250.000,00	

EXERCICE 2018 : LISTE DES ASSOCIATIONS AYANT REÇU UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DES BUDGETS D'INITIATIVE

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
AB 23 001 00 03 Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé (CE: 41.000 €)			
SAUVEZ MON ENFANT	Rue du Houblon 47/18 1000 BRUXELLES	16.500	1998
SOS VIOL	Rue Coenraets, 23 1060 SAINT-GILLES	15.000	1998
WOMAN DO	Drève de la Brise, 28 1170 WATERMAEL-BOITSFORT	8.500	2015
AB 23 001 00 04 Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale (CE: 70.000 €)			
L'EQUIPE	Rue de Veeweyde, 60 1070 ANDERLECHT	30.000	2018
SSM LE MÉRIDIEN	Rue du Méridien, 68 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	40.000	2000
AB 23 001 00 06 Subventions pour des initiatives en matière de santé (CE: 750.000 €)			
ACTIF CLUB	CHU Brugmann Place Arthur Van Gehuchten, 4 1020 LAEKEN	6.000	2017
AGENCE ALTER	Rue Lucien Namèche, 2B 5000 NAMUR	5.000	2015
ANAI5	av Maréchal Foch, 11 1030 SCHAERBEEK	3.000	2018
ATELIER CÔTÉ COUR	Rue Léon de Lantsheere, 50 1040 ETTERBEEK	13.000	2007
BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE	Chaussée de Wavre, 1326 1160 AUDERGHEM	40.000	2005
CAHIERS DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE	Drève du Caporal 2 1180 UCCLE	5.000	1998
CDCS	Rue de l'Association, 15 (3e étage) 1000 BRUXELLES	15.000	2011
CENTRE BENENZON BELGIQUE	Avenue Général Eisenhower, 132 1030 SCHAERBEEK	10.000	2018
CENTRE DE DOCUMENTATION SANTÉ - BRUXELLES	Boulevard du Midi, 25 bte 5 1000 BRUXELLES	6.000	1999

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
COMÉDIE CLAUDE VOLTER	Avenue des Frères Legrain, 98 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	5.000	2018
DUNE	Avenue Henri Jaspar 124 1060 SAINT-GILLES	75.000	2017
EMPATHICLOWN	Résidence du Vert Mont, 105 7521 CHERCQ	4.000	2015
EPSYLON	Avenue Jacques Pastur 47 1180 UCCLE	7.000	2018
FABLES RONDES	Rue Kelle, 166 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	21.400	1999
GAZOUILLIS	Avenue Albert, 135 1190 FOREST	1.500	1992
GENRES PLURIELS	Rue de Loch, 108 1030 SCHAERBEEK	15.000	2018
HOP!CONTE	Avenue Georges Henri 50 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5.300	2002
HOSPIDOM	Chaussée de Boondael, 390 1050 IXELLES	85.000	2008
INTI THÉÂTRE	Rue Berthelot 148 1190 FOREST	3.500	2018
JEUNES AIDANTS PROCHES	Boulevard De Smet de Neyer, 578 1020 LAEKEN	20.000	2017
L'ATELIER DES DROITS SOCIAUX	Rue de la Porte Rouge, 4 1000 BRUXELLES	30.000	1998
L'HEURE ATELIER	Rue Thiéfry, 45 1030 SCHAERBEEK	17.200	2012
LA TRACE	Rue d'Andenne, 79 1060 SAINT-GILLES	3.000	2018
LA TROUPE DU POSSIBLE	Rue Waelhem, 68 1030 SCHAERBEEK	12.000	2013
LAPSUS LAZULI	Avenue du Général de Gaulle 42 1050 IXELLES	9.300	2003
LATO SENSU	Chaussée de Boondael, 376 1050 IXELLES	14.000	2016
LE COIN DES CERISES	Avenue des Croix de l'Yser, 5 1120 NEDER-OVER-HEEMBEEK	170.000	2003

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
LE GRÈS	Rue des Trois Ponts 51 1160 AUDERGHEM	9.000	2015
LE PONT DES ARTS	Rue Adolphe Lavallée, 39 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	2.800	2012
LES 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	Rue de l'Aqueduc, 42 1060 SAINT-GILLES	2.500	2015
LES MESSAGERS DU CŒUR	Bd Louis Mottewie, 9 bte 59 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5.500	1998
MAISON MÉDICALE KATTEBROEK	Avenue du Roi Albert, 24 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	58.000	2012
SIMILES BRUXELLES	Rue Malibran 49 1050 IXELLES	15.200	2003
SMES-B	Rue du Rempart de Moines, 78 1000 BRUXELLES	45.000	2000
THÉÂTRE DE L'ECLAIR	Rue de la Concorde 17 1050 IXELLES	10.500	2010
AB 23 002 00 08 Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire (CE: 861.000 €)			
AIDE INFO SIDA	Rue Duquesnoy, 45 1000 BRUXELLES	10.000	1998
CENTRE CHAPELLE-AUX-CHAMPS	Clos Chapelle-aux-Champs 30 Boîte 3026 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	20.000	2008
CITÉ SERINE	rue de la Consolation 79-83 1030 SCHAEERBEEK	300.000	2016
DUNE	Avenue Henri Jaspas 124 1060 SAINT-GILLES	5.000	2017
ENTR' AIDE DES MAROLLES	rue des Tanneurs 169 1000 BRUXELLES	15.000	2005
FBSP	Rue des Cultivateurs 30 1040 ETTERBEEK	2.500	2017
FDSS	Rue Ghaude, 49 1070 ANDERLECHT	3.000	2016
FÉDÉRATION DES MAISONS MÉDICALES ET DES COLLECTIFS DE SANTÉ FRANCOPHONES	Boulevard du Midi 25 Boîte 5 1000 BRUXELLES	10.000	2003
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	rue de la tulipe, 34 1050 IXELLES	50.000	2018

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
GAZOUILLIS	Avenue Albert, 135 1180 FOREST	20.000	1992
L'EQUIPE	Rue de Veeweyde, 60 1070 ANDERLECHT	16.000	2018
LA GERBE	rue Thiéfry, 45 1030 SCHAERBEEK	4.500	2018
LA MAISON OUVERTE	Avenue Georges Henri, 251b 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	40.000	1992
LA MARGELLE	Chaussée de Vleurgat 22 1050 IXLLES	15.000	2012
LE PÉLICAN	Rue Vanderborght, 20 1081 KOEKELBERG	48.875	
LES AMIS DE LA HALTE-GARDERIE	Rue de l'Hôtel des Monnaies, 46 1060 SAINT-GILLES	3.000	2016
LES P'TITS PAS	Venelle aux Jeux, 23 1150 WOLUWE-SAINT-PIERRE	20.000	1992
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	Avenue Princesse Elisabeth, 61 1030 SCHAERBEEK	7.000	2016
LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTÉ MENTALE	Rue du Président 53 1050 IXLLES	40.000	2003
MAISON DE LA FAMILLE	Rue de la Presse, 14 1000 BRUXELLES	4.000	2015
MAISON MÉDICALE JEAN JAURÈS	avenue Jean Jaurès, 36 1030 SCHAERBEEK	17.000	2016
MEDECINS DU MONDE	Rue Botanique 75 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	30.000	2015
PSYMAGES	rue de Veeweyde 60 1070 ANDERLECHT	15.000	2002
RE-SOURCES ENFANCES	Rue du Trône, 214 1050 IXLLES	12.000	2016
SETIS	Chaussée de Haecht, 226 1030 SCHAERBEEK	70.000	1998
SOCIAL SANTÉ INTÉGRÉ - MOUVANCE MDM	Rue du Botanique, 75 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	35.000	2018
SSM ULB	av Franklin Roosevelt, 50 Bte CP254 1050 IXLLES	40.000	2018

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
STICS	Boulevard Lambertmont, 32 1030 SCHAERBEEK	5.000	2018
AB 23 003 00 11 Mise en oeuvre du Plan de Promotion de la santé (CE: 1.342.000 €)			
ALIAS	Rue du Marché au Charbon, 33 1000 BRUXELLES	12.276	2009
ARAPH	rue de Bruxelles, 61 5000 NAMUR	25.000	2015
BRUMAMMO	Allée de la Recherche, 12 1070 ANDERLECHT	234.000	2015
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE RÉFÉRENCE POUR LE DÉPISTAGE DES CANCERS	Rue André Dumont, 5 1435 MONT-SAINT-GUIBERT	128.000	2015
DOUCHEFLUX	Rue des Vétérinaires, 84 1070 ANDERLECHT	20.000	2018
DYNACO	Avenue Victor Rousseau, 300 1190 FOREST	20.000	2018
ESPACE P	Rue des Plantes, 116 1030 SCHAERBEEK	3.000	1999
EX AEQUO	rue Locquenghien, 41 1000 BRUXELLES	110.000	2015
FARES	rue de la Concorde, 56 1050 IXLLES	445.000	2015
FEDERATION BRUXELLOISE DE PROMOTION DE LA SANTE	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	40.000	2018
GAMS	rue Gabrielle Petit 6 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	12.000	2015
INFOR DROGUES	rue du Marteau, 19 1000 BRUXELLES	10.300	2015
LIAISON ANTIPROHIBITIONNISTE	Rue Van Artevelde 130 1000 BRUXELLES	8.130	1998
LIGUE FRANCOPHONE BELGE CONTRE L'EPILEPSIE	Avenue Albert, 49 1190 FOREST	30.000	2018
MODUS VIVENDI	Rue Jourdan, 151 1060 SAINT-GILLES	44.932	2006
OBSERVATOIRE DU SIDA ET DES SEXUALITÉS - UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES	Boulevard du Jardin Botanique, 43 1000 BRUXELLES	14.950	2015

Association	Adresse	Montant	1ère subvention
PLATE-FORME D'ACTION SANTÉ ET SOLIDARITÉ	Chaussée de Haecht 53 1210 SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	15.000	2016
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	Place de la Vieille Halle aux Blés, 28/29 1000 BRUXELLES	5.000	2002
PROMO SANTE ET MEDECINE GENERALE	rue de Suisse, 8 1060 SAINT-GILLES	15.000	2015
PROSPECTIVE JEUNESSE	Chaussée d'Ixelles, 144 1050 IXELLES	3.195	2015
QUESTION SANTÉ	Rue du Viaduc, 72 1050 IXELLES	10.000	1998
SACOPAR	Boulevard du Midi 25/5 1000 BRUXELLES	35.000	2018
SIDA'SOS	Square de l'Aviation 7a 1070 ANDERLECHT	10.000	2016

1. Subsides aux Missions locales pour la mise en place des formations aide à domicile Titre services

L'intervention de Bruxelles Formation porte sur les frais de formateurs et de fonctionnement (69 € maximum/heure) et les indemnités stagiaires (1,0416 €/heure prestée).

					BUDGET en €		
	Action	Heures progr.	Nombre stagiaires	Volume heures	Frais stagiaires X 1,0416 €	Frais pédag. et fonctionnem ent	Total
<u>M.L. Anderlecht</u>	Détermination ciblée (DG260000)	30	12	360	374,98€	2.070€	2.444,98€
	Formation (ZG260000)	140	12	1680	1.749,89€	9.660€	11.409,89€
Sous total					2124,87€	11.730€	13.854,87€
<u>M.L. Saint- Josse</u>	Détermination ciblée (DG260000)	30	12	360	374,98€	2.070€	2.444,98€
	Formation (ZG260000)	140	12	1680	1.749,89€	9.660€	11.409,89€
Sous total					2124,87€	11.730€	13.854,87€
<u>M.L. Etterbeek</u>	Détermination ciblée (DG260000)	30	12	360	374,98	2.070€	2.444,98€
	Formation (ZG260000)	140	12	1.680	1.749,89	9.660€	11.409,89€
Sous-total					2124,87€	11.730€	13.854,87€
Total global					6.374,61€	35.190€	41.564,61€

2. Subsidés aux Centre de référence pour la mise en place de formation de perfectionnement

CDR	Formations	Programme	Heures session	Nombre de stagiaires	Budget
Iristech+	Perfectionnement en maintenance industrielle	Mécanique industrielle / électricité industrielle / pneumatique / hydraulique / automates programmables / mini usine.	600	10	€ 81.000,00
Horeca Be Pro	Formation de perfectionnement salle et cuisine	Se perfectionner aux compétences salle(attitude et geste techniques, néerlandais dans l'horeca, connaissance et service du vin,...) Compétences cuisine (Haccp, cuisson sous vide, desserts, alimentation durable,...)	254,5	24	€ 35.779,36
Evoliris	2 modules courts de perfectionnement technique en informatique	Développement application android / Administration firewall	435	36	€ 50.450,00
CDR Construction	Préparation de technicien chaudière agréé G1	Module électricité pour chauffagistes /Technologie	150	12	€ 17.140,00
	Perfectionnement en automatisation et gestion centralisée des systèmes de bâtiments	Base électricité / Formation spécifique Nikobus / Ventilation mécanique Les spécificités d'un système de gestion d'un bâtiment Formation spécifique la base de « KNX » Formation spécifique « HVAC »	75	12	€ 11.100,00
	initiation métier construction	Découverte des principaux outils et communication /Travail de démontage et repose : Initiation au réemploi/ Module Sécurité BA4 - EPI (+ chimique) /Initiation aux matériaux + Relation outils / matériaux / Conception et réalisation et construction d'une matériauthèque : Lecture plan, visite + approvisionnement en matériaux/ Visite et immersion formations Bruxelles Formation	112,5	12	€ 12.400,00
TOTAL			1627	106	€ 207.869,36

3. Subsidés aux OISP pour la mise en place de formation en alphabétisation

Opérateur	Intitulé de l'action	Nbre de stag.	Nbre de sessions	Nbre de places	Heures prog.	Heures annuelles	Heures d'acc.	Indemnités stagiaires (H ann. x 1,0416 €)	Frais pédagog. (Nbre de sessions x H prog. x 55 €)	Frais d'accomp. (Nbre de sessions x h d'acc. x 55 €)	Total
Ateliers du Soleil	Alphabétisation niveau 2	10	1	10	400	4.000	50	4.166,40 €	22.000,00 €	2.750,00 €	28.916,40 €
Bonnevie	Alphabétisation niveau 1	13	1	13	430	5.590	20	5.822,54 €	23.650,00 €	1.100,00 €	30.572,54 €
Bonnevie	Alphabétisation niveau 2	13	1	13	430	5.590	20	5.822,54 €	23.650,00 €	1.100,00 €	30.572,54 €

Opérateur	Intitulé de l'action	Nbre de stag.	Nbre de sessions	Nbre de places	Heures prog.	Heures annuelles	Heures d'acc.	Indemnités stagiaires (H ann. x 1,0416 €)	Frais pédag. (Nbre de sessions x H prog. x 55 €)	Frais d'accomp. (Nbre de sessions x h d'acc. x 55 €)	Total
Centre FAC	Français langue étrangère niveau A2	8	1	8	300	2.400	50	2.499,84 €	16.500,00 €	2.750,00 €	21.749,84 €
CF2M	Français langue étrangère niveau B1	10	1	10	350	3.500	50	3.645,60 €	19.250,00 €	2.750,00 €	25.645,60 €
FIJ	Français langue étrangère niveau A1	12	1	12	260	3.120	30	3.249,79 €	14.300,00 €	1.650,00 €	19.199,79 €
FIJ	Français langue étrangère niveau B1	12	1	12	260	3.120	30	3.249,79 €	14.300,00 €	1.650,00 €	19.199,79 €
GAFFI	Formation de base français langue étrangère niveau A1	12	1	12	220	2.640	30	2.749,82 €	12.100,00 €	1.650,00 €	16.499,82 €
Le Piment	Alphabétis ation niveau 1	10	1	10	350	3.500	50	3.645,60 €	19.250,00 €	2.750,00 €	25.645,60 €
Le Piment	Alphabétis ation niveau 2	10	1	10	450	4.500	50	4.687,20 €	24.750,00 €	2.750,00 €	32.187,20 €
Le Piment	Alphabétis ation niveau 3	10	1	10	350	3.500	50	3.645,60 €	19.250,00 €	2.750,00 €	25.645,60 €
Le Piment	Français langue étrangère niveau A1	10	1	10	450	4.500	50	4.687,20 €	24.750,00 €	2.750,00 €	32.187,20 €
Le Piment	Français langue étrangère niveau A2	10	1	10	450	4.500	50	4.687,20 €	24.750,00 €	2.750,00 €	32.187,20 €
Molenbeek Formation	Français langue étrangère niveau A1	10	1	10	240	2.400	50	2.499,84 €	13.200,00 €	2.750,00 €	18.449,84 €
Molenbeek Formation	Français langue étrangère niveau A2	10	1	10	240	2.400	50	2.499,84 €	13.200,00 €	2.750,00 €	18.449,84 €
SIREAS	Français langue étrangère niveau B1	8	1	8	235	1.880	40	1.958,21 €	12.925,00 €	2.200,00 €	17.083,21 €
TOTAL				168		57.140		59.517,02 €	297.825,00 €	36.850,00 €	394.192,02 €

4. Subside spécifique

L'asbl Interface 3, OISP agréé et centre de formation professionnelle pour femmes, ouvre aux chercheuses d'emploi l'accès aux nouvelles technologies de l'information par des formations innovantes et gratuites.

Bruxelles Formation soutient ses activités à travers deux modalités de partenariat. Le premier est octroyé dans le cadre du décret ISP du 27 avril 1995 et de son arrêté d'application du 12 décembre 2002 pour une série de formations (cf note FP.171215.33). Le second prend place à travers la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques afférents à 3 formations : Administratrice systèmes, Web développeuse et Assistante comptable bilingue pour un volume total d'environ 4.327 heures.

Du point de vue de la répartition du cofinancement : l'apport de Bruxelles Formation est de 100.000 €. Sur proposition du partenaire, il est réparti sur les 3 formations comme suit :

- 45.000 € pour Administratrice systèmes ;
- 20.000 € pour Assistante comptable bilingue ;
- 35.000 € pour Web développeuse.

Liste des études commandées par l'OIP

2018					
Intitulé de l'étude	Marché public	Nom du Fournisseur	Num BC	date bc	Coût de l'étude TVAC
Marché de service relatif à l'enquête Ulysse	IBFFP/ED/16/002	PHONECOM sa	21800004	05-01-18	2.420,00
					1.016,40
			21801085	15-03-18	0
					19.057,50
					1.259,01
Enquête sur le processus d'insertion					
sur le marché du travail à l'issue de la formation	BF/ED/18/001	Université Catholique de Louvain	21803001	31-08-18	16.500,00
professionnelle.					
Marché de service d'enquête sur les processus					
d'insertion sur le marché du travail à l'issue	BF/ED/18/001	AQ RATE	21803500	17-10-18	3.176,25
d'une formation professionnelle					
TOTAL					43.429,15

Prestation de services divers (call center)	8.380,10 €
Actions et divers	73.877,84 €
Communications internes	38.779,23 €
Evénement (2cv, inauguration site, 15 ans, etc.)	25.791,73 €
Films photos, développements, agrandissem, petit matériel ...	41.066,31 €
Foires, expos, salons	27.222,24 €
Imprimés généraux (cartes, dépliants, fardes, etc.)	91.615,88 €
Offres d'emploi	71.021,23 €
Pages blanches, pages jaunes	441,65 €
Petit matériel promotionnel (bics, etc.)	79.726,22 €
Publications et actions	22.958,49 €
Rapport annuel	11.822,18 €
Relations presse & event	4.388,73 €
Site internet	5.014,35 €
Annonce relations publiques - signalétique	42.442,92 €
Campagne et actions - demandeurs d'emploi	380.418,22 €
Campagne et actions - entreprises	17.746,60 €

Liste des entreprises/organismes pour la conception des actions de communication

ACTIRIS
 Agence Belga-Agence Télégraphique Belge de Presse
 ALIAS LANGUAGES SPRL
 ALTERJOB SA
 AQUA VITAL SA
 ARIS SECURITY
 ATLAS CARS
 ATYPIC CONCEPT SPRL
 AUTHENTIC SA
 AV CONCEPT
 BUSINESS & DECISION BENELUX SA - UCHRONY
 CAISSE COMMUNALE BRUXELLES
 CENTRO GALEGO DE BRUXELAS
 CF 2000 ASBL ASBL(CF2M)
 Commune d'Ixelles
 COMMUNE D'UCCLE SPORT
 CREATIF SPRL SPRL
 DE WEERT ERIC - CD-RCOPY SERVICE
 DEVICO INTERNATIONAL NV/SA SA
 ENJEU ASBL ASBL
 FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS
 FLP PUBLICITE SPRL
 FONDATION ROI BAUDOUIN
 GENEROUS sa
 GOPRESS
 Groupe VLAN s.a.
 Hypnote Records
 IDPUB
 IMAGE SERVICES
 IMAGEAR SPRL
 IMPRIMERIE ARIANE (ex IMPR.PAUWELS)
 IP BELGIUM
 JC DECAUX BELGIUM SA
 JUMP FORUM SPRL
 KAPITOL - INFOBEL

KINEPOLIS MEGA
LA CHAISE CREATION SPRL
LA CHARRETTE GOURMANDE
Laurence JACMIN
LE BOUCHE A OREILLE
LE DREAM asbl
LEKIPDANCE VZW
MASS TRANSIT MEDIA NV METRO
MPOINTPRODUCTION SPRL
MUSIC MAESTRO
NEAT sprl
NEWAVE Agence Web
NOVAGRAAF BELGIUM SA
OLYMPIADES BRUSSELS SA
PALAIS DE CHARLES QUINT ASBL
PATSY COACH
PLATO GROUP (IGO-POST)
POLYGRAPH' sprl
POP-MEDIA
PROMO SIGNS
PROSONIX sprl
PUISSANCE 3 SPRL
REGIE MEDIA BELGE (R.M.B.)
RHIZOME-DESIGN SPRL
RIVANCO BVBA
Robert & Marien
ROUGE INDIGO SCRI
S.I. BRUXELLES PROMOTION 1886 ASBL
SCHLEIPER
SIEP - SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES ET LES PROFESSIONS ASBL
SKILLSBELGIUM
SMART-PRODUCTIONS ASSOCIEES
SODEXO PASS BELGIUM SA SA
STRATEGIE
TARGET ADVERTISING
THE RING RING COMPANY(TRRC)
TRADIVARIUS SPRL
TRIANGLE TRANSLATIONS scs
TRIPLE A & C TRADING SPRL
VANIMCO
VILLE DE BRUXELLES
VILLE DE BRUXELLES - TRAVAUX DE VOIRIE
VISU SPRL
VISUAL CARTES.BE (ancien VISUALIMPACT.be)
XL COMMUNICATION SPRL
ZOOM ON ARTS SPRL

Les associations suivantes ont été soutenues en pour des projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique :

1	Arts et Publics a.s.b.l. 0845.440.023	Avenue Louise, 203 1050 Ixelles BE88 0016 7033 4441	Formation de médiateurs culturels numériques	Année 1	40.000 euros
2	BeCode v.z.w. 0664.802.168	Cantersteen, 12 1000 Bruxelles BE36 7370 4562 2981	Un redémarrage sur mesure pour les NEET bruxellois	Année 1	217.500 euros
3	efp a.s.b.l. 0475.782.822	Rue de Stalle, 292b 1180 Uccle BE25 2100 5820 3082	Le Défi des Talents	Année 1	48.000 euros
4	Consortium Validation des Compétences	Rue de Stalle 67 1180 Uccle BE82 0910 1315 7168	Suivi et Secrétariat projets-pilotes sur la mise en œuvre certif. Compétence prof	Année 1	5.000 euros

Les associations suivantes ont été soutenues en 2018 pour des subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes :

1	Casablanca v.z.w. 0470.145.835	Avenue François Malherbe, 42 1070 Anderlecht BE29 0013 4092 4764	Le chantier pédagogique et l'approche éducative comme Dispositif d'Accrochage des jeunes en Formation	Année 1	46.428 euros
2	Centre de Formation en Alternance de la Construction en Région bruxelloise (Centre FAC) a.s.b.l. 0444.390.355	Rue de la Poste, 262 1030 Schaerbeek BE79 0012 4122 5033	Formation Accrochage Alternance Construction (FAAC)	Année 2	64.072 euros
3	Centre de Formation 2mille (CF2mille) a.s.b.l. 0433.424.902 / Fobagra a.s.b.l. 0462.074.544	Avenue du Parc, 87-89 1060 Saint-Gilles BE76 7795 9257 9195 Rue du Méridien, 20 1210 Saint-Josse-ten-Noode BE39 0682 3366 2519	Plateforme de mutualisation des formations ILDE	Année 2	52.519 euros 39.025 euros
4	efp a.s.b.l. 0475.782.822 / JobYourself in Brussels a.s.b.l. 0825.768.522	Rue de Stalle, 292b 1180 Uccle BE25 2100 5820 3082 Rue d'Alost, 7 1000 Bruxelles BE48 5230 8037 9127	Teste ton entreprise Phase 2	Année 2	35.282 euros 44.230 euros
5	Confédération nationale de la construction – Département Bruxelles-Capitale a.s.b.l. 0406.479.092	Rue du Lombard, 34-42 1000 Bruxelles BE75 3101 3229 4851	Projet de soutien à la transition professionnelle vers les entreprises de construction à Bruxelles	Année 3	80.072 euros
6	Mission locale d'Ixelles 0445.145.866	Rue du Collège, 30d 1050 Ixelles BE75 0682 1483 8051	Détermination ciblée en agent de pompes funèbres	Année 1	7.550 euros

Annexe à la question n° 318 de M. Marc Loewenstein du 28 janvier 2019

€ 317.000,00

Année : 2018
A.B. : 22.4.0.33.17 (22.004.00.05)

ASSOC	RUE	NUM	CP	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Subventionné depuis
1. TOIT 2 AGES	rue Sreessens	16	1040	Bruxelles	7.000,00	plus de 5 ans
30+30	avenue des désirs	9	1140	EVERE	6.000,00	plus de 5 ans
Aidants Proches Bruxelles	Boulevard de Smet de Naeyer	578	1020	Bruxelles	27.000,00	2016
AIGUILLAGES	rue Gustave Defnet	45	1080	SAINT-GILLES	6.000,00	plus de 5 ans
ATOLL					10.000,00	plus de 5 ans
Centre Culturel Omar Khayam Recherches - Echanges Belgo-Iraniens	Avenue Ducpétiaux	6	1060	Saint-Gilles	5.000,00	2015
CENTRE D'ACTION SOCIALE GLOBALE POUR LES FAMILLES asbl	Avenue Emile de Béco	109	1050	IXELLES	1.500,00	2017
CENTRE D'APPUI AUX SERVICES DE MEDIATION DE DETTES de la Région de Bruxelles-Capitale asbl	Boulevard du Jubilé	153-155	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	5.000,00	2015
CENTRE DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATIONS D'UCCLE asbl	Rue de Stalle	24	1180	Uccle	9.000,00	2018
CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF)	Boulevard de l'Abattoir	28	1000	Bruxelles	5.000,00	plus de 5 ans
ENTRAIDE DES MAROLLES	Rue des Tanneurs	169	1000	Bruxelles	12.000,00	2014
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	20.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	44.150,00	plus de 5 ans
FEMMES EPANOUIES ET ACTIVES ASBL (FEZA)	Rue Vogler	38	1030	Schaerbeek	6.000,00	2018
GROUPE D'ACTION DES CENTRES EXTRA-HOSPITALIERS PRATIQUANT L'AVORTEMENT (GACHEPA)	rue de la Tulipe	34	1050	IXELLES	6.200,00	plus de 5 ans
Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles Féminines (GAMS Belgique)	Rue Gabrielle Petit	6	1080	BRUXELLES	5.000,00	2015
HISSEUR HAUT - SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	rue de la Concorde	56	1050	Bruxelles	22.000,00	plus de 5 ans
INFOR-HOMES BRUXELLES	boulevard ansapach	59	1000	BRUXELLES	20.000,00	plus de 5 ans
INTACT	rue des Palais	154	1030	BRUXELLES	16.000,00	plus de 5 ans
Labolobo	Rue Dansette	47	1090	Jette	2.500,00	2015
Le Petit Vélo Jaune	rue Théophile Vander Elst	123	1170	Watermael-Boltsfort	17.000,00	2014
Les Samaritains	rue Léopold Courouble	28	1030	Schaerbeek	3.500,00	2015
L'Union des Femmes Libres pour l'Egalité des Droits	rue Docteur de Meersman	30	1070	Bruxelles	3.000,00	plus de 5 ans
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SERVICE EUROPÉEN DES UNIVERSITAIRES LATINO-AMÉRICAINS - CASA DE AMÉRICA LATINA, S.E.U.L.	Rue du Collège	27	1050	IXELLES	6.000,00	plus de 5 ans
MAISON MEDICALE SANTE ET BIEN-ETRE (MMS & E)	Rue Docteur Elie Lamotte	35	1030	Schaerbeek	9.000,00	2016
Médecins du Monde Belgique	Rue Botanique	75	1210	Saint-Josse	12.400,00	plus de 5 ans
MIMA MUSEUM	rue Gachard,	88	1050	IXELLES	6.000,00	2017
MISSION LOCALE DE MOLENBEEK (AMIS)	Boulevard Léopold II	101-103	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	9.000,00	plus de 5 ans
PASSAGES	H. Vandermaelen	6	1150	Bruxelles	10.000,00	2016
Planning familial de Berchem Sainte Agathe asbl	avenue de Selliers de Moranville	120	1082	Berchem Sainte Agathe	1.000,00	2018
SOLIDARITE SAVOIR asbl	rue de la colonne	1	1080	Molenbeek-Saint-Jean	2.000,00	2015
					314.250,00	

ASSOC.	RUE	NUM	CP	VILLE/COMMUNE	MONTANT	Subventionné depuis
ABBEYFIELD	Chaussée de Wavre	490	1040	Etterbeek	20.000,00	2013
ABRACADABUS	Rue Saint-Christophe	38	1000	BRUXELLES	2.500,00	2017
AFRICAN CULTURE PROMOTION MIX	Kwartellaan	13	3080	Tervuren	2.500,00	2015
AGENCE ALTER	Rue Guillaume Tell	57	1060	BRUXELLES (SAINT-GILLES)	8.925,00	plus de 5 ans
ALPHA-SIGNES	rue piers	48	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	1.000,00	2018
ARTICLE 27	Rue de la Senne	81	1000	BRUXELLES	6.200,00	plus de 5 ans
Asblissimo	Avenue du Col-Vert	3	1170	Watermael-Boitsfort	6.000,00	2016
Association Belge des Professionnels Musulmans (ABPM)	Rue de la Loi	42	1040	Bruxelles	2.500,00	2015
ATOLL	avenue Van Becelaere	146	Bruxelles	1170	6.000,00	plus de 5 ans
ATOLL					23.000,00	plus de 5 ans
Balis'ages	rue du Broek	102	Bruxelles	1082	4.000,00	2018
BRUSSELS SOUNDS GOOD	Cours Saint Michel	100	1040	Etterbeek	2.500,00	2017
CENTRE DE DOCUMENTATION ET DE COORDINATION SOCIALES (CDCS)	Rue de l'Association	15	1000	Bruxelles	15.000,00	plus de 5 ans
CENTRE DE SERVICES ET D'AIDE À DOMICILE (CSAD asbl)	Rue de Bordeaux	62A	1060	Saint-Gilles	200.000,00	2018
CLAP ÉDUCATION	Avenue Guillaume Gilbert	5	1050	Ixelles	7.750,00	plus de 5 ans
COMPAGNONS DEPANNEURS	rue de la Glacière	37	1060	SAINT-GILLES	6.100,00	plus de 5 ans
DIVERS-CITY	rue du Lavoisier,	31	1000	BRUXELLES	6.100,00	2015
D.U.N.E. - DEPANNAGES D'URGENCES DENUIT ET ECHANGES	rue Henri Jaspard	124	1060	Saint-Gilles	11.000,00	plus de 5 ans
EPISOL	Place Saint-Vincent	1	1140	Evere	6.000,00	2015
ESPACE CRE-ACTION - La Roseraie	Chaussée de Waterloo	94	1060	SAINT-GILLES	5.000,00	2016
FACULTÉ D'AIMER - CENTRE DE PLANNING FAMILIAL asbl	Place Jean-Baptiste Carnoy	16	1200	Woluwe-Saint-Lambert	3.500,00	2016
FÉDÉRATION DES CENTRES PLURALISTES DE PLANNING FAMILIAL (FCPPF)	rue Emile de Béco	109	1050	Ixelles	4.000,00	2017
FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX	Rue Gheude	49	1070	Anderlecht	17.500,00	2018
FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX	Rue Gheude	49	1070	Anderlecht	3.000,00	2018
Fédération Indépendante des Seniors	rue Jean-Baptiste Mosselmans	17	1140	Evere	4.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	13.500,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	5.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	11.000,00	plus de 5 ans
FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	Rue de la Tulipe	34	1050	Bruxelles	20.000,00	plus de 5 ans
FIGUIER (LE) - SERVICE D'ACTIONS SOCIALES	rue Nestor de Tière	56	1030	BRUXELLES	10.000,00	2018
Forest Nouvelle Génération	Rue Saint-Denis	276	1190	Forest	3.200,00	2016
FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	rue Fernand Bernier	40	1060	BRUXELLES	14.500,00	plus de 5 ans
FRIENDLY FOOT	boulevard de Smet de Naeyer	39	1090	BRUXELLES (JETTE)	4.500,00	2015
FRIENDLY FOOT	boulevard de Smet de Naeyer	39	1090	BRUXELLES (JETTE)	5.000,00	2015
GARANÇE	rue Royale	55	1000	Bruxelles	12.000,00	plus de 5 ans
GENRES PLURIELS	rue de Locht	108	1030	Bruxelles	3.100,00	2013
GRANDIR EN SANTÉ	Boulevard Anspach	111-115	1000	Bruxelles	8.500,00	2018
GROUPE SANTÉ JOSAPHAT asbl	rue Royale Sainte Marie	70	1030	SCHAERBEEK	12.000,00	2016
Gün Güna	Place Marguerite d'Autriche	9	1083	Ganshoren	1.100,00	2016
Gym Sana	rue des Patriotes	30	1000	BRUXELLES	9.000,00	2017
INFOR-HOMES BRUXELLES	boulevard anspach	59	1000	BRUXELLES	2.500,00	plus de 5 ans

Institut Européen du Dialogue et de la Cohabitation Pacifique	Boulevard Emile Bockstael	271	1020	Bruxelles	3.000,00	2018
Isala	Avenue Paul Dejaer	22	1060	Saint-Gilles	10.000,00	2016
La Lumière du monde	Rue Emile Feron	137	1060	Saint-Gilles	5.000,00	2018
L'ANGE GARDIEN	avenue Secrétin	11-13	1090	Bruxelles	6.000,00	2016
La Troupe du Possible	Waelhem	68	1030	Schaerbeek	6.000,00	2016
Le Petit Vélo Jaune	rue Théophile Vander Elst	123	1170	Watermael-Boitsfort	10.000,00	2014
L'Etoile BSA	rue de l'Allée Verte	70	Bruxelles	1082	6.000,00	2018
Lieu pour Jouer	rueVervloessem	85	Bruxelles	1200	5.000,00	2018
LIGUE ALZHEIMER	rue Montagne Sainte Walburge	4b	4000	LIEGE	25.000,00	plus de 5 ans
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	Rue du Boulet	22	1000	BRUXELLES	3.000,00	2018
MAISON ARC-EN-CIEL Rainbow House	marché aux charbons	42	1000	BRUXELLES	5.000,00	plus de 5 ans
MAISON DE LA FAMILLE asbl	Rue de Liedekerke	112	1210	Saint-Josse-ten-Noode	6.000,00	plus de 5 ans
MAISON D'ENFANTS REINE MARIE-HENRIETTE	rue de la flèche	14	1000	BRUXELLES	20.000,00	2018
MAISON DE QUARTIER SAINT ANTOINE	rue de fierlant	2	1190	BRUXELLES	5.000,00	plus de 5 ans
MAISON MEDICALE JEAN JAURES	Avenue Jean Jaurès	36	1030	Schaerbeek	7.500,00	2017
MEDIANES	Chaussée de Saint-Job	299	1180	Uccle	10.000,00	2017
MES-TISSAGES	Rue Eglise Winteroy	34	1082	BERCHEM-ST-AGATHE	2.000,00	2018
Nain porte Quoi	rue Faider	95	1050	Bruxelles	2.000,00	2018
Nativitas	rue Haute	116	1000	Bruxelles	15.000,00	2016
NOTRE ABRI ASBL					15.000,00	2018
PASSAGES	Rue H. Vandermaelen	6	1150	Bruxelles	8.000,00	2016
PLATE-FORME FRANCOPHONE DU VOLONTARIAT	Rue Royale	11	1000	Bruxelles	5.000,00	plus de 5 ans
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	place de la Vieille Halle aux Blés	29-28	1000	Bruxelles	2.500,00	plus de 5 ans
PLATE-FORME PRÉVENTION SIDA	place de la Vieille Halle aux Blés	29-28	1000	Bruxelles	6.000,00	plus de 5 ans
PRAXIS	rue Puits en Stock	63	4020	Liège	30.000,00	plus de 5 ans
PRAXIS	rue Puits en Stock	63	4020	Liège	1.500,00	2018
Relais Enfants-Parents	Rue de Bordeaux	62A	1060	Bruxelles	7.500,00	2018
RUELLE (LA)	rue St Alphonse	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	15.000,00	plus de 5 ans
Saint Job qui bouge !	Montagne de Saint-Job	59	1180	Uccle	1.000,00	2018
Schweitz'Air	Avenue du Haut-Champ	4	1082	Berchem-Sainte-Agathe	3.000,00	2016
SIDA'SOS	square de l'Aviation,	7A	1070	ANDERLECHT	9.000,00	2016
SIDA'SOS	square de l'Aviation,	7A	1070	ANDERLECHT	5.000,00	2016
SINGA	Place du Jeu de Balle	39	1000	Bruxelles	6.000,00	2018
SOLIDARITE SAVOIR asbl	rue de la colonne	1	1080	Molenbeek-Saint-Jean	2.000,00	2015
SOS INCESTE BELGIQUE	avenue Hansen Soulie,	76	1040	BRUXELLES	15.000,00	plus de 5 ans
Touche Pas à Ma Pote	rue des Renards	5	1000	Bruxelles	20.000,00	2015
					811.975,00	

Allocation de base 0000 80 304.3132 du Service à gestion séparée « Service PHARE » destinée à financer des projets particuliers de courte durée en matière d'inclusion de la personne handicapée

budget d'engagement 2018 = 1.735.000 €

n bleu = arrêtés de la Membre du Collège

n blanc = arrêtés du Collège

projets financés jusqu'en 2017 via l'allocation de base 0000 80 211.3132

Bénéficiaire	Adresse	Montant subvention	Objet	Subsidés depuis
CFI	Chaussée de Boondael, 6 bte 14 à 1050 Bruxelles	105.000,00	Projet Cap Inclusion - favoriser la formation professionnelle des PH	2016
MA Jeunesse Gym	Chaussée de Mons, 287 à 1070 Bruxelles	6.000,00	Projet Handisport - Taekwondo	2018
MT Concept	Rue Auguste Renoir 5 bte 4 à 1140 Bruxelles	1.000,00	Liberty	plus de 5 ans
Udiocentric	Rue de la Mutualité, 116 à 1180 Bruxelles	4.000,00	Audiodescription pour aveugles et malvoyants	plus de 5 ans
adje	Rue de Bosnie, 22 à 1060 Bruxelles	12.500,00	Bruxelles-Intégration	plus de 5 ans
rusp/s-5-a-side	Avenue du Derby, 63/11 à 1050 Bruxelles	6.000,00	Projet Handisport - parahockey	2016
ingada	Avenue de l'Idéal, 27 à 1200 Bruxelles	270.000,00	Fonctionnement de logements inclusifs	2017 *
AWAB	Rue de la Fleur d'Oranger 1 bte 213 à 1150 Bruxelles	15.000,00	2025 accessible	2017
AWAB	Rue de la Fleur d'Oranger 1 bte 213 à 1150 Bruxelles	10.000,00	Sommet mondial du tourisme accessible	2017
BIMC	Rue Père Eudore Devroye, 14 à 1040 Bruxelles	3.000,00	Projet Handisport - journée multisports	2017
heval et Forêt	Rue du Rouge-Cloître 5 à 1160 Bruxelles	20.000,00	Fonctionnement (projet PACT)	2015
BMALSO	Avenue Gabriel Emile Labon 38 bte 9 à 1160 Bruxelles	7.500,00	Fonctionnement co-financement CAP 48	2015
cole de Cirque	Rue Picard, 3 à 1000 Bruxelles	15.000,00	Projet Handicirque	plus de 5 ans
russels Expo	Place de Belgique 1 à 1070 Bruxelles	9.000,00	Accessibilité PMR au Brussels Summer Festival	2018
LC planning familial	Rue de la Tulipe, 34 à 1050 Bruxelles	50.000,00	Centre de ressource Sexualité et Handicap	plus de 5 ans
ockey Together	Vieille Rue du Moulin, 230 à 1180 Bruxelles	4.000,00	Projet Handisport - parahockey	2016
population 1 See	Rue de la Mutualité, 116 à 1180 Bruxelles	4.000,00	Projet Handisport - natation et course	2018
ondation I See	Rue de la Mutualité, 116 à 1180 Bruxelles	20.000,00	Accompagnement jeunes déficients visuels	plus de 5 ans
relusion	Avenue Albert Giraud 24 à 1030 Bruxelles	1.000,00	Journée des familles	plus de 5 ans
HAM	Avenue Dumont, 40 à 1200 Bruxelles	85.000,00	Kaligrav	plus de 5 ans
EST	Avenue de la Tenderie, 62 bte A à 1170 Bruxelles	185.000,00	Maison Farilu	plus de 5 ans
WA	Rue Leon Doperé 67 à 1090 Bruxelles	2.000,00	Festival Jam in Jette	plus de 5 ans
es Tropiques	Rue de l'Equateur, 18 à 1180 Bruxelles	31.000,00	Activités d'accompagnement	2017
500	Avenue du Pesage, 12 à 1050 Bruxelles	5.000,00	Projet Handisport	2018
JAPE	Avenue Parmentier, 19 bte 8 à 1150 Bruxelles	6.000,00	Ludothèque adaptée	plus de 5 ans
issidilits	Chaussée de Mons 192 à 1070 Bruxelles	4.500,00	Santé communautaire PH sourdes et malentendantes	plus de 5 ans
ony city	Chaussée d'Alsemberg, 1228 à 1180 Bruxelles	60.000,00	Fonctionnement	2015
ark Club	Avenue Schaller, 34 à 1160 Bruxelles	2.000,00	Projet Handisport - parahockey	2018
aphir	Avenue Joseph Baeck 76 bte 29 à 1080 Bruxelles	26.000,00	Inclusion scolaire (ens primaire) co-financement CAP 48	2018
JSA-Bruxelles	Rue d'Enghien 40 à 1080 Bruxelles	5.000,00	Formation parents	2018
ME	Grand-Place 1 à 1000 Bruxelles	54.000,00	Fête inclusive des familles	2018
vre et grandir	Rue de Molenbeek, 1228 à 1080 Bruxelles	7.500,00	Projet PACT - salon de thé	2017
g Zag (Couleur Café)	Avenue Ernest Claes, 4 à 1160 Bruxelles	6.000,00	Accessibilité PMR Festival Couleur Café	plus de 5 ans

entre Hospitalier Titeca	Rue de la Luzerne 11 à 1030 Bruxelles	150.000,00	CMI Maya	2014 *
lotis	Avenue Orban 94 à 1150 Bruxelles	320.000,00	Maisons Parc et Orban	2014 *
gue des Familles	Avenue Emile de Beco 109 à 1050 Bruxelles	15.000,00	Service baby-sitting enfants handicapés	2015 *
utisme en action	Chaussée de Waterloo 789 à 1180 Bruxelles	1.000,00	Opération Chaussettes bleues	2018 *
ucoupe	Rue Vanden Corput 47 à 1190 Bruxelles	10.000,00	activités de loisirs et répit PH co-financement CAP 48	plus de 5 ans
ssociation des jeunes marocains	Rue de la Vermicellerie 10 à 1080 Bruxelles	1.000,00	Sensibilisation de jeunes au handicap	2018
sahm	Chaussée de Roodebeek 128 à 1200 Bruxelles	21.000,00	Bienveillance à l'égard des enfants de parents déficients intellectuels co-financement CAP 48	2018
ompagnie Canicule	Avenue Voltaire 175 bte 52 à 1030 Bruxelles	15.500,00	Spectacle jeune public sur l'autisme co-financement CAP 48	2018
gue de la Sclérose en plaques	Rue des Linottes 6 à 5100 Naninne	30.000,00	Activités d'accompagnement de personnes présentant une SEP	2018
ed Francophone des Sourds de Belgique	Avenue Marnix 19A bte 25 à 1000 Bruxelles	2.500,00	co-fin	2018
émôme	Rue de Danemark 15 - 17 à 1060 Bruxelles	20.000,00	inclusion d'enfants en situation de handicap dans des activités extrascolaires co-financement CAP 48	2018
éseau associatif pour la qualité	Bruyères d'Erbaut 34 à 7050 Jurbise	25.000,00	fonctionnement co-financement CAP 48	2018
asa Clara	Boulevard de Smet de Naeyer, 578 à 1020 Bruxelles	10.000,00	maison de répit pour aidants proches	2018
5°	Avenue des Camélias 13 à 1150 Bruxelles	15.000,00	gastronomie et handicap (restaurant)	2018
LB engagée	Avenue Franklin Roosevelt 50 à 1050 Bruxelles	5.000,00	expo The art of the difference	2018
imina	Rue Louis de Gunst 11 bte 60 à 1080 Bruxelles	6.700,00	activités de loisirs co-financement CAP 48	2018
BP	Chaussée de Gand 1434 à 1082 Bruxelles	5.000,00	séjours de loisirs inclusifs	2018
idiris	Avenue de Stalingrad 24 à 1000 Bruxelles	7.000,00	accessibilité du Brussels Games Festival	2018

Annexe 1 : Création de places

2015	130 places	Coupole de l'autisme, Hoppa, Intermaide, La lune pour rêver, Pilotis, Villa Pilifs, My Wish et nouvelles places en centres existants (Anaïs, La Clé, Foyers de l'Arche).
2016	91 places	Farra Méridien, Irsa, Beïti, Maison van Lierde Anderlecht, Centre de vie, Pas à Pas.
2017	44 places	Jangada, 8 ^{ème} Jour Capucin (H), nouvelles places en centres existants (la lune pour rêver, la Prétexte, Grandi, Arnaud Fraiteur, Les Fougères, Pas à Pas,...).
2018	82 places	Villa Mathine (Pilotis 3), La Maison bleue, Artos, 8 ^{ème} Jour Capucin (J), Cap 4 Handy Uccle.
2019	52 places	La Famille, Cap 4 Handy Evere, Medori, Atipi (Pilotis 4).
Total de 399 places en Cocof et en Cocom		
+ de 150 places identifiées et programmées		La Famille (suite ouverture), Creb2, Cité Joyeuse, Espoir et Joie, Home Veldemans, Projet Farra, 8 ^{ème} Jour Rue des Faines, La Braise.

Annexe2 :

Année	COCOF	Centre d'hébergement	Centre de jour	Répét	Logement accompagné	Court séjour	PACT	AVJ
2015	Coupoie de l'Autisme	15	15					
2015	Centre HOPPA	25	25					
2015	ANAI		2					
2015	Le Clé	3						
2015	Foyers de l'Arche	4						
2015	Intermaide			5 à 6				
2015	La lune pour rêver				5			
2015	Pilotis				10			
2016	Farra Méridien	19	20	5		5		
2016	IRSA		25					
2017	Le Prétexte		4					
2017	Grandir		1					
2017	Arnaud Fraiteur		10					
2017	Les Fougères		5					
2017	Jangada	8					10	
2017	La lune pour rêver				4			
2018	Villa Mathine (Pilotis)				5			
2019	La Famille		15					
COCOM								
2015	Villa les Pilifs	20	10					
2015	My Wish				6			
2016	Beiti				14			
2016	Anderlecht				12			
2016	Pas-à-Pas				6			
2016	Centre de vie		1					
2017	Huitième jour				8			
2017	Pas-à-Pas				6			
2018	La Maison Bleue	20	10					
2018	Artos		25					
2018	Huitième jour		10					
2018	Cap 4 Handy Uccle							12
2019	Cap 4 Handy Evere							12
2019	Médori		10					
2019	Atipi (Pilotis)		15					

Projets futurs en cours

- Le CREB 2 : à Anderlecht : Centre de jour enfants : **20** places.
- La Cité Joyeuse : à Molenbeek : Centre de jour pour enfants : **15** places.
- Espoir et Joie : à Berchem : Centre de jour **20** places **et** centre hébergement **20** places.
- Home Veldemans : Cocom : **10** nouvelles places
- Projet Farra : Cocom : accueil de personnes vieillissantes avec déficiences mentales.